



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
COMMISSION

LIBRE CIRCULATION ET MIGRATIONS DES TRAVAILLEURS DANS LA COMMUNAUTÉ

TOME II

BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS DE COMPENSATION ET DE PLACEMENT
AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ

(1^{er} octobre 1962 – 30 septembre 1963)

JUIN 1964

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES
DIRECTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION: RAPPEL DE LA SITUATION DU MARCHE DE L'EMPLOI DE LA COMMUNAUTE, ANALYSEE DANS LE PRECEDENT BILAN ANNUEL	1
ANALYSE DANS CHACUN DES ETATS MEMBRES DE LA SITUATION DES OFFRES D'EMPLOI NON SATISFAITES, DES DEMANDES D'EMPLOI NON SATISFAITES ET DES PLACEMENTS	4
BEIGIQUE:	
Les offres d'emploi non satisfaites	4
Les demandes d'emploi non satisfaites	7
Les placements	9
R.F. D'ALLEMAGNE :	
Les offres d'emploi non satisfaites	11
Les demandes d'emploi non satisfaites	14
Les placements	16
FRANCE:	
Les offres d'emploi non satisfaites	18
Les demandes d'emploi non satisfaites	20
Les placements	21
ITALIE:	
Les demandes d'emploi non satisfaites	23
Les placements	26
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG:	
Les offres d'emploi non satisfaites	27
Les demandes d'emploi non satisfaites	29
Les placements	30
PAYS-BAS	
Les offres d'emploi non satisfaites	31
Les demandes d'emploi non satisfaites	33
Les placements	35
- Analyse synthétique des offres d'emploi non satisfaites, des demandes d'emploi non satisfaites et des placements dans la Communauté	36

.../...

Les offres d'emploi non satisfaites	36
Les demandes d'emploi non satisfaites	38
Les placements	39
LA COMPENSATION INTERNATIONALE ET NOTAMMENT INTRA-COMMUNAUTAIRE DES OFFRES ET DES DEMANDES D'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTE	45
- Caractéristiques générales	45
- La situation dans chacun des Etats membres	47
BELGIQUE:	
Augmentation de l'appel à la main-d'oeuvre étrangère	47
Examen par nationalité des placements de travailleurs étrangers	48
Professions et régions déficitaires et recrutements de main-d'oeuvre étrangère	48
Les travailleurs frontaliers	51
R.F. D'ALLEMAGNE:	
Augmentation de l'appel à la main-d'oeuvre étrangère	52
Immigration organisée et immigration "spontanée"	52
Examen par nationalité des placements de travailleurs étrangers	53
Pénuries de main-d'oeuvre par branches d'activités et placements de main-d'oeuvre étrangère	55
La main-d'oeuvre saisonnière	56
La main-d'oeuvre frontalière	57

.../...

FRANCE:

Augmentation de l'appel à la main-d'oeuvre étrangère	58
Immigration organisée et immigration "spontanée"	58
Examen par nationalité des placements de travailleurs étrangers	60
Les travailleurs dits "permanents"	60
Les travailleurs saisonniers	61
Examen des pénuries par secteurs d'activité	62

ITALIE:	64
---------	----

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG:

Examen par nationalité des placements de travailleurs étrangers au Grand-Duché	65
Examen par profession des déficits en main-d'oeuvre et recrutements de travailleurs étrangers	66

PAYS-BAS:

Augmentation de l'appel; à la main-d'oeuvre étrangère	67
Examen des pénuries par branches d'activité et recrutements correspondants de main-d'oeuvre étrangère	69

APPLICATION PAR LES ETATS MEMBRES DE L'ARTICLE 43 DU REGLEMENT No. 15	71
---	----

MESURES PROPRES A FAVORISER LA COMPENSATION COMMUNAUTAIRE DES OFFRES ET DES DEMANDES D'EMPLOI	74
---	----

- Les disponibilités de travailleurs italiens pour la compensation internationale	74
- La formation professionnelle accélérée	76
Formation dans le pays d'origine des travailleurs	77
Formation dans le pays d'emploi	78
Formation mixte	79

CONCLUSIONS	80
-------------	----

INTRODUCTION: RAPPEL DE LA SITUATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI DE LA COMMUNAUTÉ, ANALYSE DANS LE PRÉCÉDENT BILAN ANNUEL

1. Le but du Bilan annuel des activités de compensation et de placement dans la Communauté que doit établir le Bureau Européen de Coordination est essentiellement, par une analyse des résultats des opérations de mise en contact et de compensation des offres et des demandes d'emploi, effectuées dans la Communauté pendant l'année considérée, de rechercher les moyens les plus efficaces pour améliorer sans cesse les possibilités de compensation dans le but notamment de tendre vers une meilleure utilisation des forces de travail et à l'équilibre du marché de l'emploi de la Communauté.

A cette fin, il convient de voir dans quelle mesure il est possible de combler les déficits de main-d'oeuvre qui, dans certains Etats membres portent un grave préjudice à l'expansion économique, et d'élever le niveau d'emploi dans la Communauté, notamment dans les régions qui continuent à être caractérisées par un sous-emploi ou un chômage notable. La conjoncture économique actuelle permettrait de le faire dans de bonnes conditions. Il convient également d'étudier dans quelle mesure les Etats membres ont pu effectivement employer par préférence les travailleurs de la Communauté, comme le prévoit l'article 43 du Règlement n° 15.

2. Pour l'étude de l'ensemble de ces problèmes, ont été analysées et comparées les données émanant des Etats membres et notamment les rapports trimestriels que les Etats membres envoient au Bureau Européen de Coordination en application du Règlement n° 15, les données publiées dans les revues officielles des Ministères du Travail des Etats membres, ainsi que celle de l'Office Statistique des Communautés Européennes. Malgré certaines difficultés, inhérentes à la diversité des systèmes de relevé statistique et des critères méthodologiques qui leur servent de base, il a été possible de dégager

.../...

les tendances générales et les caractéristiques principales du marché du travail dans la Communauté. Il convient de préciser que cette tâche a été grandement facilitée au Bureau Européen de Coordination par la bonne collaboration entre ce service et les administrations nationales du travail d'une part et d'autre part, entre le Bureau et le Comité technique (grâce notamment à la création par ce Comité du Groupe de travail "Critères Uniformes"). Les administrations nationales ont notamment accepté de fournir, dans toute la mesure du possible, au Bureau Européen de Coordination les données complémentaires indispensables que les rapports trimestriels ne fournissent pas, pour l'établissement du présent Bilan annuel qui, comme l'an dernier, et suivant l'avis du Comité Consultatif, couvre la période du 1er octobre au 30 septembre.

3. Les caractéristiques principales du marché communautaire du travail, signalées dans le Bilan annuel précédent, étaient les suivantes : augmentation sensible des offres d'emploi non satisfaites, diminution assez importante des demandes d'emploi non satisfaites et du chômage, amélioration générale de la situation de l'emploi.

Cette situation s'accompagnait néanmoins de fortes tensions. L'accroissement progressif des pénuries de main-d'oeuvre, surtout de main-d'oeuvre qualifiée, et la persistance d'excédents importants de main-d'oeuvre non qualifiée dans certaines régions de la Communauté, alors que les emplois vacants sont pour la plupart destinés à des travailleurs qualifiés, constituaient les principaux facteurs de déséquilibre du marché communautaire de l'emploi. De sérieuses difficultés de compensation et de recrutement en ont résulté, conduisant, dans certains secteurs, à un ralentissement marqué de l'expansion économique.

.../...

Cette tendance générale, manifestée dans la Communauté, connaît deux exceptions: la France et l'Italie.

En France, le rapatriement des Français d'Algérie, tout en créant de nouvelles disponibilités de main-d'oeuvre, avait posé au Gouvernement des problèmes de réadaptation.

En Italie, les excédents encore considérables de main-d'oeuvre, notamment dans certaines régions méridionales, avaient permis à l'économie de poursuivre son expansion et à l'emploi d'enregistrer une nouvelle progression.

Pour des raisons différentes (apports nouveaux de main-d'oeuvre d'un côté, situation de sous-emploi de l'autre), les deux pays s'étaient trouvés confrontés avec des problèmes analogues: réadaptation professionnelle, formation professionnelle générale et accélérée, création de conditions permettant une plus grande mobilité, géographique et professionnelle des travailleurs, et utilisation plus rationnelle de la main-d'oeuvre sous-occupée.

4. Quelle évolution cette situation a-t-elle subie depuis l'an dernier? Elle a été faible et on peut même dire que dans ses grandes lignes la situation est assez voisine de celle de l'an dernier. Il existe cependant des éléments non négligeables de différenciation qui ne peuvent être dégagés que par un examen des diverses composantes des marchés du travail dans chacun des pays de la Communauté.

5. Avant d'entreprendre cet examen, il convient de faire deux remarques préalables.

6. Tout d'abord les données analysées dans ce rapport proviennent, comme déjà indiqué, des Ministères du Travail et des Offices Nationaux de l'Emploi. Or, sauf au Grand Duché de Luxembourg, les travailleurs et les employeurs ne sont pas tenus de s'adresser à eux, si bien que les données ne présentent, pas un caractère de stricte exactitude.

.../...

Néanmoins, il est possible pour les trois composantes du marché du travail - offres d'emploi, demandes d'emploi et placements - de dégager des tendances valables.

7. Ensuite les phénomènes ont été analysés à partir des données des trois mois les plus caractéristiques de l'année pour la compensation internationale, c'est-à-dire les mois de mai, juin et septembre.

ANALYSE DANS CHACUN DES ETATS MEMBRES DE LA SITUATION DES OFFRES D'EMPLOI NON SATISFAITES, DES DEMANDES D'EMPLOI NON SATISFAITES ET DES PLACEMENTS

BELGIQUE

8. La situation du marché du travail de la Belgique est caractéristique de la situation d'un pays dont l'économie est en expansion: augmentation sensible des offres d'emploi non satisfaites, diminution des demandes d'emploi non satisfaites et légère régression des placements. Ces trois caractéristiques et notamment la régression des placements indiquent une pénurie de main-d'oeuvre assez évidente et sont le signe de l'inadaptation de la demande à l'offre.

Les offres d'emploi non satisfaites

9. Pour l'année prise en considération dans le présent bilan, les offres d'emploi non satisfaites ont augmenté de façon assez sensible. Si l'on considère la moyenne mensuelle, cette augmentation est de l'ordre de 10,1 % par rapport à l'an dernier (14.922 offres contre 16.426). Il faut toutefois observer que les conséquences d'un hiver particulièrement rigoureux l'an dernier ont été de nature à faire baisser légèrement la moyenne des offres d'emploi non satisfaites. En effet, si en décembre 1961 on en enregistrait 11.356, ces chiffres, pour décembre 1962 étaient de 11.854 ; pour janvier 1962 et 1963, ils étaient respectivement de 11.619 et de 10.651; pour février 1962 et 1963 de 12.718 et de 11.510.

.../...

C'est à partir de mars que le nombre des offres d'emploi non satisfaites a commencé à dépasser celui des mois correspondants de l'année précédente. Le tableau ci-après indique cette évolution:

A la fin des mois de	1 9 6 2	1 9 6 3
Mars	15.601	16.058
Avril	17.677	20.271
Mai	17.644	20.168
Juin	16.349	20.628
Juillet	14.813	18.485
Août	15.960	18.692
Septembre	17.108	20.289

10. Par branche d'activité les déficits les plus sensibles ont été enregistrés, par ordre d'importance, dans le textile, la construction, la production et la transformation des métaux, le secteur du bois, l'industrie extractive.

Dans le textile les chiffres suivants étaient enregistrés : mars 2.925, juin 3.284, septembre 3.294. Il faut observer la tendance persistante, dans cette branche d'activité, aux pénuries de main-d'œuvre signalées de façon constante dans tous les rapports trimestriels adressés au Bureau Européen de Coordination. Le nombre de professions signalées comme déficitaires y était particulièrement élevé. Les principales d'entre elles sont les tricoteurs (dans le Brabant, la Flandre orientale et le Hainaut), les ouvrières du poignage de la laine et les nettoyeuses de tissu (prov. de Liège, où l'industrie textile est particulièrement concentrée et qui ont été déficitaires, notamment au quatrième trimestre de l'année 1962 et aux deux premiers trimestres de l'année 1963 et ont cessé de l'être au troisième trimestre 1963), les teinturiers, les remailleuses, les bobineuses, les cardeurs-drousseurs, les rebrousseuses-glisseuses, les dévideuses.

.../...

Dans la construction on a enregistré en mars 2.675 offres non satisfaites, en juin 3.862, en septembre 3.272. Les professions déficitaires toute l'année pour l'ensemble du pays étaient essentiellement les maçons et les plâtriers. De plus, les terrassiers, les peintres en bâtiment, les coffreurs-boiseurs, les menuisiers du bâtiment, les monteurs en chauffage central, ont très souvent été signalés comme déficitaires, au moins dans la plupart des régions du pays et quelques fois sur l'ensemble du territoire.

Pour la production et la transformation des métaux, les chiffres étaient les suivants : mars 2.074, juin 2.881, septembre 3.151. Les professions les plus généralement déficitaires étaient les ajusteurs, les aléseurs, les polisseurs en métallurgie.

Dans le secteur du bois on a enregistré en mars 1.145 offres d'emploi non satisfaites, en juin 1.492, en septembre 1.398.

Dans l'industrie extractive, les chiffres étaient les suivants : mars 1.282, juin 1.999, septembre 2.003. Il faut observer dans cette branche d'activité la pénurie persistante de main-d'oeuvre, malgré la fermeture de certains puits dans les charbonnages.

11. Enfin, par région, les besoins en main-d'oeuvre ont été particulièrement aigus dans le Brabant, la province d'Anvers, la province de Liège, la Flandre orientale et la Flandre occidentale. Le tableau ci-dessous indique l'évolution des offres non satisfaites dans chacune des régions de la Belgique, en donnant la situation à fin mars, fin juin et fin septembre 1962 et 1963.

P r o v i n c e s	Mars		Juin		Septembre	
	1962	1963	1962	1963	1962	1963
Anvers	1.854	1.921	2.992	5.206	2.434	2.721
Brabant	5.279	4.720	5.180	6.245	5.772	6.381
Flandres occidentales	1.495	2.479	1.613	2.758	1.272	2.424
Flandres orientales	1.471	1.922	1.651	2.380	1.881	2.681
Hainaut	1.039	985	1.100	1.765	1.088	2.230
Liège	2.565	2.290	2.267	2.575	2.605	2.124
Limbourg	783	962	903	1.137	1.112	994
Luxembourg	311	156	162	257	158	240
Namur	604	622	481	304	606	494
Total	15.601	16.058	16.349	20.528	17.108	20.289

La progression des offres d'emploi non satisfaites dans les provinces des deux Flandres est due essentiellement à l'expansion de l'industrie textile et de l'habillement, alors que dans le Hainaut la très importante progression est surtout due aux pénuries enregistrées dans l'industrie charbonnière, dans celle de la construction et dans le travail du bois. La province de Liège enfin continue à connaître des pénuries importantes bien qu'elles soient stationnaires et même légèrement inférieures à celles de l'an dernier.

Les indications ci-dessus donnent une idée au moins approximative des déficits de main-d'oeuvre que connaît la Belgique. Cependant, pour avoir une idée valable de l'importance de ces pénuries, il serait opportun de pouvoir les calculer en fonction des effectifs occupés dans chacun des secteurs ; malheureusement ce calcul est impossible car les données relatives aux effectifs occupés ne sont pas disponibles pour la Belgique au delà de juin 1962.

Les demandes d'emploi non satisfaites (1)

12. La diminution générale enregistrée dans les demandes d'emploi non satisfaites est reflétée par la moyenne mensuelle. Si l'on tient compte de cette donnée, la diminution par rapport à l'an dernier est de 14,2 % (chiffre absolu pour l'an dernier 78.872 ; pour l'année en cours 67.670).

13. L'étude du chômage par aptitude au placement montre que la majorité des chômeurs sont des travailleurs à capacité de travail réduite. C'est ainsi qu'à fin mars 1963 on enregistrait 45.297 chômeurs à capacité de travail réduite contre 21.244 à capacité

.../...

(1) Les demandeurs d'emploi comprennent les chômeurs indemnisés (chômeurs à capacité de travail normale et chômeurs à capacité de travail réduite) et les travailleurs occupés en quête d'un autre emploi.

de travail normale, soit 68,1 % pour la première catégorie ; à fin juin 1963, ces chiffres étaient respectivement de 39.933 et 11.357, soit 77,9 % de chômeurs à capacité de travail réduite ; à fin septembre 1963 ils étaient de 38.643 et 12.130, soit 76,1 % de chômeurs à capacité de travail réduite.

Les chômeurs à capacité de travail normale sont essentiellement des travailleurs qualifiés et spécialisés. Ceci provient en particulier de ce que ces travailleurs sont généralement d'un âge qui, sans les empêcher d'exercer normalement leur activité professionnelle, ne permet plus de les placer facilement et en outre de ce que le Ministère du Travail et de l'Emploi range dans la catégorie de chômeurs à capacité de travail réduite, les travailleurs qui, tout en possédant les qualités physiques nécessaires à l'exercice normal d'un emploi, sont dépourvus de toute qualification professionnelle.

14. Par sexe, on constate que les chômeurs à capacité de travail normale sont partagés peu près également entre hommes et femmes. Ainsi à fin mars 1963 les pourcentages étaient les suivants: 47,7 % de femmes contre 52,3 % d'hommes ; à fin juin 47,9 % de femmes contre 52,1 % d'hommes ; à fin septembre 47,3 % de femmes contre 52,7 % d'hommes.

Le phénomène est différent lorsque l'on étudie le chômage des travailleurs à capacité de travail réduite, qui touche surtout les hommes ; à fin mars 20,2 % de ces chômeurs étaient des femmes contre 79,8 % d'hommes ; à fin juin 21,4 % de femmes contre 78,6 % d'hommes ; à fin septembre 21,4 % de femmes et 78,6 % d'hommes.

15. En ce qui concerne les travailleurs occupés mais en quête d'un nouvel emploi, leur nombre était assez restreint (en mars 1963, 5.232 à fin juin 4.502, à fin septembre 6.430). La proportion de femmes atteignait 30 à 35 % de ces chiffres. Il faut toutefois observer que cette catégorie de travailleurs s'inscrit en beaucoup moins grand nombre au Bureau de l'emploi que les chômeurs proprement dits qui doivent procéder à cette inscription pour toucher les indemnités de

.../...

chômage. Les chiffres ci-dessus ne donnent qu'une certaine orientation de l'état de la demande d'emploi.

16. Par branche d'activité enfin, les nombres les plus élevés de demandes d'emploi non satisfaites émanaient des mines, de la métallurgie, de la construction et du textile. Ils étaient respectivement les suivants :

	fin Mars		fin Juin		fin Septembre	
	1962	1963	1962	1963	1962	1963
Extraction	1.149	772	976	524	906	453
Métallurgie	5.135	5.269	3.761	3.963	4.401	4.270
Construction	4.500	3.203	2.618	1.978	2.547	2.105
Textile	7.457	5.099	6.083	4.244	6.102	4.315

Les placements

17. Par rapport à l'an dernier on a enregistré une diminution générale assez importante des placements en Belgique, la moyenne mensuelle de cette diminution est de 13,7 %.

Ainsi, à fin mars 1962, le nombre de placements effectués était de 14.652 et à fin mars 1963 de 14.212; à fin 1962, 13.416 et à fin juin 1963, 11.846; à fin septembre 1962, 12.618 et à fin septembre 1963, 11.737.

18. Les principales branches d'activité touchées par la diminution des placements sont l'extraction, où la régression entre fin juin 1962 et fin juin 1963 a été de 6 %, la métallurgie où elle a été de 22 % environ, le textile qui accuse une régression de 23 % environ.

.../...

Mais la catégorie de travailleurs pour laquelle la diminution des placements était la plus considérable sont les manœuvres pour lesquels elle a été de 21,9 % en moyenne pour l'année et de 29 % entre les mois considérés ci-dessus.

Cependant, certaines branches d'activité ont connu une augmentation du nombre de placements ; il s'agit essentiellement de l'alimentation, de l'hôtellerie et de la restauration. Mais cette augmentation est restée assez faible.

19. La persistance d'un niveau assez élevé de demandes d'emploi non satisfaites, malgré l'augmentation des offres d'emploi non satisfaites, et la diminution des placements tiennent essentiellement tout d'abord à ce que la plupart des demandeurs d'emploi, comme on l'a vu ci-dessus, sont des travailleurs à capacité de travail réduite. Il existe, en effet, une disparité entre la qualification exigée par les employeurs et le manque de qualification des demandeurs d'emploi. Ce phénomène observé en Belgique et qui se retrouvera dans les autres pays, de la discordance assez importante, sur le plan qualitatif, entre offres et demandes d'emploi, rend impossible à la compensation de s'effectuer dans des conditions entièrement satisfaisantes.

.../...

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

20. La République fédérale d'Allemagne a continué à être caractérisée par une très importante pénurie de main-d'oeuvre, bien que les offres d'emploi, tout en se maintenant à un niveau assez élevé, aient diminué par rapport à l'an dernier, que les demandes d'emploi aient accusé une légère augmentation et que les placements aient également baissé. Les offres d'emploi non satisfaites ont atteint en moyenne 527.932 unités.

Les offres d'emploi non satisfaites

21. Elles sont, nous l'avons vu, en diminution par rapport à l'année dernière. Cette diminution se traduit tout d'abord dans la moyenne annuelle des offres d'emploi non satisfaites qui étaient de 551.486 pour la période de référence ^{cde de référence} contre 527.932 pour la période examinée. Cette situation a été constante d'octobre 1962 à juillet 1963. Il faut observer toutefois que le chiffre de l'année de référence a été particulièrement élevé: par exemple en décembre 1961, il était de 417.141, chiffre jamais atteint à cette époque de l'année.

Par ailleurs, cette diminution par rapport à la période de référence de l'an dernier ne doit pas dissimuler que le chiffre des offres d'emploi non satisfaites est demeuré élevé en République fédérale pendant l'année étudiée (1) et surtout que depuis janvier il est en progression constante. Cette progression a été marquée par un bond particulier en mars (février 1963, 477.234 ; mars, 551.750), bond qui s'explique par une reprise

.../...

(1) Les effectifs occupés sur le territoire de la République fédérale - à l'exception de Berlin-Ouest - étaient à la fin de septembre de 21.701.130 unités, à la même date le nombre des offres d'emploi non satisfaites était de 600.000, le pourcentage d'offres d'emploi non satisfaites par rapport aux effectifs occupés, était donc de 2,8 %.

de l'activité après un hiver rigoureux où certaines branches d'activité ont été plus ou moins paralysées, et d'autres moins soumises aux fluctuations climatiques ont été néanmoins affectées notamment par les difficultés d'approvisionnement qu'elles ont connues en raison des conditions climatiques.

A partir du mois de mars et si l'on fait une légère exception en avril où l'on a enregistré une diminution d'environ 10.000 offres, la progression a été constante jusqu'à la fin de la période étudiée.

22. Les branches d'activité les plus touchées par la pénurie de main-d'oeuvre étaient les suivantes : métallurgie et transformation des métaux, construction, services et textile. Le tableau suivant indique les offres d'emploi non satisfaites à fin mars, fin juin et fin septembre 1963 pour chacune de ces branches.

	fin Mars 1963	fin Juin 1963	fin Septembre 1963
Métallurgie et transformation des métaux	85.182	98.116	112.875
Construction	75.252	74.422	75.252
Services	61.207	59.614	55.317
Textiles	33.865	34.294	38.493

Le pourcentage des offres d'emploi non satisfaites par rapport aux effectifs occupés était par branche le suivant : construction 5,2 %, agriculture 2,2 %, industrie de transformation 2 %, services 1,4 % (1). La moyenne a été, nous l'avons vu, de 2,8 %.

.../...

(1) Chiffres indiqués à fin mai 1963.

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung, Nürnberg.

Il faut noter la situation particulière de l'agriculture qui, alors que le phénomène du délaissement des campagnes continue à progresser, connaît des difficultés de recrutement de main-d'oeuvre préjudiciables à son développement. Ceci est d'autant plus important que les progrès de la mécanisation de l'agriculture ne suffisent plus à pallier complètement le manque de main-d'oeuvre.

23. Un autre phénomène caractéristique de la République fédérale d'Allemagne et qui s'est manifesté tout au long de l'année ^{en} examen, est l'appel de plus en plus important à la main-d'oeuvre féminine. Alors que le rapport entre offres d'emploi non satisfaites et effectifs occupés était de 2,3 % pour les hommes, il atteignait 3,1 % pour les femmes.

La main-d'oeuvre féminine est surtout demandée dans le secteur des services, mais également de plus en plus pour d'autres secteurs. Par exemple entre mai 1962 et mai 1963 pour le secteur des transports, les offres d'emploi non satisfaites ont augmenté de 2 % pour les hommes et de 27,3 % pour les femmes.

24. Par ailleurs, si l'augmentation des offres d'emploi non satisfaites est générale pour la main-d'oeuvre qualifiée, on constate une diminution de ces offres pour les manoeuvres : entre mai 1962 et mai 1963, cette diminution était de 7,5 %. Cette observation montre la gravité de la pénurie de main-d'oeuvre que connaît l'Allemagne, car les indications que peuvent fournir les chiffres globaux de pénuries, ne donnent qu'une idée inexacte et faible de la situation réelle que l'on observe en constatant l'importance du manque de main-d'oeuvre qualifiée.

.../...

25. Par région, en examinant la situation au 30 septembre 1963, on constate que les pénuries les plus élevées atteignaient numériquement la Rhénanie du Nord-Westphalie (178.937 offres d'emploi non satisfaites), le Bade-Wurtemberg (115.906), la région de Hesse (62.765), la Basse Saxe (55.561), la Bavière du Sud (53.570) et la Bavière du Nord (52.120).

Pour chaque région administrative (Landesarbeitsbezirk), si on compare les offres d'emploi non satisfaites et les effectifs occupés, on constate que les régions les plus touchées par les pénuries sont, dans l'ordre, le Bade-Wurtemberg (3,6 %), la région de Hesse (3,3 %), la Bavière du Nord (3,1 %), la Bavière du Sud (2,8 %), la Rhénanie du Nord-Westphalie (2,6 %).

Les demandes d'emploi non satisfaites

26. En République fédérale d'Allemagne les personnes occupées mais désirant changer d'emploi et les jeunes arrivant sur le marché du travail en quête d'un premier emploi tiennent une place importante parmi les demandeurs d'emploi. Au mois de mars 1963, 37,9 % des demandeurs d'emploi appartenaient à ces deux catégories de travailleurs, à la fin des mois de juin et de septembre cette proportion était de 51,9 % et de 52 %. Cette augmentation est due essentiellement à ce que la plus grande partie des demandes d'emploi enregistrées pendant les mois d'hiver émanent de travailleurs saisonniers exerçant leur activité dans une branche qui connaît un ralentissement hivernal d'activité particulièrement marqué. En effet, alors que le chômage proprement dit a diminué sensiblement après les mois d'hiver, les demandes d'emploi non satisfaites, émanant de travailleurs désirant changer d'emploi, et de personnes en quête

.../...

d'un premier emploi, n'ont subi que de faibles variations au cours de l'année (1).

Dans le secteur du bâtiment, le chômage pendant les mois d'hiver a été plus important que pendant la période correspondante de l'année précédente (février 1962 : 60.000 - février 1963 : 95.100). De toute façon, le caractère temporaire de ce chômage résulte clairement de la comparaison des données du mois de mars avec celles de juin et septembre. A la fin du mois de mars, le chômage dans la construction atteignait 23.288 unités, soit 11,4 % du chômage total, alors qu'à la fin des mois de juin et de septembre il était tombé, respectivement à 2.708 unités, soit 2,6 % et à 2.148 unités soit 2,2 % du total mentionné.

Un phénomène analogue est enregistré dans le secteur de l'agriculture : les 21.258 chômeurs enregistrés à la fin mars ont été presque complètement absorbés au cours des mois suivants, leur nombre s'élevant à 1.777 à la fin du mois de juin, à 1.535 à la fin du mois de septembre.

27. En faisant abstraction du phénomène saisonnier, le chômage semble manifester, en général, une tendance à un certain accroissement par rapport à l'année précédente. Alors qu'à la fin de juin et de septembre 1962, il s'élevait respectivement à 87.645 et à 83.248 unités, à la fin des mêmes mois de 1963 il était

.../...

(1)

	fin Mars 1963		fin Juin 1963		fin Septembre 1963	
	en chiffres absolus	en %	en chiffres absolus	en %	en chiffres absolus	en %
Chômage	204.352	62,1	102.550	48,1	96.015	48,0
Autres demandes d'emploi	124.742	37,9	110.652	51,9	104.153	52,0
Total des demandes d'emploi non satisfaites	329.094	100,0	213.202	100,0	200.168	100,0

de 102.550 et de 96.015 unités, soit une augmentation respectivement de 17,0 % et de 15,3 %.

Cette augmentation est surtout sensible dans les secteurs de l'extraction, de l'alimentation, des produits chimiques, de la métallurgie et de la transformation des métaux, de l'électricité, des transports, des services. L'accroissement est le plus sensible pour les employés de bureau et du commerce. En revanche, le chômage reste stationnaire dans les secteurs du textile, des cuirs et peaux, du bois et de l'ameublement, des hôtels et restaurants.

Toutefois, cet accroissement du chômage en général et dans les secteurs susmentionnés en particulier, ne semble pas susciter d'appréhensions, étant donné que la comparaison est faite avec les données de 1962, année où le chômage a atteint le niveau le plus bas des dix dernières années.

Les placements

28. La faible diminution des placements déjà signalée a été assez diversifiée suivant les branches d'activité. Elle résulte essentiellement du manque de disponibilité en main-d'oeuvre.

Les demandes d'emploi semblent en effet émaner essentiellement de travailleurs non qualifiés et ne possédant pas une aptitude normale au travail, alors que les offres d'emploi s'adressent généralement à des travailleurs possédant une certaine qualification.

Ainsi, pour les branches qui demandent en général de la main-d'oeuvre qualifiée, comme le bâtiment et la métallurgie, la baisse des placements a été particulièrement sensible, comme l'indiquent les chiffres suivants. Dans le bâtiment elle était de 14,9 % en juin 1963 par rapport à juin 1962, 14,4 % en septembre 1963 par rapport à septembre 1962. Dans la métallurgie, le rapport de juin 1963 à juin 1962 est de 12,2 %, de septembre 1963 à septembre 1962 de 12 %.

.../...

Par contre on a enregistré une baisse moins forte et parfois même une augmentation pour les secteurs qui demandent généralement une qualification moindre. Cela apparaît du tableau ci-dessous.

	fin mars		fin juin		fin septembre	
	1962	1963	1962	1963	1962	1963
Transports	64.082	81.117	57.327	62.758	52.200	56.917
Alimentation	7.374	7.625	8.456	8.603	8.817	9.232

Enfin, une baisse particulièrement sensible qui illustre très bien la disparité entre la qualification des demandeurs d'emploi et les qualifications exigées des offreurs d'emploi est celle du placement des manœuvres (41.923 en mars 1962, 37.896 en mars 1963).

FRANCE

29. Le marché de l'emploi a été caractérisé par une augmentation des offres d'emploi non satisfaites, des demandes d'emploi non satisfaites et des placements. Ces phénomènes traduisent, dans une certaine mesure, la situation particulière due au rapatriement des Français d'Algérie, aux efforts accrus déployés par l'administration pour leur reclassement et au succès remporté dans ce domaine, notamment grâce à la collaboration des Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (ASSEDIC).

Les offres d'emploi non satisfaites

30. Cette évolution y a été caractérisée pendant l'année considérée par un net accroissement.

Il faut toutefois observer que l'analyse du volume des offres d'emploi non satisfaites au cours de l'année considérée doit tenir compte d'un phénomène particulier : en vue de développer une action d'aussi grande envergure que possible pour le placement des Français rapatriés d'Algérie, la recherche systématique des emplois disponibles a été confiée en octobre 1962 aux ASSEDIC. Les offres d'emploi non satisfaites enregistrées par les ASSEDIC ont été incluses en octobre dans les statistiques du Ministère du Travail d'où le gonflement par rapport à l'an dernier des indications statistiques relatives aux offres d'emploi non satisfaites et sa répercussion sur les mois suivants. Cependant, une mise à jour de ces offres d'emploi effectuée en décembre 1962 a montré qu'une partie d'entre elles se trouvaient périmée.

.../...

A partir d'avril 1963, où elles n'ont plus été incluses dans les statistiques d'offres d'emploi, on constate qu'indépendamment de la deuxième enquête parallèle menée par les ASSEDIC en avril, la moyenne mensuelle des offres d'emploi non satisfaites pendant les derniers six mois de l'année est assez nettement plus élevée que celle de la période correspondante de l'an dernier (55.768 contre 50.919). En juin et septembre 1963 le total des offres d'emploi non satisfaites était respectivement de 65.224 et 58.643.

31. C'est l'industrie de la métallurgie et de la construction qui a fourni la grande majorité des offres d'emploi non satisfaites, comme le montre le tableau ci-après :

Offres d'emploi non satisfaites, par branche d'activité

	fin mars 1963	fin juin 1963	fin septembre 1963
Métallurgie	11.908	10.361	9.606
Construction	10.228	15.031	11.138
Textile et habillement	7.772	7.554	8.173
Services	5.990	5.471	5.544
Agriculture	2.171	2.671	3.976
En ce qui concerne les manoeuvres, les chiffres étaient les suivants	6.161	10.083	5.551

32. Par régions les déficits principaux étaient les suivants, à fin juin 1963 (les données disponibles portent sur les six premiers mois):

Nord	11.300
Seine	6.700
Bas-Rhin	4.600
Pas de Calais	4.000
Haut-Rhin	3.500.

.../...

Les demandes d'emploi non satisfaites

33. L'étude de la demande d'emploi au cours de la période considérée ne peut faire abstraction du rapatriement de Français d'Algérie.

En effet, alors que les renseignements statistiques fournis par le Ministère du Travail et la Sécurité Sociale font apparaître que la demande provenant des non rapatriés a été à peu près identique à celle de l'année précédente tant du point de vue total que de la répartition des demandeurs d'emploi entre les diverses branches d'activité, la moyenne des demandes d'emploi a augmenté de 41,5 % pendant la période considérée (153.279 contre 109.011).

La répartition du total des demandes d'emploi non satisfaites a été la suivante:

	fin mars 1963	fin septembre 1963
Employés de bureau et de commerce	41.223	28.526
Manoeuvres	35.389	23.818
Services	28.153	18.831
Agriculture	10.184	4.942
Métallurgie et transformation des métaux	9.933	7.003
Bâtiment et travaux publics	9.735	3.640

34. Par ailleurs, les demandes d'emploi non satisfaites sont surtout localisées dans la région parisienne, le sud-ouest et le sud-est du pays.

.../...

Les données du tableau ci-dessus reflètent assez bien la structure de la demande d'emploi émanant des rapatriés d'Algérie. En effet, les rapatriés recherchaient, dans l'ensemble, de préférence des emplois d'employés de bureau et de commerce, ainsi que des emplois dans la branche des services, dans les travaux de manutention et de magasinage et beaucoup moins dans le secteur des textiles et de la transformation des métaux et du bâtiment. Il s'ensuit que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites et leur structure ont été nettement influencés par les apports de main-d'oeuvre des rapatriés d'Algérie.

Le Gouvernement français a entrepris des efforts couronnés de succès pour le reclassement, la réadaptation et la requalification professionnelle des rapatriés. En conséquence, le nombre des rapatriés d'Algérie en quête d'emploi a accusé une baisse considérable et assez rapide, de sorte que l'influence sur le marché national du travail des demandes d'emploi non satisfaites émanant de rapatriés tend de plus en plus à se réduire, comme le montrent les chiffres ci-dessous.

Demandeurs d'emploi rapatriés :

1.1.1963	73.842	1.5.1963	56.303
1.2.1963	73.616	1.6.1963	50.167
1.3.1963	70.287	1.7.1963	38.811
1.4.1963	64.088	1.10.1963	29.752

Les placements

35. Au contraire de la Belgique et de la République fédérale d'Allemagne, la France a connu, au cours de l'année en examen, une augmentation du nombre des placements. En effet, la moyenne mensuelle des placements a accusé une augmentation de 3,8 % par rapport à celle de l'année précédente.

.../...

Cette tendance générale est illustrée notamment dans les chiffres des placements enregistrés au cours des mois de mars (36.421 contre 34.047), juin (40.167 contre 35.466) et septembre (43.656 contre 42.429).

36. En comparant les moyennes mensuelles des deux années on constate que par branche d'activité l'augmentation la plus sensible des placements s'est vérifiée dans les transports (+21,7 %), ainsi que dans le textile (+16,8 %), les emplois de bureau et de commerce (+17%)

L'augmentation des placements des manoeuvres (+3,7 %), qui représentent par ailleurs plus du quart des placements effectués pendant les mois de référence, mérite d'être notée, car elle est la manifestation d'un phénomène inverse de celui constaté dans les autres Etats membres à l'exception de l'Italie. Ce phénomène semble trouver son explication dans le nombre assez important de rapatriés d'Algérie placés comme manoeuvres.

Le bâtiment n'a pas suivi la tendance générale à l'augmentation des placements (-9,7 %). On constate en outre une diminution de 2,4 % en mars par rapport à mars 1962, de 0,12 % en juin et de 12 % en septembre. Tout en étant orienté à la baisse (-7,3 %), le nombre des placements dans le secteur de la production et de la transformation a suivi une évolution un peu plus discontinue ; alors qu'à fin mars on enregistrerait une diminution de 3,1 % une augmentation de + 9,2 % était notée en juin et une nouvelle diminution de 1,6 % intervenait en septembre. Une évolution analogue a été enregistrée dans le secteur des services, où la moyenne mensuelle indique une diminution des placements de l'ordre de 3,4 %, alors que les mois de mars et de juin accusent une augmentation respectivement de 3,8 % et 3,1 %, et le mois de septembre une régression de 9,4 %, par rapport aux mêmes mois de 1962.

.../...

ITALIE

37. Malgré un changement considérable de la situation du marché du travail italien qui s'est poursuivi pendant toute l'année considérée, les offres d'emploi non satisfaites demeurent relativement peu importantes en Italie. Seules les zones industrielles du nord ont rencontré quelques difficultés pour recruter une partie de la main-d'oeuvre qualifiée qui leur était nécessaire. L'augmentation en pourcentage des offres d'emploi non satisfaites est assez considérable (64,4 %) en avril 1963 par rapport à avril 1962, mais il faut tenir compte du fait que ce pourcentage ne s'applique qu'à des chiffres peu élevés (3.222 en avril 1962, 5.298 à la fin d'avril 1963).

Les demandes d'emploi non satisfaites

38. Par contre, le marché du travail italien continue à être caractérisé par un nombre important de demandes d'emploi non satisfaites bien que la tendance à la diminution se soit poursuivie au cours de l'année étudiée. En moyenne, on a enregistré 1.219.768 unités, ce qui représente un chiffre très important, malgré la diminution de 162.054 unités, soit 11,7 % par rapport à la moyenne annuelle de l'année de référence. La fluctuation des demandes d'emploi non satisfaites au cours de l'année a été plus importante que l'an dernier. Elle se situe en effet entre un maximum de 1.493.068 unités fin janvier et un minimum de 1.027.126 unités fin août (1).

.../...

-
- (1) Elle est imputable dans une large mesure aux influences d'un hiver particulièrement rigoureux en 1962-1963. Ces chiffres ont été indiqués par le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale qui distingue 5 classes de demandeurs d'emploi :
- Classe I : Chômeurs ayant déjà eu un emploi.
 - Classe II : Jeunes de moins de 21 ans et autres personnes en quête d'un premier emploi ou libérés du service militaire.
 - a) ayant déjà effectué un travail salarié.
 - b) n'ayant jamais effectué de travail salarié.
 - Classe III : Ménagères en quête d'un emploi.
 - Classe IV : Pensionnés en quête d'un emploi
 - Classe V : Travailleurs occupés en quête d'un autre emploi.

39. Il faut toutefois faire observer que les chiffres indiqués par le Ministère du Travail ne coïncident pas avec ceux de l'ISTAT. Ceux-ci sont le résultat d'enquêtes par sondage sur le chômage complet. Alors que le Ministère du Travail indique comme chômeurs l'ensemble des demandeurs d'emploi appartenant aux classes I et II, l'ISTAT ne prend en considération que les travailleurs qui se trouvent absolument sans emploi à l'exclusion de ceux qui effectuent un travail à domicile ou qui sont sous-occupés, et inscrits pour bénéficier d'indemnités d'assistance. C'est ainsi que les chiffres de chômage indiqués par les deux Administrations italiennes varient considérablement. Par exemple, à la fin du mois de juin 1963, le chômage atteignait selon le Ministère du Travail 925 835 unités et selon l'ISTAT 180 000 unités.

Néanmoins, les différences entre les deux sources précitées se réduisent considérablement si l'on ajoute aux chômeurs et aux personnes en quête d'un premier emploi, relevées par l'ISTAT, les sous-occupés, recensés par les enquêtes sur la population active.

40. Par ailleurs, la répartition du chômage entre les différentes branches d'activité donne pour chaque branche des pourcentages à peu près identiques. Aux dates indiquées ci-dessus, par exemple, le Ministère du Travail indiquait que le chômage dans l'agriculture représentait 16,6 % du total et le chômage dans l'industrie (1) 51,6 %; d'après l'ISTAT ces chiffres étaient respectivement de 12,7 % et de 54,5 %. Ces pourcentages traduisent une évolution qui s'est produite entre la période prise en considération et la période de référence: en 1962, à la même date, le pourcentage du chômage agricole était de 20,8 %, si l'on prend les données du Ministère du Travail, et de 17,4 % selon l'ISTAT, alors que les pourcentages du chômage industriel étaient inférieurs à ceux de 1963 (50 % selon le Ministère du Travail et 51,5 % selon l'ISTAT) (2).

(1) Y compris le bâtiment

.../...

(2) Voir les tableaux statistiques n° II-7 et n° II-8

41. Si l'on examine le chômage par sexe, on constate, d'après les données résultant des enquêtes par sondage de l'ISTAT, que de juillet 1962 à juillet 1963, le chômage masculin a diminué sensiblement (de 35 % dans l'agriculture, 20.000 en juillet 1962, 13.000 en juillet 1963 ; de 22,5 % dans l'industrie, 89.000 en juillet 1962, 69.000 en juillet 1963 ; de 23,4 % dans les autres secteurs, 47.000 en juillet 1962, 36.000 en juillet 1963), alors que le chômage féminin n'a pas évolué de la même manière dans tous les secteurs d'activité ; il a augmenté de 16 % dans l'industrie (25.000 en juillet 1962, 29.000 en juillet 1963), il a diminué notablement dans l'agriculture (47,4 % ; 19.000 en juillet 1962, 10.000 en juillet 1963), et est resté stationnaire dans les autres secteurs (23.000 en juillet 1962 et en juillet 1963).

42. L'examen du chômage par grands secteurs d'activité fait apparaître une baisse sensible dans la plupart des branches par rapport à l'an dernier. Cependant, cette baisse n'est pas uniforme, et l'on note même dans certains secteurs, une légère augmentation (1).

Le chômage le plus important concerne l'industrie qui à fin mars 1963, avec 601.365 chômeurs, groupait 50,8 % du chômage total (fin juin 1963, 51,6 % avec 477.637, fin septembre 1963, 50 % avec 474.803). Les chiffres des mêmes mois de l'an dernier étaient les suivants : 671.024, 518.880, 496.518.

Ceci laisse à penser que, malgré ses besoins en main-d'oeuvre, l'industrie ne parvient pas à absorber les travailleurs

.../...

(1) Les statistiques italiennes sur le chômage et les placements comprennent également une rubrique relative aux travailleurs renvoyés des chantiers de travail de l'Etat, de laquelle il ressort une augmentation par rapport à l'an dernier : (mars 1962, 22.440 ; mars 1963, 31.450 ; juin 1962, 26.016 ; juin 1963, 30.646 ; septembre 1962, 28.505, septembre 1963, 30.986). Pour une appréciation plus précise de ce phénomène, il importerait de procéder à une étude particulière qui dépasse le cadre de ce rapport. Cette remarque vaut également pour les placements de ces travailleurs.

que l'agriculture ne peut plus employer, en raison notamment de leur manque de préparation professionnelle.

L'agriculture vient immédiatement après l'industrie avec 20 % du chômage total à fin mars 1963, 16,6 % à fin juin et 18,3 % à fin septembre. Le nombre de chômeurs agricoles qui était de 235.998 à fin mars 1963 (contre 282.154 à la même période de 1962) était descendu à 174.310 à fin septembre 1963 (contre 229.427 à fin septembre 1962).

Les branches d'activité qui sont restées, à peu de choses près au même niveau que l'an dernier sont : le commerce (fin mars 1962, 55.430 ; fin mars 1963, 55.344 ; fin juin 1962, 46.752 ; fin juin 1963, 46.167 ; fin septembre 1962, 43.734 ; fin septembre 1963, 43.877), le crédit et l'assurance (dont les chiffres se maintiennent autour de 20 à 25.000 mais avec très peu de variations entre les mois correspondants de 1962 et de 1963).

Les placements

43. Les placements en Italie se sont maintenus au niveau de l'an dernier (0,1 % d'augmentation) et ont subi la même évolution discontinue. Ils ont diminué au cours des mois d'hiver (octobre 1962, 547.141 ; décembre 1962, 334.679 ; janvier 1963, 368.093), augmenté depuis décembre 1962, avec un bond remarquable en mars où ils ont atteint 539.125 et, après une légère diminution en avril ont rejoint un premier sommet en mai (609.119) qui n'a été dépassé que fin juillet avec 619.048, après un léger fléchissement en juin. En septembre ils diminuent à nouveau (518.736) ; il faut observer qu'à ce mois, ils dépassaient de 14.500 environ le chiffre de septembre 1962.

.../...

44. L'examen par branche d'activité montre que l'évolution suivante a été enregistrée (les données se rapportent aux mois de mars et de juin 1963 en comparaison avec les mêmes mois de l'an dernier) : augmentation dans les secteurs de l'agriculture (+ 19 % et + 13 %), de l'industrie (+ 18,9 % et + 1,2 %), du commerce (+10,3 % et +8,1 %) et des employés et des manoeuvres (+13,8 % et +5,4 %) ; diminution dans les secteurs du crédit et de l'assurance (- 8,8 % et - 0,8 %). Les placements dans l'industrie oscillent entre 160.000 environ et 254.000 environ, dans l'agriculture entre 190.000 environ et 265.000, dans les transports entre 6.500 et 7.400 ; pour les manoeuvres et employés entre 35.000 et 40.000.

GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

45. Le marché de l'emploi du Grand Duché de Luxembourg est resté caractérisé pendant la période en examen par une pénurie relativement importante de main-d'oeuvre.

L'analyse de l'évolution des offres d'emploi et des demandes d'emploi non satisfaites, ainsi que celles des placements, illustre cette constatation et montre combien l'économie du Grand Duché est tributaire de l'apport de main-d'oeuvre étrangère.

Les offres d'emploi non satisfaites

46. Par rapport à l'année précédente, les offres d'emploi non satisfaites étaient en diminution jusqu'en avril :

octobre 1961	995	février 1962	1.428
octobre 1962	964	février 1963	906
décembre 1961	1.071	avril 1962	1.263
décembre 1962	878	avril 1963	1.168

.../...

A partir de mai, elles dépassent celles des périodes correspondantes de l'an dernier :

mai 1962	1.152
mai 1963	1.180
juillet 1962	1.015
juillet 1963	1.191
septembre 1962	1.061
septembre 1963	1.239

Le taux des offres d'emploi non satisfaites au Grand Duché de Luxembourg par rapport à la main-d'oeuvre occupée était à la fin septembre 1963 de 1,3 %. (Ces chiffres concernent 90.000 travailleurs occupés et 1.239 offres d'emploi non satisfaites).

47. Comme en République fédérale d'Allemagne, les offres d'emploi non satisfaites s'adressant à la main-d'oeuvre féminine sont considérables, car certains secteurs sont particulièrement déficitaires (services, activités liées au tourisme) et exigent surtout de la main-d'oeuvre féminine. Pour cette raison, le pourcentage de celle-ci dans le total des offres non satisfaites varie au cours de l'année selon l'activité plus ou moins grande de ces secteurs qui est déterminée par des facteurs saisonniers. C'est ainsi que le pourcentage, qui était de 32,0 % à la fin mai, de 31 % à la fin juin et de 31,3 % à la fin juillet, est tombé à 23,8 % à la fin de la saison estivale et touristique.

48. Les secteurs où la pénurie de main-d'oeuvre s'est le plus manifesté sont, dans l'ordre, la construction et les travaux publics, les services, la métallurgie de base et la transformation des métaux, l'agriculture. C'est ainsi que, à la fin du mois de septembre, sur un total de 1.239 offres d'emploi non satisfaites :

237, soit 19,1 % étaient destinées à des travailleurs de la construction et des travaux publics

214, soit 17,3 % à des travailleurs du secteur des services

.../...

94, soit 7,6 % à des travailleurs de la métallurgie de base et de la transformation des métaux

65, soit 5,3 % à des travailleurs agricoles

368, soit 29,3 % à des manoeuvres ordinaires.

Le Ministère du Travail du Grand Duché de Luxembourg a souvent appelé l'attention sur le fait que la pénurie de main-d'oeuvre spécialisée et qualifiée, notamment dans les travaux artisanaux, dans la construction et dans l'agriculture (qui connaît même des pénuries de main-d'oeuvre non qualifiée) constitue un obstacle sérieux au développement de l'économie du pays.

Les demandes d'emploi non satisfaites

49. Les demandes d'emploi non satisfaites ont augmenté dans une forte proportion par rapport à celles de l'année précédente, si l'on ne tient compte que de la moyenne annuelle (1962, 87 ; 1963, 215).

Toutefois, la fluctuation du niveau des demandes d'emploi non satisfaites au cours de l'année doit être signalée, car seuls les mois de janvier et février 1963 ont connu une augmentation considérable, qui a influencé la moyenne annuelle de façon déterminante.

En effet, en janvier 1962, le nombre de demandes d'emploi non satisfaites était de 177, en janvier 1963 de 896, en février 1962 de 131, en février 1963 de 1.147.

La comparaison entre les autres mois de l'année révèle une diminution pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1962, mars, avril, mai et juin 1963 et une nouvelle augmentation, assez forte en pourcentage, en juillet, août et septembre 1963.

En tout état de cause, en raison de la faiblesse des chiffres absolus, il n'est pas possible de conclure à l'existence d'excédents réels de travailleurs dans le Grand Duché de Luxembourg, où le chômage est pratiquement inexistant.

.../...

Les placements

50. La diminution des placements par rapport à l'an dernier, en se référant à la moyenne annuelle, a été de 8,3 % (1961/1962 : 2.484 ; 1962/1963 : 2.266).

Elle s'est manifestée surtout dans la métallurgie et la transformation des métaux (31,4 % entre les mois de mars 1962 et 1963, 45,9 % entre les mois de juin 1962 et 1963, 13,6 % entre les mois de septembre 1962 et 1963).

Il faut observer à ce sujet que l'économie du Grand Duché est très largement tributaire de la situation des marchés internationaux de produits sidérurgiques. Cette dépendance est à l'origine de la situation relativement défavorable de l'emploi dans cette branche d'industrie. Toutefois, à la fin de la période ouverte par le présent rapport, une nette tendance à l'amélioration commençait à se manifester, dans l'industrie sidérurgique, surtout en R.F. d'Allemagne et notamment au Grand Duché.

La baisse a également été sensible dans les transports et, dans une moindre mesure, dans les services, dans l'hôtellerie et la restauration, ainsi que dans le bâtiment.

Les mois où les placements ont été les plus nombreux pour l'ensemble de la période étudiée sont ceux d'avril, mai et juin, en raison de la reprise des travaux qui s'était manifestée déjà en mars et, par voie de conséquence, du retour des travailleurs étrangers, surtout du bâtiment, qui avaient quitté le Grand Duché pendant les mois d'hiver. A noter que sur 7.963 placements effectués au 2ème trimestre 1963, 3.578, soit 45 % environ, concernaient des travailleurs étrangers.

.../...

PAYS-BAS

51. La pénurie importante de main-d'oeuvre indiquée dans le précédent bilan annuel, et que la Commission a signalée à maintes autres occasions, a continué à se manifester aux Pays-Bas de façon assez aigüe.

La légère tendance à la détente qui avait été espérée au début de l'année ne s'est pas produite. Ceci semble provenir de ce que la détente qui s'était manifestée au cours du 4ème trimestre 1962 paraît n'avoir été due qu'à l'entrée des jeunes dans la vie active. Ainsi, la légère baisse constatée des offres d'emploi non satisfaites, ne permet pas de conclure à un prochain relâchement de la tension.

Les offres d'emploi non satisfaites

52. La moyenne mensuelle des offres d'emploi non satisfaites était pour l'année de référence de 123.011. Elle accuse cette année une légère régression, passant à 119.798.

Ceci peut se constater à la plupart des mois de la période étudiée, à l'exception des trois derniers, où un renversement de la tendance générale peut être observé :

M o i s	1962	1963
Juillet	144.100	145.223
Août	134.804	137.601
Septembre	126.993	130.663

.../...

53. Il faut cependant remarquer que dans les principales branches d'activité, cette tendance à la régression ne s'est pas vérifiée. Les augmentations enregistrées sont cependant assez faibles. Toutefois, une exception existe pour la métallurgie et la transformation des métaux où la régression est suffisamment importante pour influencer la moyenne mensuelle.

Le tableau ci-dessous illustre cette situation :

	m a r s		j u i n	
	1962	1963	1962	1963
Métallurgie et transformation des métaux	34.886	30.088	43.076	39.624
Cuir et peaux	2.790	2.251	2.847	2.525
Produits chimiques	1.582	1.452	2.056	1.713
Transports	3.000	2.661	3.461	3.341
Bâtiment	10.888	11.356	17.094	17.957
Services	10.315	10.550	11.078	11.767
Artistes	148	178	117	134
Arts graphiques	944	1.033	1.248	1.317
Textile	14.208	13.452	14.916	15.574

Il est frappant de noter que les besoins en main-d'oeuvre dans les secteurs de la métallurgie et de la transformation des métaux, en rapport avec l'ensemble des besoins en main-d'oeuvre de l'économie du pays, sont plus élevés encore aux Pays-Bas qu'en République fédérale d'Allemagne.

.../...

54. Un phénomène particulièrement remarqué est le maintien à un niveau très élevé des offres d'emploi non satisfaites concernant la main-d'oeuvre féminine et qui se situe constamment à un pourcentage de 30 à 33 % du nombre total des offres d'emploi non satisfaites.

55. Il faut enfin noter que les tensions qu'a connues le marché de l'emploi des Pays-Bas en raison des pénuries de main-d'oeuvre ont facilité considérablement l'absorption des jeunes travailleurs des deux sexes à la fin de leurs études.

La tendance des employeurs, qui manifestaient parfois certaines réticences à employer ces jeunes travailleurs, s'est renversée en partie en 1963. La tension ne semble toutefois pas devoir se réduire surtout si l'on tient compte de la prolongation qui doit être apportée à la scolarité obligatoire.

Les demandes d'emploi non satisfaites

56. L'augmentation des offres d'emploi ne s'est pas accompagnée d'une régression des demandes d'emploi non satisfaites comme ce fut le cas au cours des années antérieures. Les demandes d'emploi non satisfaites ont augmenté en effet de 5,4 % par rapport à l'année de référence (moyenne de l'année allant du 1er octobre 1962 au 30 septembre 1963 : 42.495; moyenne pour la période 1er octobre 1961 - 30 septembre 1962 : 40.328). Cette constatation, qui est fondée sur la moyenne mensuelle, est néanmoins infirmée en avril, mai, juillet, août et septembre 1963, mois qui ont connu un volume de demandes inférieur à celui des mois correspondants de l'année précédente.

.../...

	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>
octobre	35.719	37.042	—
janvier	—	56.433	67.409
mars	—	43.081	47.937
mai	—	30.649	26.394
juillet	—	34.597	33.484
septembre	—	35.587	33.007

57. Le chômage a suivi la même tendance que les demandes d'emploi non satisfaites. En effet, la moyenne mensuelle fait apparaître une augmentation de 10,9 % par rapport à l'année dernière (29.823 contre 33.096), alors que le nombre de chômeurs enregistrés en juillet, août et septembre est inférieure à celui des mois correspondant de l'an dernier.

58. Dans l'agriculture et le bâtiment il a été influencé par les facteurs saisonniers. Assez élevé en hiver (agriculture fin mars : 3.128, bâtiment : 2.761 sur un total de 36.548, soit respectivement 8,6 % et 7,6 %), il a été pratiquement résorbé dès la reprise des travaux, puisqu'à la fin des mois de juin et septembre le chômage agricole représentait respectivement 2 % et 1,7 % du total des chômeurs, et le chômage dans la construction 2,5 % et 2,7 %.

En chiffres absolus, le total des chômeurs était le suivant :

	<u>Total</u>	<u>Agriculture</u>	<u>Construction</u>
juin 1963	20.708	425	511
septembre 1963	24.111	408	641

Dans la métallurgie et la transformation des métaux au contraire, il est resté constant avec un taux de 4 % environ du chômage total (mars : 1.544, soit 4,2 % ; juin : 752, soit 3,6 % ; septembre : 1.063, soit 4,4 %).

.../...

Les branches les plus touchées par le chômage sont : les transports (10 % du total des chômeurs à la fin du mois de mars 1963, 5,8 % à la fin de juin et 9 % à la fin de septembre), les services (9,2 % du total des chômeurs à la fin de mars 1963, 12,8 % à la fin de juin et 18,5 % à la fin de septembre). Mais, dans toutes les branches, ce sont les manoeuvres ordinaires, qui représentaient fin mars 38,9 % de l'ensemble des chômeurs, à la fin juin 58,2 % et à la fin septembre 47,2 %, qui ont été surtout touchés par le chômage.

Les placements

59. Les Pays-Bas ont également enregistré une légère tendance des placements à la diminution (- 1,2 %) qui apparaît de la comparaison des moyennes mensuelles de l'an dernier et de cette année (18.697 contre 17.739). Cette baisse, indiquée par les moyennes mensuelles, se retrouve pour la plupart des mois de l'année, exception faite pour octobre 1962, mars, avril et mai 1963. Si l'on compare les mois de juin et septembre 1963 à ceux de 1962, on constate que la diminution générale atteint particulièrement les secteurs du bâtiment (juin : 1.055 contre 594, soit - 43,7 % ; septembre : 1.699 contre 1.577, soit - 7,1 %), de la métallurgie (juin : 1.012 contre 679, septembre : 2.916 contre 2.960). Elle a également été sensible dans les services et, dans une moindre mesure, dans l'agriculture.

En ce qui concerne les manoeuvres, la diminution des placements a été importante, comme d'ailleurs dans la plupart des autres pays, (juin 1962 : 942 ; juin 1963 : 596 ; septembre 1962 : 1.021 ; septembre 1963 : 913.)

.../...

Analyse synthétique des offres d'emploi non satisfaites, des demandes d'emploi non satisfaites et des placements dans la Communauté

60. L'examen des trois composantes du marché du travail des pays membres permet de dégager les tendances générales suivantes au niveau de la Communauté.

Les offres d'emploi non satisfaites

61. Bien qu'ayant subi un léger fléchissement, par rapport à l'année de référence, les offres d'emploi non satisfaites se sont maintenues à un niveau très élevé.

Si l'on prend la moyenne mensuelle des offres d'emploi non satisfaites dans l'ensemble de la Communauté on constate une diminution de 1,7 %. En effet, cette moyenne était pour la période du 1^{er} octobre 1961 au 30 septembre 1962 de 738.392 unités, alors que pour la période couverte par le présent rapport, elle était de 725.815, soit une diminution de 12.577. Ceci est confirmé par les chiffres des offres d'emploi non satisfaites de mois caractéristiques comme mars et juin, au cours desquels une diminution de 3,6 % et de 2,1 % a été enregistrée par rapport aux mois correspondants de l'année dernière. Par contre, le mois de septembre fait apparaître une augmentation de l'ordre de 3,8 %. Il convient de rechercher la cause de ce faible fléchissement des offres d'emploi non satisfaites dans le léger ralentissement de l'expansion économique, dû essentiellement à un hiver particulièrement rigoureux et prolongé et qui a marqué l'année étudiée, entraînant une limitation de l'augmentation en volume du produit brut de la Communauté.

C'est ce qui explique que dès la reprise saisonnière on ait constaté une nouvelle hausse des offres d'emploi non satisfaites.

62. L'effort des entreprises pour remédier aux pénuries de main-d'oeuvre par un renforcement des investissements de rationalisation, peut par ailleurs avoir eu également une influence sur l'évolution de cette composante du marché de l'emploi.

63. Il convient enfin de noter que la courbe de l'évolution des offres d'emploi non satisfaites n'a pas été identique dans tous les Etats membres. En France et en Belgique, la moyenne pour la période octobre 1962 à septembre 1963 est supérieure à celle de la période de référence.

Une augmentation importante en pourcentage des offres d'emploi non satisfaites a également été observée en Italie. Toutefois, étant donné la situation particulière du marché de l'emploi de ce pays, cette augmentation ne saurait entraîner des répercussions directes sur l'ensemble de la Communauté.

Dans les trois autres pays membres par contre, la moyenne mensuelle des offres d'emploi non satisfaites est restée inférieure à celle de la période correspondante de l'an dernier.

Pour les six pays membres et pour la Communauté dans son ensemble, ces moyennes, ainsi que les minima et maxima respectifs pour les deux périodes étaient les suivants :

Pays	Moyenne mensuelle		Minima		Maxima	
	1961/62	1962/63	oct. 61/ sept. 62	oct. 62/ sept. 63	oct. 61/ sept. 62	oct. 62/ sept. 63
Belgique	14.922	16.426	11.619 (jan.)	10.651 (jan.)	17.677 (avril)	20.628 (août)
Allemagne	551.465	527.835	417.141 (déc.)	405.871 (déc.)	601.707 (juil.)	600.176 (août)
France	47.844	60.577	36.471 (déc.)	55.827 (fév.)	62.459 (juin)	65.224 (juin)
Italie	(1)	(1)	3.091 (août)	3.500 (déc.)	4.385 (juil.)	7.712 (sept.)
Luxembourg	1.130	1.022	995 (oct./nov.)	878 (déc.)	1.428 (fév.)	1.304 (août)
Pays-Bas	123.011	119.796	107.783 (déc.)	99.864 (fév.)	144.120 (juil.)	145.223 (juil.)
Communauté (2)	738.392	725.815	573.822 (déc.)	587.030 (déc.)	819.267 (juin)	813.095 (juil.)

(1) Chiffres pour 1961/62 disponibles à partir de mars 1962

(2) sans l'Italie

64. De ce bref relevé il apparaît que l'évolution des offres non satisfaites pour l'ensemble de la Communauté est déterminée dans une très large mesure par l'évolution du nombre des offres enregistrées en République fédérale et aux Pays-Bas, ces deux pays intervenant pour environ 90 % dans la moyenne de l'ensemble de la Communauté.

Les demandes d'emploi non satisfaites

65. La moyenne pour la Communauté des demandes d'emploi non satisfaites et du chômage se situe environ à 95 % de la moyenne enregistrée pour la période correspondante de l'année 1961-1962 (1.765.495 contre 1.860.820). Une régression sensible a été notée en Belgique (67.670 contre 78.872) (soit 14,2 %) et en Italie (1.219.768 contre 1.381.822 soit 11,7%).

Ces derniers chiffres présentent une grande importance pour la situation de l'ensemble de la Communauté, puisque les demandes d'emploi non satisfaites enregistrées en Italie représentent environ 70 % de l'ensemble des demandes de la Communauté.

66. Ainsi la régression enregistrée dans ces deux pays s'est répercutée dans la moyenne de l'ensemble de la Communauté. Les moyennes dans chacun des quatre autres pays ont enregistré une hausse par rapport à celle de la période correspondante de l'année 1961-62; 147,1 % au Grand-Duché de Luxembourg; 40,6 % en France (1); 12,5 % en Allemagne

(1) Augmentation due en partie à l'afflux des français rapatriés d'Algérie d'ailleurs assez rapidement résorbé comme il a été indiqué plus haut, page 18.

et 5,3 % aux Pays-Bas (I). Ces augmentations ne sont pas toutefois de nature à modifier la caractéristique générale de la Communauté, puisqu'elles intéressent précisément les pays membres qui connaissent une pénurie de main-d'oeuvre.

Placements

67. La tendance à la régression qui s'est manifestée l'an dernier se retrouve dans la moyenne des placements effectués dans l'ensemble de la Communauté au cours de la période octobre 1962-septembre 1963. Cette régression a toutefois été très faible puisqu'elle n'a atteint que 0,7 % (800.127 contre 805.453). L'évolution n'a par ailleurs pas été uniforme dans les six pays. En effet, alors que le nombre des placements accuse une baisse de 13,6 % en Belgique et de 8,8 % au Luxembourg, la diminution du nombre des placements n'est que de 1,7 % en R.F. d'Allemagne et de 1,2% aux Pays-Bas, tandis qu'en France et en Italie le nombre des placements a légèrement augmenté (France + 3,8 % Italie + 0,1 %).

68. Si la moyenne pour la Communauté n'a pas régressé davantage c'est en premier lieu du fait que plus de 60 % (2) des placements signalés concernent l'Italie et en second lieu parce que la moyenne pour la R.F. d'Allemagne représente environ 30 % du total des placements.

(1) Luxembourg 215 contre 87
France 153.279 contre 109.011
République fédérale allemande 282.236 contre 250.950
Pays-Bas 42.495 contre 40.328

(2) Le nombre de placements effectués en Italie est particulièrement important du fait que dans ce pays il est de règle que tous les placements soient effectués par l'intermédiaire des services officiels et que, d'autre part, ces placements concernent une grande partie de travailleurs agricoles qui en outre peuvent avoir fait l'objet de plusieurs placements au cours du même mois. De plus, il convient de noter qu'au Luxembourg également les travailleurs et employeurs sont tenus de s'adresser aux services de l'emploi soit pour embaucher de la main-d'oeuvre, soit pour faire l'objet d'un placement.

La diversité dans l'évolution reflète la diversité qui existe dans les rapports entre l'offre et la demande d'emploi non satisfaites. Il convient en effet, si l'on veut se faire une idée exacte de la situation, d'examiner l'évolution de ces trois composantes du marché du travail non seulement séparément, mais également dans leur relation réciproque.

69. L'analyse de la situation des marchés de l'emploi des Etats membres fait apparaître en résumé que, par rapport à la situation de la période octobre 1961-septembre 1962 :

- a) les offres d'emploi non satisfaites se sont stabilisées à un niveau élevé mais légèrement inférieur à celui de la période de référence,
- b) les demandes d'emploi non satisfaites accusent une régression d'environ 5 %,
- c) le nombre des placements a évolué dans le même sens qu'au cours de la période de référence, c'est-à-dire qu'il accuse une légère tendance à la baisse.

70. Toutefois, pour 3 des 4 pays qui accusent une régression des placements, la moyenne mensuelle des offres non satisfaites est largement supérieure à celle des demandes non satisfaites. En effet, le rapport entre les premières et les secondes est de l'ordre de 187 % en R.F. d'Allemagne, 503,3 % au Grand Duché de Luxembourg et 281, % aux Pays-Bas. Pour la Belgique, par contre, ce rapport n'est que de 24,3 %. Il faut noter que contrairement aux 3 autres pays, la moyenne des offres non satisfaites en Belgique a augmenté et celle des demandes non satisfaites a diminué par rapport à l'année précédente. Ce dernier phénomène pourrait trouver une explication dans le fait que la Belgique n'a pas connu, comme la R.F. d'Allemagne et le Grand Duché de Luxembourg, un ralentissement de la croissance économique, ni comme les Pays-Bas, (où la croissance économique a été plus rapide que l'année précédente), l'arrivée d'un nombre aussi considérable de

jeunes sur le marché de l'emploi. On peut se demander par ailleurs si le rapport de 24,3 % entre les offres non satisfaites reflète exactement la réalité, étant donné qu'en Belgique, plus que dans les autres pays, un grand nombre d'offres d'emploi ne sont pas adressés aux bureaux de placement, soit parce que les employeurs trouvent ou espèrent trouver la main-d'oeuvre par leurs propres moyens, soit parce qu'ils s'adressent aux 23 bureaux de placement privés, mais reconnus, et aux nombreux autres bureaux de placement qui, moyennant une rémunération, font office d'intermédiaires entre les employeurs et les demandeurs d'emploi (I). Les travailleurs à la recherche d'un emploi sont, par contre, dans la mesure où ils peuvent bénéficier de l'assurance chômage, pratiquement toujours enregistrés aux bureaux de placement.

71. En ce qui concerne la France, l'évolution des placements (+ 3,8 %) par rapport à la moyenne octobre 1961 - septembre 1962, ainsi que le rapport offres non satisfaites (2) - demandes non satisfaites (39,5 %), trouvent dans une large mesure leur explication dans le fait que, alors que la croissance économique a été largement plus faible qu'entre octobre 1961 et septembre 1962, l'économie française, confrontée avec le problème du reclassement de la main-d'oeuvre rapatriée d'Algérie, a fait un effort considérable pour intégrer cette main-d'oeuvre dans la vie active.

(I) Bien que la législation belge interdise en principe l'exploitation de bureaux de placement payants, elle autorise certains de ceux-ci, lorsqu'ils s'occupent du placement de personnel domestique, gens de maison, artistes ou travailleurs agricoles. "Rapport annuel" de l'OIEEM - 1962 - page 37

(2) Au sujet de l'importance du nombre des offres non-satisfaites, voir page 18

72. Pour l'Italie, la moyenne mensuelle des placements s'est stabilisée au niveau de la période de référence (+ 0,1 %) malgré la forte régression enregistrée notamment au cours des mois de décembre 1962 à février 1963, grâce à la très nette reprise saisonnières de mars et avril 1963.

L'évolution bien que moins favorable dans l'agriculture, la construction et les travaux publics qu'au cours des 12 mois précédents a connu à nouveau, dans le secteur industriel, un taux de croissance considérable (8,5 % contre 9,6 % entre 1961 et 1962). Il en est de même pour le secteur des services où le taux de croissance est estimé à 5 %.

La relation entre la moyenne des offres non satisfaites et celle des demandes non satisfaites, - les premières sont presque 100 fois moins nombreuses que les secondes - reflète la situation encore excédentaire du marché de l'emploi italien, malgré la conjoncture favorable. Toutefois, l'augmentation des offres d'emploi non satisfaites, très importantes en pourcentage, montre que, malgré ces excédents, l'Italie ne peut combler tous ses propres besoins en main-d'oeuvre.

Cette situation, récente, du pays membre dont la main-d'oeuvre a permis pendant de nombreuses années aux pays déficitaires de combler/leurs besoins en main-d'oeuvre ^{dans une large mesure} conduit à considérer, au niveau communautaire, l'aspect qualitatif de l'évolution des placements en relation avec le rapport offres non satisfaites-demandes non satisfaites, qui mérite également d'être examiné de plus près.

73. Dans les 4 pays où la moyenne des placements accuse une régression, la diminution des placements de manoeuvres y est nettement plus sensible que la régression dans son ensemble. Ainsi la moyenne des placements de cette catégorie de travailleurs accuse une diminution de 6,7 % en R.F. d'Allemagne, 5,5 % au Grand Duché de Luxembourg, 3,4 % aux Pays-Bas et 17,3 % en Belgique.

74. Par ailleurs, la moyenne mensuelle des demandes d'emploi non satisfaites émanant des manoeuvres accuse une augmentation de 14 % en R.F. d'Allemagne, alors que le nombre d'offres non satisfaites est en diminution (-8,7 % à fin mars 1963 - 10,6 % fin juin 1963 - 7,8 % fin septembre 1963). En outre, pour l'ensemble de la période examinée, 20 % du chômage en R.F. d'Allemagne concernait les manoeuvres; ce pourcentage était d'environ 40 % en Belgique et de respectivement 38,9 %, 58,2 % et 47,2 % à la fin des mois de mars, juin et septembre 1963 aux Pays-Bas.

75. Enfin, pour ces mêmes pays les chiffres disponibles font apparaître que les offres non satisfaites destinées à cette catégorie de travailleurs n'interviennent dans le total que pour environ : 9 % en Belgique et en R.F. d'Allemagne et 20 % au Grand Duché de Luxembourg.

76. La France par contre a enregistré une augmentation des placements de manoeuvres (+ 3,7 %) environ égale à celle des placements en général. Ils représentent d'ailleurs 25 % du total des placements enregistrés. 10,5 % des offres non satisfaites et environ 20 % des demandes non satisfaites concernent cette catégorie de travailleurs.

Il convient toutefois de relever que le rapport offres non satisfaites - demandes non satisfaites n'est que de 25,6 % pour les manoeuvres, alors qu'il se chiffre à 39,5 % pour l'ensemble de la main-d'oeuvre. Cette situation pourrait trouver son explication dans la réintégration d'un grand nombre de rapatriés d'Algérie qui n'ayant pas la qualification professionnelle requise, ont été obligés de se contenter d'un emploi de manoeuvre.

77. Enfin, en Italie les chiffres disponibles accusent également une augmentation des placements de manoeuvres/ et employés par rapport à l'année précédente (I), tandis que la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée qui s'était déjà précédemment vérifiée dans certaines professions et régions s'est accentuée.

78. En conclusion, il apparaît que les besoins en main-d'oeuvre des Etats membres de la Communauté ont continué à se manifester de façon très nette. Ils provoquent de fortes tensions sur les marchés de l'emploi, préjudiciables à l'équilibre de ces marchés et à l'expansion économique, et ils intéressent essentiellement une main-d'oeuvre spécialisée ou qualifiée, alors que les demandes d'emploi émanent avant tout de travailleurs sans qualification.

Ce phénomène et les conséquences qu'il convient d'en tirer seront analysés d'une façon plus approfondie dans la deuxième partie de ce bilan.

79. Enfin, les Etats membres touchés par les pénuries de main-d'oeuvre sont ceux qui avaient déjà été signalés l'an dernier et qui sont, par ordre d'importance de leurs besoins, la R.F. d'Allemagne, les Pays-Bas et relativement le Grand Duché de Luxembourg. Quant à la France et à la Belgique, elles restent caractérisées par des besoins importants dans la plupart des branches d'activité, besoins particulièrement aigus dans certaines régions de leur territoire.

(I)		<u>1962</u>	<u>1963</u>
	mars	35.117	39.955
	juin	34.998	36.884

LA COMPENSATION INTERNATIONALE ET NOTAMMENT INTRA-COMMUNAUTAIRE
DES OFFRES ET DES DEMANDES D'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTÉ

- Caractéristiques

80. L'examen des marchés nationaux de l'emploi qui fait l'objet du chapitre précédent a mis en évidence la persistance des tensions existant sur le marché de l'emploi de la Communauté et dues au déséquilibre entre les offres et les demandes d'emploi aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

Ces tensions ont incité les États membres à des efforts accrus pour améliorer la compensation entre les offres et les demandes d'emploi. Tandis que les placements effectués au niveau national ont diminué dans chacun des États membres, à l'exception de la France et de l'Italie, le nombre des permis de travail délivrés à des travailleurs étrangers a augmenté dans les six pays. La simultanéité de ces deux phénomènes montre que la diminution des placements de main-d'œuvre nationale tient à ce que les pays de la Communauté ont atteint un taux de chômage pratiquement insupportable, les demandeurs d'emploi nationaux étant difficilement placables soit en raison de leur âge ou de leur absence de qualification, soit en raison de leur hostilité à émigrer, même à l'intérieur de leur propre pays.

81. A cette caractéristique générale de la compensation dans la Communauté, s'ajoutent quelques tendances qu'il est opportun d'indiquer. Tout d'abord l'on a assisté, au cours de l'année examinée, à une nouvelle diminution des placements de travailleurs d'autres pays membres et à une augmentation générale dans la Communauté de l'appel à la main-d'œuvre des pays non membres. La prépondérance des placements de cette main-d'œuvre s'est vérifiée dans tous les États membres, sauf au Luxembourg.

.../...

Ainsi entre le 1er octobre 1961 et le 30 septembre 1962, la République fédérale d'Allemagne, la France et la Belgique avaient au total délivré 256.509 permis de travail à des ressortissants des Etats membres et 351.006 à des ressortissants de pays tiers. Entre le 1er octobre 1962 et le 30 septembre 1963, ces chiffres étaient respectivement de 230.627 et de 408.486.

Cette diminution des recrutements effectués dans les pays membres est évidemment due avant tout à la diminution des disponibilités de main-d'oeuvre italienne disposée à émigrer dans un autre pays. Ainsi, pour les trois pays précédemment considérés, l'immigration de travailleurs italiens a passé entre l'année de référence et l'année examinée de 201.874 à 179.225. Il faut observer à ce sujet que cette diminution de l'émigration italienne a touché la République fédérale d'Allemagne dans des proportions considérablement moindres que les autres pays et que se trouve de ce fait confirmé au cours de l'année étudiée la préférence des travailleurs italiens, déjà signalée dans le précédent bilan annuel du Bureau Européen de Coordination, pour la République fédérale d'Allemagne, en raison notamment du haut niveau des salaires pratiqués dans ce pays.

82. L'examen de la relation entre l'émigration "organisée" et l'émigration "spontanée" - qui ne peut être évidemment effectué que pour les Etats membres qui entretiennent d'importantes missions de recrutement à l'étranger tels que la République fédérale d'Allemagne et la France - confirme le phénomène amorcé les années précédentes, d'une augmentation considérable de l'émigration "spontanée" au détriment de l'immigration résultant d'un recrutement par les "missions". Cette tendance générale s'est vérifiée par ailleurs aussi bien en République fédérale d'Allemagne qu'en France.

.../...

83. Enfin, en ce qui concerne la répartition par branches d'activité de la main-d'oeuvre non nationale immigrée dans les pays de la Communauté, l'on peut noter cette année encore, le refus de la main-d'oeuvre des Etats membres d'accepter des travaux pénibles ou insalubres, d'où les difficultés particulières qu'ont rencontrées les Etats membres pour recruter dans la Communauté des travailleurs pour le secteur minier.

La situation dans chacun des Etats membres

BELGIQUE

Augmentation de l'appel à la main-d'oeuvre étrangère

84. Les caractéristiques du marché national de l'emploi de la Belgique (augmentation des besoins en main-d'oeuvre et diminution parallèle des ressources nationales) (1) ont entraîné un appel accru au cours de l'année examinée à la main-d'oeuvre étrangère. Le maintien d'une conjoncture économique favorable rendait nécessaire, entre autres, l'élimination des goulots d'étranglement nés du manque de main-d'oeuvre. Malgré les efforts entrepris par l'administration belge, les pénuries de main-d'oeuvre ont augmenté beaucoup plus rapidement que ne diminuait le chômage, qui semble bien avoir atteint désormais sa limite minimale et la Belgique a dû faire appel au cours de la période examinée à 22.703 travailleurs contre 19.381 au cours de la période de référence, soit une augmentation de 17,1%. La plupart de ces travailleurs sont des "permanents", les mouvements saisonniers vers la Belgique étant assez réduits.

(1) Cf. page 4 et 55

Examen par nationalité des placements de travailleurs étrangers

85. L'examen par nationalité des travailleurs non nationaux introduits en Belgique montre que le nombre des travailleurs provenant des autres Etats membres et notamment d'Italie a diminué, alors que celui des travailleurs provenant de pays non membres de la Communauté a augmenté de façon sensiblement supérieure à la diminution des travailleurs de la Communauté. Les travailleurs italiens, qui représentaient 40,9 % du total des travailleurs non nationaux recrutés pendant l'année de référence, ne représentent plus pour les 12 mois en examen que 17,8 %, ayant passé de 7.921 à 4.033, soit une diminution de 3.888 (ou de 49,1 %). Le nombre de travailleurs français a également diminué (1.837 au cours de l'année de référence, 1.285 cette année, soit une diminution de 552 unités ou de 30 %), et leur pourcentage par rapport à l'ensemble de la main-d'oeuvre immigrée est tombé de 9,5 % à 5,7 %.

On note au contraire une augmentation importante des Grecs (+ 67,2 %), des Espagnols (+ 60,8 %) et des Turcs. Le nombre de ces derniers a augmenté de façon exceptionnelle passant de 51 au cours de l'année de référence à 2.553 cette année. Par rapport au total des embauchages, entre l'année dernière et cette année, les Grecs sont passés de 13 à 18,5 %, les Espagnols de 21,3 % à 29,3 %, les Turcs de 0,3 % à 11,5 %. Le nombre des Portugais, bien qu'en nette augmentation, ne représente par contre qu'une faible part du total des introductions (1,1%).

Professions et régions déficitaires et recrutement de main-d'oeuvre étrangère

86. L'augmentation des embauchages de main-d'oeuvre non nationale n'a pas intéressé tous les secteurs d'activité. Elle s'est manifestée surtout dans le secteur des mines et du bâtiment, alors qu'on a enregistré dans les autres secteurs une légère régression.

.../...

87. La situation de pénurie qui se maintient dans le secteur de l'industrie charbonnière a atteint depuis quelques années déjà des proportions assez graves, de nature à compromettre l'expansion de la production. On a enregistré dans ce secteur une diminution des effectifs occupés (88.541 au 1er janvier 1962, 84.942 au 1er janvier 1963). Cette diminution a concerné surtout les bassins charbonniers du Borinage et de Liège. Il est à noter que la fermeture de certaines mines, qui a provoqué en 1962 le licenciement de plus de 4.000 mineurs, n'a pas permis de combler les déficits qui se sont au contraire aggravés (10.902 contre 5.977, soit une augmentation de 4.925 ou de 82,4 %).

88. L'industrie des mines de charbon a absorbé 48 % de la main-d'oeuvre non nationale embauchée en Belgique contre 30,8 % l'année précédente. C'est surtout dans ce secteur que le nombre de travailleurs des autres pays membres a diminué. Mais cette diminution a été plus que compensée par l'augmentation des travailleurs en provenance des pays non membres de la Communauté. Les travailleurs des autres Etats membres sont en effet passés de 1.785 à 891, soit une diminution de 894 unités, ou de 50,1 %, alors que celui des travailleurs en provenance des Etats non membres a augmenté de 5.819 unités, passant de 4.192 à 10.011 (soit une augmentation de 138,8 %). C'est ainsi que dans les provinces du Hainaut, de Liège et du Limbourg, régions charbonnières de la Belgique le nombre des placements de mineurs non nationaux a été le plus élevé.

89. En raison de l'activité importante qu'a connue le secteur du bâtiment, malgré l'hiver particulièrement rigoureux 1962-1963, les besoins de main-d'oeuvre ont été aussi importants que l'an dernier. Les professions suivantes ont été particulièrement déficitaires:

- maçon, ferrailleur, coffreur-boiseur, plâtrier(plafonneur), terrassier, sur l'ensemble du territoire, mais de façon moins accentuée dans la province de Namur;

.../...

- bétonnier, dans les provinces de Brabant, de Flandre occidentale de Liège et de Limbourg;
- piloteur: dans les provinces de Brabant, Flandres occidentale et orientale
- ardoisier, dans les provinces de Brabant et de Liège;
- électricien de bâtiment, monteur en chauffage central, plombier, tuyauteur tubiste, dans la plupart de provinces.

En raison des pénuries sensibles de main-d'oeuvre du bâtiment, les embauchages de travailleurs non nationaux dans ce secteur ont augmenté par rapport à la période de référence de 51,4 %, passant de 1.732 à 2.622, soit une augmentation de 890. Le nombre des travailleurs provenant des pays non membres de la Communauté a augmenté de façon très sensible (1.396 contre 488, soit une augmentation de 907 ou de 186 %).

Dans les groupes de professions connexes au bâtiment (travailleurs du bois, peintres, tapissiers^{d'ameublement}, etc.), des déficits particulièrement importants ont caractérisé presque toutes les régions dans les professions de charpentiers, de menuisiers de bâtiment, de peintres décorateurs, mais les embauchages de main-d'oeuvre non nationale dans ces groupes de professions n'ont pas été très importants et ont même diminué.

90. Les pénuries de travailleurs dans la transformation des métaux ont été particulièrement notables dans les professions suivantes:

- tourneur sur métaux, mécanicien, fraiseur, soudeur à l'arc, soudeur autogène dans la plupart des provinces;
- outilleur sur machines outils dans les provinces: Liège, Hainaut, et Flandre orientale;
- conducteur de perceuse: dans les provinces de Brabant et de Flandre occidentale;
- aloseur dans la province de Liège;
- ajusteur^{de fabrication} /: surtout dans les provinces de Brabant et de Flandre orientale. .../...

Toutefois, malgré l'existence de ces pénuries, les embauchages de travailleurs non nationaux ont diminué légèrement par rapport à l'année de référence (2.470 contre 2.544, soit une diminution de 2,9 %).

91. L'industrie du textile et de l'habillement a également été particulièrement touchée par la pénurie de main-d'oeuvre, qui s'est manifestée surtout dans les provinces de Flandre occidentale et de Flandre orientale (bobineuse, fileurs, filouses, retordeuses, tisseurs, doubleuses, nettoyeuses de tissus, tricoteuses, dévideuses, piqueuses) Elles ont été moins accentuées dans les provinces du Brabant, du Hainaut et de Liège. Les offres d'emploi s'adressent davantage à la main-d'oeuvre féminine dont le recrutement présente en général le plus de difficultés, ce qui semble une des causes de la diminution des embauchages de main-d'oeuvre non nationale dans ce secteur (971 contre 1.082, soit une diminution de 10,3 %).

Los travailleurs frontaliers

92. Au 15 décembre 1962, 757 frontaliers français, dont 233 femmes, étaient employés en Belgique. Au cours de l'année examinée, ce chiffre était de 496 (329 hommes et 167 femmes). La plus grande partie de ces travailleurs sont employés dans les zones de Charleroi et de Mons.

Le nombre des frontaliers allemands est très faible. Au cours de l'année en examen, 108 permis seulement leur ont été délivrés (dont 17 à des femmes); presque tous sont occupés dans la région de Verviers.

Les mouvements de travailleurs frontaliers entre la Belgique et les deux autres pays du Benelux ne sont plus enregistrés (1) le traité de travail du Benelux du 7.6.1956 ayant réalisé la libre circulation entre ces trois pays (2).
.../...

(1) Cependant certaines indications peuvent être tirées des statistiques concernant la sécurité sociale. C'est ainsi que les frontaliers néerlandais occupés en Belgique au 31.12.1963 étaient au nombre de 2.578 contre 2.476 au 31.12.1962, soit une progression de 102 unités.

(2) Cette remarque est également valable pour les travailleurs permanents et saisonniers.

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Augmentation de l'appel à la main-d'oeuvre étrangère

93. Les besoins en main-d'oeuvre de l'économie allemande, qui ont continué à augmenter au cours de l'année examinée et le niveau élevé des salaires en Allemagne, ont entraîné une augmentation de l'immigration par rapport à la période de référence: 400.505 travailleurs contre 387.037, c'est-à-dire une augmentation de 13.468 unités, équivalant à 3,5 %. De ces 400.505 travailleurs, 125.462 ont été recrutés par les missions allemandes en Italie, en Grèce, en Espagne et en Turquie et 275.043 ont été placés après s'être rendus en RF d'Allemagne de leur propre initiative. Il paraît opportun à cet égard de faire une brève analyse de l'immigration dite "organisée" et de l'immigration dite "spontanée".

Immigration "organisée" et immigration "spontanée"

94. Alors que le total des placements de main-d'oeuvre non nationale a augmenté de 3,5 %, les recrutements effectués par les missions de recrutement allemandes a baissé de 17,8 %, passant de 151.487 pendant l'année de référence à 125.462 au cours de l'année étudiée. Cette diminution est due exclusivement à celle des recrutements de travailleurs italiens qui ont baissé de 53,9 %, passant de 79.334 à 36.563, Par contre, le nombre de travailleurs des autres nationalités recrutés par les missions allemandes est en nette augmentation:

- Grecs: 37.113 contre 29.457, soit + 7.656 ou + 26 %
- Espagnols 36.604 contre 33.531, soit + 3.073 ou 9,2 %
- Turcs: 15.182 contre 9.165, soit + 6.017 ou 65,6 %.

95. Par branches d'activité, les travailleurs recrutés se répartissent ainsi:

.../...

industrie minière: Italiens 821, Grecs 3.539, Turcs 2.798 et Espagnols 2.624. Dans le bâtiment, les Italiens sont demeurés très nombreux et constituent le groupe le plus important des travailleurs recrutés: 8.257 (dont beaucoup de saisonniers), contre 4.241 Espagnols, 2.450 Grecs, 2.015 Turcs. Dans l'industrie textile, ce sont les travailleurs Grecs qui sont les plus nombreux: 3255 contre 1.918 Espagnols et 636 Turcs. Les Italiens sont 495.

L'immigration spontanée

96. Cette immigration qui au cours de l'année de référence avait représenté 60,9 % du total des premiers permis de travail délivrés et intéressé 235.550 travailleurs, s'est accrue encore au cours de l'année en examen où elle a représenté 68,7 % du total de l'immigration, intéressant 275.043 travailleurs. Cette augmentation considérable est due essentiellement aux courants migratoires "spontanés" de l'Italie vers l'Allemagne (115.569 contre 77.885 l'année de référence, soit une augmentation de 48,4 %).

En ce qui concerne les ressortissants des pays tiers, tandis que le nombre des Grecs a augmenté de 24 %, celui des Espagnols et des Turcs a diminué au contraire, respectivement de 9,2 % et de 14,2 %.

Examen par nationalité des placements de travailleurs étrangers

97. Si l'on examine le nombre total des travailleurs qui ont reçu un premier permis de travail (à la suite d'une immigration spontanée ou organisée, l'évolution par rapport à l'année précédente se présente comme suit:

- Le nombre des Belges a diminué de 19,4 % (3.047 contre 3.780). Il comprend 47,2 % de travailleurs frontaliers.
- La régression du nombre des Français est de l'ordre de 3,1 % (10.213 contre 10.536). Il s'agit en majeure partie (56,2 %) de travailleurs frontaliers.

.../...

- Le nombre des Italiens a diminué de 3,2 % (152.132 contre 157.219), le net recul des recrutements directs effectués par les missions allemandes (- 42.771) n'ayant pas été suffisamment compensé par la progression des immigrations dites "spontanées" (+ 37.684).
 - Tandis que le nombre des Luxembourgeois a augmenté de 56 unités, celui des Néerlandais a diminué de 6,8 % (28.727 contre 30.824). Il convient de noter par ailleurs que 71,6 % des Néerlandais sont des travailleurs frontaliers.
 - Le nombre total des travailleurs originaires des Etats membres a donc diminué de 4 %. Leur pourcentage par rapport au nombre total des travailleurs non nationaux qui ont reçu un premier permis de travail pendant l'année considérée est de 48,5 %, contre 52,3 % pour l'année précédente.
98. - En revanche, les Grecs (+ 25,6 %), les Turcs (+ 35,4 %) et les Portugais (+ 42,2 %) sont en nette augmentation. Le nombre des Espagnols n'a que faiblement augmenté: 2,2 % (55.110 contre 53.910). Les travailleurs des autres nationalités - à l'exception des Autrichiens (- 1,6 %) - sont également plus nombreux.
- 99.- Par conséquent, le nombre total des travailleurs originaires des pays tiers a augmenté de 11,7 % (206.154 contre 184.502). Il représente 51,5 % du total général, contre 47,7 % en 1962. De ce total général (400.505), 87.257 sont des femmes, soit une augmentation de 22,6 % par rapport à l'année précédente. Ainsi se trouve confirmée la tendance à une plus large utilisation de la main-d'oeuvre féminine qui se manifeste depuis un certain temps dans la République fédérale d'Allemagne, favorisée par de plus larges facilités de recrutement de cette main-d'oeuvre à l'extérieur.

Pénuries de main-d'oeuvre par branches d'activité et placements de main-d'oeuvre étrangère

100. Nous nous bornerons ici à examiner les branches d'activité où se manifeste une pénurie aiguë de main-d'oeuvre et dans lesquels le nombre des placements de main-d'oeuvre étrangère est le plus élevé.

- Extraction (mines de charbon)

101. La pénurie de mineurs de fond s'étend à l'ensemble du Land Rhénanie du Nord-Westphalie. Dans tous ses rapports trimestriels envoyés au Bureau Européen de Coopération, la République fédérale d'Allemagne a signalé que les professions de piqueur et de herscheur sont particulièrement déficitaires au sens de l'article 3 du règlement No. 15. Au total, 13.270 permis de travail ont été délivrés pour ce groupe, dont 2.032 aux travailleurs des autres Etats membres (dont 1.966 italiens) et 11.238 à des travailleurs des pays tiers. Par rapport à l'année précédente, la régression est de 3.497 unités (soit 20,9 %); elle est due à une forte diminution du nombre des travailleurs des autres Etats membres (- 4.151, soit 67,1 %) insuffisamment compensée par l'augmentation du nombre des travailleurs de pays tiers (+ 654 soit 6,1 %).

- Construction

102. Dans les professions se rapportant à la construction, les besoins sont particulièrement sensibles en ce qui concerne les terrassiers, les maçons, les charpentiers, les peintres, les menuisiers et les manoeuvres. Cette pénurie s'étend à l'ensemble du territoire. Au cours de l'année considérée, 84.251 permis de travail ont été délivrés à des travailleurs étrangers de ce secteur, dont 56.294 à des travailleurs des autres Etats membres (les Italiens étaient au nombre de 53.251) et 27.957 à des travailleurs de pays tiers.

L'examen de la répartition de ces travailleurs par branches d'activité fait d'ailleurs ressortir la nette préférence des Italiens à se diriger vers l'industrie du bâtiment, comme cela apparaît également des chiffres indiqués ci-dessus au sujet de l'immigration "organisée".

.../...

Par rapport à l'année précédente on a enregistré une augmentation de 7.145 unités (soit 9,3 %) dont 5.796 (soit + 11,5 %) pour les travailleurs des autres États membres et de 1.349 (soit + 5,1 %) pour les travailleurs de pays tiers.

- Transformation des métaux

103. Dans ce secteur, les professions les plus déficitaires sur l'ensemble du territoire fédéral sont celles d'ajusteur-mécanicien, de tourneur sur métal, de fraiseur, d'alésour, d'ajusteur outillour, de mécanicien, de soudeur à l'arc et de soudeur autogène. Au cours de l'année considérée, 84.536 permis de travail ont été délivrés à des travailleurs de ce secteur, dont 33.277 à des travailleurs des autres États membres (30.912 à des italiens) et 51.259 à des travailleurs originaires d'autres pays. Par rapport à l'année précédente, on a enregistré une régression de 3.440 unités, dont 2.136 pour la main-d'oeuvre communautaire et 1.304 pour celle originaire de pays tiers.

104. - Dans le secteur de l'industrie textile et de l'habillement on a enregistré des besoins sensibles surtout dans les professions de filouse en général, de tisseuse, de piqueuse de vêtements de confection en général, d'autres piqueuses, de coupeuses et de piqueuse de chemises. Le nombre des premiers permis de travail délivrés aux travailleurs masculins et féminins non nationaux est également élevé dans ce secteur: 23.179 dont 9.766 pour la CEE et 13.413 pour les pays tiers.

105. - Dans l'alimentation, les boulangers et les bouchers sont déficitaires.

La main-d'oeuvre saisonnière

106. En ce qui concerne les travailleurs saisonniers ayant reçu un premier permis de travail, les seules données disponibles concernent les travailleurs recrutés directement par les missions allemandes.

Au total 23.352 travailleurs saisonniers ont été recrutés dont 17.584 italiens, 5.731 espagnols et 37 grecs.

On constate par conséquent que si les travailleurs turcs recrutés directement sont tous permanents, en revanche 48,1 % des Italiens, 15,7 % des Espagnols et 0,1 % seulement des Grecs sont des travailleurs saisonniers.

Ces derniers sont recrutés surtout pour les travaux qualifiés du bâtiment (6.063 italiens, 2.024 espagnols et 14 grecs) et de l'agriculture (741 italiens, 517 espagnols et 9 grecs), mais aussi, dans une mesure non négligeable, pour des travaux confiés à des manœuvres ordinaires dans les secteurs cités et dans les autres secteurs (7.634 italiens, 1.923 espagnols, 14 grecs).

La main-d'œuvre frontalière

107. Le nombre total des travailleurs frontaliers à qui un premier permis de travail a été délivré a diminué de 10 % par rapport à l'année précédente (33.323 contre 37.044, soit - 3.721). Les Néerlandais représentent 61,8 % du nombre total (33.323), bien que leur nombre ait diminué de 11,7 % pendant l'année considéré. Le nombre des Français est resté presque stationnaire (+ 0,8 % seulement et représente 17,2 % du total; par contre, celui des Autrichiens a diminué (- 8,2 %, bien qu'il représente 12,9 % du total. Le nombre des Belges a notablement regressé en raison des possibilités plus grandes d'emploi offertes par leur marché national du travail; 1.437 contre 2.167, soit - 730 ou 33,7 %. Il s'agit de travailleurs habitant dans la région frontalière de Verviers et occupés dans la République fédérale presque exclusivement dans le bâtiment et dans le secteur de la production et de la transformation des métaux. Parmi les frontaliers, figurent également 671 italiens résidant dans la zone frontalière des Etats limitrophes et actuellement occupés dans la République fédérale. Enfin, le nombre des Danois (234), des Suisses (104) et des Luxembourgeois (13) est peu important.

.../...

FRANCE

Augmentation de l'appel à la main-d'oeuvre étrangère

108. Au cours de l'année étudiée, il a été délivré en France au total 215.905 permis de travail, dont 116.019 pour des travailleurs permanents et 99.886 pour des travailleurs saisonniers. Par rapport à la période précédente, ces chiffres traduisent une augmentation de 7,4 %, ce qui est assez important si l'on considère que durant l'année on examine les travailleurs rapatriés d'Algérie ont dû être reclassés en France. Il faut noter en France, comme en Belgique et en RF d'Allemagne, une régression sensible des travailleurs de la Communauté (30.447 contre 43.726 soit une diminution de 13.279 ou de 30,4 %) et une augmentation plus considérable encore des placements de main-d'oeuvre des pays non membres de la Communauté (185.458 contre 157.371, soit une augmentation de 28.087 ou de 17,8 %). Le pourcentage des travailleurs des Etats membres par rapport au total des travailleurs étrangers placés en France a passé entre l'an dernier et cette année de 21,7 % à 14,1 %.

Immigration organisée et immigration spontanée

109. Une tendance identique à celle décrite pour la RF d'Allemagne s'est manifestée dans la relation entre le recrutement effectué par l'Office National d'Immigration (ONI) et l'entrée individuelle des travailleurs étrangers dont la situation a été régularisée. On a en effet enregistré au cours de la période en examen et par rapport au nombre total des travailleurs permanents introduits et placés une nette diminution de l'immigration organisée et une augmentation parallèle de l'immigration dite "spontanée".

.../...

Alors que le total des placements des travailleurs permanents non-nationaux a augmenté de 9,4 % par rapport à la période de référence, l'immigration organisée a subi une diminution de 7.566 unités soit - 14,9 % (43.159 contre 50.725). Par contre, le pourcentage des "régularisés" n'a cessé d'augmenter. C'est ainsi que pendant l'année de référence sur un total de 106.078 placements de travailleurs étrangers permanents, 55.353 soit 52,1 % était des "régularisés". Ce pourcentage s'est élevé à 62,8 % au cours de l'année en examen, (72.860 régularisations sur 116.019 placements de travailleurs étrangers permanents). Cette progression s'est vérifiée pour toutes les nationalités comme il ressort du tableau suivant qui indique le pourcentage, par rapport au nombre total de travailleurs étrangers permanents placés en France, de ceux dont la situation a été régularisée.

Pays d'origine du travailleur	Période du 1.10.1961 au 30.9.1962	Période du 1.10.1962 au 30.9.1963
Belgique	64,5	69,1
Allomagne (RF)	83,5	89,3
Italie	49,0	67,6
Pays-Bas	66,7	74,0
CEE	51,6	70,0
Espagne	54,2	63,1
Portugal	44,9	60,4
Suisse	69,9	81,2
Autres nationalités	48,4	56,3

Sur le total des placements de travailleurs permanents l'immigration spontanée se situe ainsi en pourcentage (62,8 %) à un niveau à peine inférieur à celui de la RF d'Allemagne (68,7 %).

.../...

Examen par nationalité des placements de travailleurs étrangers

110. La diminution importante des placements des travailleurs des autres Etats membres est due presque exclusivement à la réduction du nombre des travailleurs italiens immigrés en France. De 36.734 unités au cours de l'année de référence, il est passé à 23.060 au cours de l'année examinée. Les travailleurs des autres Etats membres ont augmenté ou sont restés à un niveau stationnaire au cours de cette année. Les Allemands sont passés de 1.496 à 1.925, les Néerlandais de 305 à 313, les Belges de 5.191 à 5.103.

Farmi les travailleurs originaires des pays tiers, on note une augmentation assez sensible des Espagnols (144.254 contre 134.396, soit une augmentation de 7,3 %) et des Portugais qui ont plus que doublé, mais dont le nombre reste relativement assez modeste (24.496 contre 11.742, soit une augmentation de 108,6 %).

Les travailleurs dit "permanents"

111. Suivant la tendance générale à une augmentation des placements de travailleurs non nationaux, le nombre de travailleurs permanents s'est accru par rapport à l'année précédente (1). Cet accroissement, de l'ordre de 9,4 %, est exclusivement dû à celui des travailleurs des pays tiers (98.387 contre 81.504, soit + 16.883 ou 20,7 %), le nombre de ceux provenant des autres Etats membres ayant diminué (17.632 contre 24.574, soit - 6.942 ou 28,2 %). Par rapport au nombre total des travailleurs permanents non nationaux placés en France au cours de l'année considérée, les travailleurs de la Communauté représentaient 15,2 %, les autres 84,8 %. En outre, il faut noter que sur les 1.925 Allemands, 46 Luxembourgeois et 313 Néerlandais, le nombre des travailleurs permanents était respectivement de 1.916, 46 et 292. En revanche, 9,5 % seulement du total des Belges étaient des travailleurs permanents.

(1) Voir tableau statistique no. VII-3

112. Sur le nombre total des travailleurs permanents occupés en France pendant l'année de référence et pendant l'année considérée, le pourcentage de la main-d'oeuvre permanente italienne est tombé de 20,9 à 12,8 %; il faut toutefois ajouter que le nombre des travailleurs espagnols permanents a également diminué en tombant de 60.104 à 59.393, soit une diminution de 1,2 %, bien qu'il constitue le plus fort contingent de main-d'oeuvre étrangère permanente, à savoir 51,2 % du total.

113. Les Portugais sont en majeure partie des travailleurs permanents: 22.330 sur 24.496, soit 91,2 %. Par rapport à l'année de référence, leur nombre a augmenté de 117,6 % (22.330 contre 10.264) et représente 19,2 % du total des travailleurs permanents non nationaux placés en France au cours de l'année considérée.

De même, le nombre des travailleurs classés sous la rubrique "Autres" est constitué presque exclusivement de travailleurs permanents (99,7 %) et est en nette augmentation par rapport à l'année précédente (16.136 contre 10.721, soit + 50,15 ou 50,5 %).

Les travailleurs saisonniers

114. Le nombre des travailleurs saisonniers a augmenté par rapport à l'année précédente considérée, passant de 95.019 à 99.886, soit une augmentation de 5,1 %, moins importante que l'augmentation des travailleurs permanents. Toutefois, il convient de noter également pour la main-d'oeuvre saisonnière une régression importante des travailleurs en provenance des autres Etats membres qui sont passés de 19.152 (dont 14.508 Italiens) à 12.815 (dont 8.167 Italiens), soit une diminution générale de 33 % et pour les Italiens de 43,7 %. Le nombre des saisonniers belges s'est maintenu (4.630 contre 4.618 l'an dernier). Ce nombre représente 90,5 % de l'immigration belge en France au cours de l'année étudiée.

.../...

Le nombre des travailleurs saisonniers en provenance des pays tiers est passé de 75.867 l'an dernier à 87.071 cette année, soit une augmentation de 11.204 ou de 14,8 %. Cette augmentation est surtout due à l'augmentation du nombre des Espagnols, qui passent de 74.292 à 84.861 a augmenté de 14,2 %. Les Portugais, dont le nombre reste assez faible, sont en augmentation relative très importante (2.166 contre 1.478 l'an dernier, soit une augmentation de 46,5 %).

Examen des pénuries par secteurs d'activité

115. Les renseignements concernant la répartition des pénuries par secteurs d'activité, ainsi que les placements de travailleurs étrangers en France, concernent essentiellement la main-d'oeuvre permanente, les saisonniers ayant été placés pour 94,5 % dans l'agriculture (94.414 sur un total de 99.886 saisonniers). Dans le bâtiment le nombre est très limité (882). Les secteurs d'activité dans lesquels le manque de main-d'oeuvre a nécessité les recrutements les plus importants de travailleurs étrangers "permanents" sont l'agriculture, le bâtiment, et la transformation des métaux.

116. Dans le secteur de l'agriculture et du forestage, les professions déficitaires sont celles de bûcheron, domestique de ferme, vacher, conducteur de machines agricoles, charretier, berger. Les placements de travailleurs permanents dans l'agriculture ont atteint le chiffre de 10.497 (7.044 dans l'agriculture proprement dite et 3.453 dans le forestage). Sur ces 10.497, 1.063 provenaient d'autres États membres (923 Italiens, 61 Allemands, 47 Belges, 30 Néerlandais et 2 Luxembourgeois). Le pourcentage des travailleurs en provenance des États membres est de 10,1 % contre 89,9 % des ressortissants de pays non membres de la Communauté.

.../...

117. Dans le secteur du bâtiment sont déficitaires sur l'ensemble du territoire les professions suivantes: maçon, ferrailleur (1), coffreur-boiseur, charpentier en bois (bâtiment).

Dans ce secteur, 45.928 travailleurs permanents ont été placés dont 6.915 provenant des autres Etats membres (50 belges, 114 allemands, 6.733 italiens, 6 luxembourgeois, 12 néerlandais).

Par rapport à l'année de référence, le nombre total des placements à caractère permanent de travailleurs du bâtiment étrangers a augmenté de 29,4 % (45.928 contre 35.506, soit + 10.442).

118. Dans le secteur de la transformation des métaux, les pénuries de main-d'oeuvre touchent surtout les régions du Nord et de l'Est, ainsi que la région parisienne, et les professions de tourneur sur métaux, de fraiseur, de soudeur à l'arc, de serrurier, d'ajusteur de fabrication, de tôleier, de tôleier chaudronnier, d'ouvrier spécialisé dans la transformation des métaux ordinaires, d'ajusteur outilleur.

Les placements de main-d'oeuvre permanente non nationale dans le secteur métallurgie en général se sont élevés à 21.896 (5.334 dans la production, 16.562 dans la transformation des métaux).

Contrairement à ce qui s'est produit dans d'autres secteurs, on a enregistré une diminution de 11,7 % (21.896 contre 24.800, soit - 2.904) par rapport à l'année examinée. La main-d'oeuvre permanente provenant des autres Etats membres et placée dans ce secteur représente 16,2 % du total; elle est constituée en majeure partie d'Italiens (3.095 sur 3.551, soit 87,2 %).

119. Enfin, il faut signaler que dans le secteur des mines et carrières, 6.422 travailleurs étrangers permanents ont été placés, tous originaires de pays tiers. Par conséquent, la tendance de la main-d'oeuvre communautaire disponible à éviter des travaux lourds ou malsains se confirme également dans ce secteur.

(1) Cette profession n'a pas été signalé comme déficitaire pendant le 3ème trimestre 1963. .../...

ITALIE

120. Les excédents de main-d'oeuvre disponibles à l'émigration sont analysés dans le chapitre "Application de l'art. 43 du Règlement no. 15," page 71. En ce qui concerne les placements de travailleurs non nationaux, ils ont tous été effectués sur la base d'offres nominatives notamment en fonction de la spécialisation requise du travailleur demandé.

Au total 1.849 travailleurs provenant des autres pays de la Communauté ont été placés en Italie pendant l'année considérée, à savoir: 66 belges (dont 19 femmes), 1.126 allemands (dont 684 femmes), 442 français (dont 185 femmes), 9 luxembourgeois (dont 3 femmes), 206 néerlandais (dont 107 femmes).

Il s'agit en particulier d'un personnel féminin (998 femmes sur 1.849 travailleurs, soit 54,0 %). La plupart des placements concernent en effet les employés de bureau et de commerce, le secteur hôtelier et les activités touristiques où le personnel féminin non national est souvent demandé, surtout s'il est bilingue. Dans le secteur de la production et de la transformation des métaux, 88 travailleurs non nationaux ont été placés (soit 5,0 % du total), dont 7 belges, 47 allemands, 29 français et 5 néerlandais. Le nombre des placements dans les autres secteurs est tout à fait insignifiant.

Enfin, il faut signaler que 146 (soit 7,9 %) travailleurs provenant des Etats membres et placés en Italie, pendant l'année considérée, étaient des travailleurs saisonniers, dont 2 belges, 36 allemands, 71 français et 37 néerlandais.

.../...

GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Examen par nationalité des placements de travailleurs étrangers au Grand Duché

121. Dans la première partie, la situation de très grave pénurie dans laquelle se trouve le Grand Duché de Luxembourg a été exposée. Le Grand Duché pratique en conséquence une politique d'appel assez intensive à la main-d'oeuvre étrangère, mais il se heurte aux difficultés de recrutement, spécialement de recrutement de main-d'oeuvre communautaire.

Les premiers permis de travail délivrés au cours de la période prise en considération pour le présent bilan ont diminué de 7.363 à 6.447 soit de 12,4 % par rapport à l'année de référence. Ces chiffres ne concernent pas les travailleurs belges et néerlandais qui ne sont pas pris en statistique (1). Le nombre des italiens est passé entre les deux périodes considérées de 5.646 à 4.926, soit une diminution de 12,8 %, les travailleurs allemands de 1.224 à 986, soit une diminution de 19,4 %, tandis que le nombre des français a augmenté légèrement passant de 493 à 535.

des
En ce qui concerne les permis de travail délivrés à /travailleurs
des Etats non membres de la Communauté, les données transmises au Bureau Européen de Coordination concernent l'année 1963 prise dans son ensemble et non la période examinée dans le présent bilan.

Si l'on compare ces données avec celles concernant l'année civile 1962, on constate que les permis de travail délivrés à des ressortissants de pays non membres de la Communauté ont plus que doublé, passant de 872 à 1.794. Ainsi, le pourcentage des travailleurs des pays non membres, par rapport au total de la main-d'oeuvre étrangère entrée au Grand Duché de Luxembourg a passé de 9,6 % en

(1) Voir note à ce sujet, la note 2, page 39

1962, à 19,5 % en 1963. Malgré cette progression on constate donc qu'à l'inverse des autres Etats membres le pourcentage des travailleurs provenant de pays tiers est très inférieur à celui des travailleurs ressortissants des pays de la Communauté. Quant aux mouvements à l'intérieur du Benelux, l'Office national du travail, ne pouvant se baser sur les premiers permis de travail (1), a procédé à des estimations dont il ressort que le nombre des travailleurs belges et néerlandais occupés dans le Grand Duché en 1963 a été respectivement de 366 et de 68. Ces données s'avèrent sensiblement inférieures à celles de 1962 (851 et 186), ce qui signifie que dans le cadre du marché de l'emploi du Benelux les possibilités de recrutement vont en s'amoindrissant.

Examen par profession des effets en main-d'oeuvre étrangère

122. Dans l'agriculture, les professions d'ouvrier agricole et de domestique de ferme logés et nourris par l'employeur ont été signalés comme déficitaires au sens de l'article 3 du Règlement no. 15 dans les rapports trimestriels envoyés au Bureau Européen de Coordination.

Cette pénurie s'est manifestée durant toute l'année, bien que de façon moins accentuée pendant certaines périodes, vraisemblablement sous l'influence de facteurs saisonniers.

228 permis de travail (dont 16 pour travailleurs agricoles féminins) ont été délivrés aux travailleurs agricoles non nationaux contre 263 en 1962.

123. Dans le secteur du bâtiment, la pénurie est très sensible en ce qui concerne les terrassiers; elle est moins accentuée dans les professions de maçon, de ferrailleur, de coffreur boisour, d'ouvrier spécialisé de bâtiment, de plâtrier plafonneur, de charpentier en bois, de peintre en bâtiment, de plombier-zingueur et de monteur en chauffage central.

.../...

(1) Voir note à ce sujet la note (2), page 51

Ce secteur a absorbé 5.132 des 9.199 travailleurs non nationaux ^{dans} immigrés/le Grand Duché en 1963. Cette proportion qui est de 55,8 %, est par conséquent inférieure à celle de 1962 qui était de 58,9 % (5.363 sur 9.106).

124. Les professions signalées comme déficitaires dans la transformation des métaux sont celles d'ajusteur-mécanicien, de tourneur sur métaux, de soudeur à l'arc (1), de soudeur autogène (1), de mécanicien en voitures, de mécanicien réparateur automobile et de serrurier.

En 1963, 1.093 travailleurs non nationaux, dont 101 femmes, ont trouvé un emploi dans ce secteur. Par rapport à 1962, on note une légère augmentation de 58 unités, soit 5,6 %.

125. Il faut signaler enfin que 779 travailleurs non nationaux (dont 755 femmes) ont été placés en 1963 dans le secteur des services, 407 (dont 220 femmes) dans l'industrie hôtelière, 213 dans les transports, 153 (dont 6 femmes) dans l'industrie alimentaire et 92 (dont 79 femmes) dans le secteur du textile et de l'habillement.

PAYS-BAS

Augmentation de l'appel à la main-d'oeuvre étrangère

126. Le nombre total des premiers permis de travail délivrés à des travailleurs non nationaux pendant la période du 1.9.1962 au 31.8.1963 s'est élevé à 14.045, dont 4.072 (soit 29,0 %) à des travailleurs des autres Etats membres et 9.973 (soit 71,0 %) à des travailleurs originaires d'autres pays. Etant donné qu'il

.../...

(1) Souvent le même travailleur doit être spécialisé dans la soudure à l'arc et dans la soudure autogène.

n'est pas possible de comparer ces données et celles mentionnées dans le bilan annuel précédent, lesquelles se rapportaient à une période plus brève - du 1.12.1961 au 31.8.1962 - nous nous bornerons à fournir quelques indications suffisamment caractéristiques pour permettre de tirer une conclusion, même approximative, à propos de l'évolution des placements de la main-d'oeuvre étrangère. Il y a lieu de signaler tout d'abord que les données susmentionnées concernent uniquement la main-d'oeuvre permanente; à l'exception des travailleurs saisonniers et frontaliers. Le total général des premiers permis de travail est donc quelque peu plus élevé, et l'apport de main-d'oeuvre étrangère à l'économie nationale est, par conséquent, plus important.

127. Le premier phénomène qu'il importe de signaler est la baisse considérable du pourcentage de main-d'oeuvre des autres Etats membres par rapport au total de la main-d'oeuvre immigrée. Au cours de la période considérée dans le bilan précédent, les travailleurs des autres Etats membres représentaient 41 % des premiers permis de travail délivrés à la main-d'oeuvre non nationale, ⁽¹⁰⁵⁵¹⁾ contre 29 % au cours de l'année examinée dans le présent bilan. Cette régression intéresse tous les travailleurs de la Communauté: Italiens (17,6 % contre 23,3 %), Allemands (10 % contre 15 %) et Français (1,4 % contre 2,7 %) (1). Par contre, une augmentation générale est enregistrée pour les travailleurs des pays non membre de la Communauté: Espagnols (32,1% contre 25,0%), Grecs (7,1% contre 1,9 %), Portugais (1,5 % contre 0,6 %) et les travailleurs classés sous la rubrique "autres" (2) passent de 19 % à 20 %.

.../...

(1) Les données concernant les Belges et Luxembourgeois ne sont pas disponibles (voir note 2, page 5.)

(2) Voir le tableau statistique no.X-1

Par conséquent, le total des travailleurs des pays tiers est passé de 53 % à 71 %. En ce qui concerne la classification par sexe de la main-d'oeuvre non nationale ayant reçu un premier permis de travail au cours de la période du 1.9.1962 au 31.8.1963, il y a lieu de signaler que le pourcentage des femmes (18 %) est supérieur chez les travailleurs provenant des autres États membres, à celui que l'on enregistre chez les travailleurs des pays tiers (10,6 %).

Examen des pénuries par branche d'activité et recrutements de main-d'oeuvre étrangère.

128. Dans les charbonnages qui se situent dans le sud du pays, les pénuries en mineurs de fond sont importantes. Pour faire face à ces besoins de main-d'oeuvre, il y a été recruté au cours de la période du 1.9.1962 au 31.8.1963, 1.506 mineurs dont 321, soit 21,3 % en provenance des autres États membres et surtout de l'Italie, et 1.185, soit 78,7 %, originaires de pays tiers.

129. Dans le secteur du bâtiment, une pénurie sensible de maçons a été enregistrée pendant toute la période examinée dans les provinces de l'Est, du Sud et de l'Ouest du pays. Dans ce secteur, il a été recruté 513 travailleurs non nationaux, dont 179 (soit 34,9 %) dans la CEE et 334 dans les pays tiers.

Les pénuries ont concerné en outre les charpentiers en bois (sur l'ensemble du territoire), les plombiers et les monteurs en chauffage central.

130. Dans la transformation des métaux, les besoins de main-d'oeuvre ont touché surtout les professions d'ajusteur mécanicien, de monteur en charpentes métalliques et d'ouvrière

Ces professions sont déficitaires sur tout le territoire; celle de soudeur à l'arc est déficitaire dans les provinces de l'Est, du Sud et de l'Ouest; celle de tourneur sur métaux de charpentier de navires en fer, de monteur de poutrelles et membrures pour la construction navale, de mécanicien réparateur automobile sont déficitaires dans les provinces de l'Ouest.

.../...

Dans ce secteur, il a été recruté 3.921 travailleurs non nationaux, dont 1.392 dans les autres Etats membres et 2.529 dans les pays tiers.

131. Dans l'industrie d'ameublement, la profession surtout déficitaire est celle d'ébéniste (sauf dans les provinces du Nord). Dans ce secteur, il a été recruté 105 travailleurs étrangers, dont 48 dans la Communauté et 57 dans les pays tiers.

132. Dans le secteur du textile et de l'habillement, la pénurie de main-d'œuvre s'est manifestée sur tout le territoire et pendant l'ensemble de la période examinée. La profession d'ouvrière de fabrication de textiles est déficitaire dans toutes les provinces, excepté dans celles du Nord. Enfin, dans les provinces de l'Est, des travailleurs sont surtout demandés dans les professions de fileur, tisseur, ouvrier de la production de soie artificielle.

Dans cette branche d'activité, il a été effectué 1.745 nouveaux placements de main-d'œuvre non nationale, dont 758 concernant les travailleurs des autres Etats membres et 987 des travailleurs de pays tiers.

APPLICATION PAR LES ETATS MEMBRES DE L'ARTICLE 43 DU REGLEMENT N° 15

133. L'étude des marchés de l'emploi effectuée dans les précédents chapitres a fait apparaître la coexistence d'importantes pénuries de main-d'oeuvre dans cinq Etats membres et d'excédents encore considérables en Italie. Il est donc légitime de se demander, dans ces conditions, pourquoi les recrutements effectués en Italie par les Etats membres déficitaires en main-d'oeuvre n'ont pas permis une compensation plus ample entre les offres et les demandes d'emploi émises à l'intérieur de la Communauté en compensation internationale. La baisse continue des recrutements de main-d'oeuvre en Italie a coïncidé, nous l'avons vu, avec une augmentation plus importante encore des recrutements de main-d'oeuvre effectués dans les pays tiers. Il serait en effet souhaitable que, tant qu'un pays de la Communauté disposera d'aussi importants excédents de main-d'oeuvre que ceux que possède encore l'Italie, malgré l'augmentation considérable du taux de l'emploi due à une conjoncture économique exceptionnelle, les pénuries de main-d'oeuvre qui existent dans les autres Etats membres soient largement palliées par l'appel à la main-d'oeuvre communautaire. La disposition de l'article 43 du Règlement n° 15 tendait vers ce but et il convient d'examiner pourquoi, malgré cette disposition, il n'a pas été possible d'éviter une baisse aussi sensible de l'appel à la main-d'oeuvre italienne et un appel aussi important, et supérieur aux années précédentes, à la main-d'oeuvre extérieure à la Communauté.

134. Il convient tout d'abord de noter que l'application de l'article 43 du Règlement n° 15 ne confère de priorité pour l'accès à l'emploi qu'aux chercheurs d'emploi de la Communauté disposés à se rendre dans un autre Etat membre et possédant les qualifications professionnelles exigées des employeurs. Dans ces conditions, les excédents à prendre en considération pour l'application de l'article 43 du Règlement n° 15 sont

.../...

considérablement plus faibles que ceux qui paraissent exister à la lecture des données statistiques relatives aux demandeurs d'emploi.

C'est ainsi que les demandes d'emploi émises en compensation internationale par l'Italie étaient au nombre de 7.262 au 4ème trimestre 1962 (soit 0,5 % du total des demandes d'emploi enregistrées à fin décembre 1962 : 1.401.831), de 7.489 au 1er trimestre 1963 (soit 0,6 % du total des demandes d'emploi enregistrées à fin mars 1963 : 1.324.064), de 5.854 au 2ème trimestre 1963 (soit 0,6 % du total des demandes d'emploi enregistrées à fin juin 1963 : 1.046.268) ; de 5.052 au 3ème trimestre 1963 (soit 0,5 % du total des demandes d'emploi enregistrées à fin septembre 1963 : 1.066.706). Pendant ces mêmes trimestres, le nombre des offres communiquées par les autres Etats membres à l'Italie était supérieur à celui des demandes ci-dessus mentionnées. En effet, au 4ème trimestre 1962, la République fédérale d'Allemagne et la France à elles seules ont émis en compensation internationale respectivement 6.968 et 3.320 offres d'emploi, dont la plupart destinées à l'Italie. A la fin de ce même trimestre, 1.350 offres d'emploi adressées à l'Italie par les Pays-Bas demeuraient non satisfaites. Pendant la même période la Belgique et le Luxembourg étaient en compensation internationale respectivement 171 et 701 offres d'emploi, dont une grande partie était destinée à l'Italie. Le total des offres transmises par les Etats membres à l'Italie, bien que l'on ne puisse pas en établir le total exact, dépassait de loin les demandes d'emploi signalées par l'Italie en compensation communautaire. Cet écart est plus accentué encore les autres trimestres.

Au 1er trimestre 1963, 31.000 et 3.769 offres d'emploi étaient émises en compensation internationale respectivement par la République fédérale d'Allemagne et par la France. A la fin du même trimestre on enregistrait un solde ^{de} 1.098 offres d'emploi émanant des Pays Bas et demeurant non satisfaites. En Italie, pendant la même période, comme nous

.../...

l'avons indiqué, les données du Ministère du Travail italien indiquaient 7.489 demandeurs d'emploi seulement, disposés à occuper un emploi dans un autre pays. Une situation analogue apparaît de l'examen des données relatives aux deux autres trimestres de l'année étudiée.

135. On peut en outre observer que les offres d'emploi transmises à l'Italie ont été compensées en partie. 36.563 travailleurs italiens seulement ont pu être recrutés par les missions allemandes de Vérone et de Naples, alors que la République fédérale d'Allemagne a émis, au cours de l'année étudiée, en compensation internationale, 57.211 offres d'emploi presque exclusivement adressées à l'Italie. Des 15.773 offres d'emploi pour des travailleurs permanents, transmises par la France à l'Italie au cours de l'année, 4.818 seulement ont pu être compensées.

Le nombre de travailleurs italiens recrutés pour les Pays-Bas est resté largement inférieur à celui des offres demeurées insatisfaites en Italie.

Au cours de l'année examinée, le Luxembourg a émis en compensation internationale 7.637 offres, dont la presque totalité était destinée à l'Italie, qui n'a pu compenser que 4.926 offres.

En ce qui concerne la Belgique, la grande majorité des offres d'emploi qu'elle émet en compensation internationale, sont des offres "nominatives" auxquelles ne s'applique pas l'article 43 du Règlement n° 15. Au cours de l'année étudiée, par exemple, ce pays n'a émis que 1.046 offres d'emploi "anonymes" en compensation internationale. Etant donné que pendant la même période, 4.033 italiens ont été embauchés en Belgique, on peut dire que cet Etat membre s'est trouvé placé devant les mêmes problèmes que les 4 autres pays déficitaires pour satisfaire ses offres d'emploi dans la Communauté.

.../...

On peut donc relever, d'après ce qui a été dit jusqu'ici, que la compensation entre les Etats membres déficitaires et l'Italie est caractérisée par :

- a) un nombre élevé d'offres d'emploi non satisfaites émanant des pays membres déficitaires,
- b) un nombre limité de demandes d'emploi émanant de travailleurs italiens disposés à occuper un emploi dans un autre pays,
- c) un nombre de recrutements nettement inférieur à celui des offres d'emploi dont une partie n'a pas été satisfaite, surtout en raison du manque de qualification des demandeurs d'emploi.

136. Il ne fait pas de doute que, conformément à l'article 43 du Règlement n° 15, les Etats membres se sont efforcés de compenser leurs offres d'emploi au maximum en Italie. Ceci ne signifie toutefois pas que des efforts particuliers ne devraient pas être entrepris pour améliorer la compensation communautaire.

MESURES APRES A FAVORISER LA COMPENSATION COMMUNAUTAIRE
DES OFFRES ET DES DEMANDES D'EMPLOI

Les disponibilités de travailleurs italiens pour la compensation internationale

137. Dans le paragraphe qui précède, la faiblesse du nombre des demandes italiennes pour la compensation internationale et donc ^{aussi} communautaire a été soulignée. L'important mouvement migratoire spontané de travailleurs italiens vers la France, la Belgique et surtout vers la République fédérale d'Allemagne, comme on a pu le noter dans l'analyse de la situation des marchés de l'emploi de ces Etats, est en contradiction avec ce phénomène.

.../...

En outre, tandis qu'au cours du 2ème trimestre 1963, par exemple, les disponibilités de main-d'oeuvre italienne s'élevaient, selon les données du Ministère du Travail, à 5.854 unités, 10.753 Italiens étaient recrutés par les missions allemandes et 41.539 permis de travail étaient délivrés à des Italiens immigrés spontanément dans la République fédérale. Au cours de la même période, 1.355 Italiens étaient recrutés par la mission française et 2.620 autres travailleurs italiens étaient régularisés en France. Toujours au cours du même trimestre, la Belgique et le Luxembourg effectuaient 971 et 2.372 recrutements de travailleurs italiens.

Si l'on ajoute à cela les placements effectués aux Pays-Bas, en Suisse et dans d'autres pays au cours du même trimestre, apparaît une différence considérable entre le nombre de travailleurs disposés à émigrer et le nombre de travailleurs effectivement émigrés.

108. Cet état de choses déjà signalé dans le précédent bilan annuel a des conséquences regrettables dans la mesure où les services de l'emploi des Etats membres déficitaires en main-d'oeuvre se trouvent contraints de faire appel à la main-d'oeuvre en provenance d'Etats non membres de la Communauté, alors que très souvent ils pourraient adresser leurs offres d'emploi à l'Italie. En effet, il leur est difficile, constatant l'absence de disponibilités suffisantes en Italie, de risquer une perte de temps considérable pour la prospection en Italie, alors que la main-d'oeuvre qu'ils recherchent est peut-être disponible dans un pays tiers. De plus, une telle situation ne permet pas de faire une évaluation suffisamment précise des possibilités de recrutement dans la Communauté et de mettre en application de façon entièrement satisfaisante les dispositions relatives à la priorité du marché communautaire de l'emploi.

.../...

Conscient de cette situation regrettable, le Ministère du Travail italien a décidé de communiquer au Bureau Européen de Coordination, à partir du 3ème trimestre 1963, des estimations sur les disponibilités en main-d'oeuvre prête à l'émigration. C'est pourquoi les données fournies depuis cette date seront la réalité de plus près. Toutefois, ces estimations restent très en deçà des disponibilités qui se manifestent par la suite et qui ressortent du placement des travailleurs dans les Etats membres déficitaires en main-d'oeuvre.

Il est donc important que, malgré les difficultés qui restent à vaincre en ce domaine, les services responsables italiens et les services de la Commission continuent leurs efforts pour aboutir aux estimations les plus exactes possible des disponibilités de main-d'oeuvre italienne pour la Communauté.

La formation professionnelle accélérée

139. L'examen de la situation des marchés nationaux de l'emploi, ainsi que les résultats obtenus en matière de compensation et de placement dans la Communauté, met en évidence que l'impossibilité de compenser les offres et les demandes d'emploi de façon satisfaisante provient en premier lieu de ce que les demandeurs d'emploi ne possèdent pas les qualifications professionnelles requises des employeurs.

Il paraît donc urgent d'engager une vaste action de formation professionnelle des travailleurs sans emploi ou sous-employés et de perfectionnement professionnel des travailleurs occupés, qui passant à des emplois plus qualifiés, permettraient de pourvoir d'emploi les travailleurs au chômage ou sous-employés qui seraient formés entre-temps.

.../...

Compte tenu de la nécessité de satisfaire dans les délais les plus brefs les besoins toujours croissants en main-d'oeuvre qualifiée et spécialisée des Etats membres déficitaires, et de la nécessité d'établir des programmes de formation pour couvrir les besoins prévisibles à court terme, la formation professionnelle accélérée peut être prise en considération. La formation complète par des cours de longue durée demeure évidemment nécessaire et son développement est l'une des tâches essentielles qui incombent aux Etats membres dans la situation actuelle. Mais elle ne peut être prise en considération dans le présent bilan.

La formation professionnelle accélérée de travailleurs d'un Etat membre disposés à se rendre dans un autre Etat membre peut être effectuée de trois façons : dans le pays d'origine du travailleur, dans le pays d'accueil du travailleur ou en partie dans le pays d'origine et en partie dans le pays d'accueil. Chacune de ces trois méthodes présente des avantages et des inconvénients qu'il est utile d'analyser brièvement.

Formation dans le pays d'origine des travailleurs

140. C'est ce type de formation qui avait été retenu pour le programme réalisé à l'initiative de la Commission. Bien que ces premières actions de collaboration sur le plan européen en matière de formation professionnelle n'aient pas atteint tous les objectifs que l'on s'était fixés, elles ont donné des résultats intéressants et ont permis d'acquérir l'expérience nécessaire pour que les initiatives de ce genre obtiennent à l'avenir de meilleurs résultats. L'équipement des centres, la préparation et la compétence des instructeurs, les méthodes d'enseignement ont dans l'ensemble donné

.../...

satisfaction. Le degré de préparation des élèves était en général satisfaisant, ce qui explique en partie le placement rapide d'un bon nombre de ces travailleurs en Italie même, où ils ne pensaient pas pouvoir trouver un emploi au moment où ils avaient décidé de suivre des cours de formation professionnelle accélérée pour pouvoir se rendre dans un autre Etat membre. Le résultat le moins positif provient du pourcentage relativement faible de travailleurs qui se sont effectivement rendus dans un autre Etat membre à l'issue de leur cours. Ceci tenait en premier lieu à la situation du marché de l'emploi italien et également à la coïncidence de la fin des cours avec la saison hivernale qui est la moins propice aux placements.

Les difficultés rencontrées lors de cette première expérience ne sont cependant pas insurmontables. Compte tenu de l'expérience acquise, on pourrait atteindre de meilleurs résultats.

Formation dans le pays d'emploi

141. Ce deuxième type de cours de formation professionnelle accélérée présente l'avantage d'éviter que les travailleurs annulent leur candidature à un emploi dans un pays de la Communauté à la fin du cours, ayant décidé d'accepter un emploi dans leur pays d'origine. D'autre part, si le cours se déroule dans le pays d'accueil, il permet aux élèves de s'adapter progressivement à la vie locale, avant même d'occuper leur emploi. Ils peuvent ainsi se rendre compte personnellement des conditions de vie, de logement, de travail, des possibilités de contact avec leurs compatriotes et avec les travailleurs nationaux. En outre, les employeurs peuvent plus directement et utilement intervenir par des suggestions sur le déroulement du cours en fonction des besoins particuliers des entreprises, et les services sociaux d'assistance créer les conditions nécessaires pour permettre aux travailleurs de surmonter les premières difficultés de leur installation après le cours.

.../...

La plus grande difficulté de cette méthode de formation professionnelle accélérée provient du manque de connaissances linguistiques des élèves, ce qui entraîne la nécessité de disposer d'instructeurs connaissant leur langue maternelle.

Formation "mixte"

142. Un troisième type de formation professionnelle accélérée devrait également être envisagé : la formation "mixte" débutant dans le pays d'origine des élèves, qui reçoivent le complément de formation dans le pays d'emploi. Certains accords bilatéraux ont prévu ce type de formation professionnelle qui a souvent donné de bons résultats. Il permet en effet, d'une part, de sélectionner les élèves susceptibles de pouvoir passer avec succès les épreuves finales avant de les envoyer dans le pays d'emploi et, en outre, de leur donner sur place une formation qui correspond davantage aux méthodes et aux techniques du pays dans lequel ils seront employés.

143. Devant l'ampleur des besoins en main-d'oeuvre de la Communauté, la Commission a appelé à plusieurs reprises l'attention des Etats membres et du Conseil sur la nécessité de développer la formation professionnelle accélérée des travailleurs qui sont encore à la recherche d'un emploi et qui seraient disposés éventuellement à émigrer.

Le Conseil, notamment à la suite de l'examen du rapport sur les problèmes de main-d'oeuvre dans la Communauté (1), a demandé à la Commission d'étudier ce problème avec attention. La Commission examine les possibilités qui pourraient s'offrir pour une telle action et

.../...

(1) Document II/V/COM(64) 139 du 14 avril 1964.

recherche avec les experts des Etats membres les moyens plus adéquats, pour donner à cette action la plus forte impulsion possible. Elle présentera incessamment des propositions concrètes en la matière.

CONCLUSIONS

144. Les caractéristiques principales des activités de compensation entre les Etats membres de la Communauté au cours de la période couverte par le présent bilan, mettent en évidence la nécessité d'une action commune des Etats membres pour atténuer les tensions qui existent sur le marché de l'emploi de la Communauté. Ce marché est caractérisé essentiellement par la coexistence d'excédents de main-d'oeuvre encore importants en Italie et de déficits très marqués dans les autres Etats membres. Cependant, la coexistence de ces deux phénomènes ne permet pas une large compensation en raison de la disparité existant entre l'offre et la demande d'emploi.

Par ailleurs, la situation économique favorable de l'Italie a incité les travailleurs italiens à rechercher un emploi dans leur propre pays et en tout cas à ne pas accepter volontiers de s'expatrier dans l'espoir de pouvoir trouver rapidement un emploi sur place. Toutefois, cette constatation ne permet pas de conclure qu'il n'aurait pas été possible d'améliorer la compensation par un effort d'adaptation de la demande à l'offre d'emploi par le moyen d'une action importante de formation professionnelle accélérée.

Cette situation a conduit les Etats membres à faire un appel accru à la main-d'oeuvre extérieure à la Communauté et par conséquent à des résultats minimes de la disposition de l'article 43 du Règlement n° 15, que les Etats membres dans leur ensemble ont cependant correctement appliqué.

.../...

Sur le plan de la Communauté, il paraît évident que l'action entreprise par chaque Etat membre déficitaire en main-d'oeuvre pour intégrer dans le marché de l'emploi les travailleurs encore en chômage ou sous-occupés, ou pour utiliser plus largement la main-d'oeuvre féminine, doit être accompagnée en Italie, où malgré la situation économique actuelle favorable on ne peut prévoir que le plein emploi sera atteint, comme dans les autres pays membres, à brève échéance, d'une intensification de la formation professionnelle générale et accélérée. Cette action est en même temps la condition indispensable à la poursuite du processus d'expansion de l'économie italienne et de la réalisation d'une politique régionale tendant à créer sur place les emplois nécessaires à l'absorption de la main-d'oeuvre excédentaire. Elle est aussi la condition indispensable à l'emploi, dans les autres pays membres, de la main-d'oeuvre qui, pour longtemps encore, restera disponible sur le marché du travail italien. Mais cette action nécessite que les six pays de la Communauté conjuguent leurs efforts pour résoudre ce problème, qui se pose d'une façon aiguë à l'intérieur de la C.E.E. et se pose dans les mêmes termes pour cinq des six Etats membres.

o

o

o

Tableau I - 1

Moyennes mensuelles des offres d'emplois non satisfaites
enregistrées dans chaque Etat membre et leur rapport avec la
moyenne mensuelle de celles enregistrées dans la C.E.E.

Etats membres	Moyenne mensuelle 1.10.1961/30.9.1962	%	Moyenne mensuelle 1.10.1962/30.9.1963	%
Belgique	14.922	2,0	16.426	2,3
R.F.d'Allema gne	551.486	74,7	527.932	72,7
France	47.844	6,5	60.577	8,3
Italie	-	-	-	-
Luxembourg	1.130	0,1	1.082	0,2
Pays-Bas	123.011	16,7	119.798	16,5
C.E.E.	738.392	100,0	725.815	100,0

Tableau I - 2

Evolution mensuelle des offres d'emplois non satisfaites en Belgique (1.10.1961 - 30.9.1962 / 1.10.1962 - 30.9.1963)

Situation à la fin du mois	1961	1962	différence	
			en chiffres	en %
octobre	14.815	15.162	+ 347	+ 2,3
novembre	13.403	13.347	- 56	- 0,4
décembre	11.356	11.854	+ 498	+ 4,4
	1962	1963		
janvier	11.619	10.651	- 968	- 8,3
février	12.718	11.510	-1208	- 9,5
mars	15.601	16.058	+ 457	+ 2,9
avril	17.677	20.271	+2594	+14,7
mai	17.644	20.168	+2524	+11,3
juin	16.349	20.628	+4279	+26,2
juillet	14.813	18.485	+3672	+24,8
août	15.960	18.692	+2732	+17,1
septembre	17.108	20.289	+3181	+18,6
moyenne mensuelle	14.922	16.426	+1504	+10,1

Tableau I - 3

Evolution mensuelle des offres d'emplois non satisfaites en
R.F. d'Allemagne (1.10.1961 - 30.9.1962 / 1.10.1962 - 30.9.1963)

Situation à la fin du mois	1961	1962	différence	
			en chiffres	en %
octobre	541.528	536.771	- 4.757	- 0,9
novembre	487.814	469.455	-18.359	- 3,8
décembre	417.141	405.871	-11.270	- 2,7
	1962	1963		
janvier	505.171	436.245	-68.926	-13,6
février	553.659	477.234	-76.425	-13,8
mars	581.305	551.750	-29.555	- 5,1
avril	568.239	541.630	-26.609	- 4,7
mai	584.856	551.225	-33.631	- 5,7
juin	597.532	573.031	-24.501	- 4,1
juillet	601.707	591.977	- 9.730	- 1,6
août	598.924	600.176	+ 1.252	+ 0,2
septembre	579.960	599.826	+19.866	+ 3,4
moyenne mensuelle	551.486	527.932	-23.601	- 4,3

Tableau I - 4

Evolution mensuelle des offres d'emplois non satisfaites en France.
(1.10.1961 - 30.9.1962 / 1.10.1962 - 30.9.1963)

Situation à la fin du mois	1961	1962	différence	
			chiffres	en %
octobre	41.138	79.022	+ 37.884	+ 92,1
novembre	41.522	74.295	+ 32.773	+ 78,9
décembre	36.471	65.403	+ 28.932	+ 79,3
	1962	1963		
janvier	37.846	59.400	+ 21.554	+ 56,9
février	42.777	55.827	+ 13.050	+ 30,5
mars	48.853	58.424	+ 9.566	+ 19,6
avril	50.259	51.672	+ 1.413	+ 2,8
mai	55.476	53.742	- 1.734	- 3,1
juin	62.459	65.224	+ 22.655	+ 4,4
juillet	53.930	56.782	+ 2.852	+ 5,3
août	47.697	48.487	+ 790	+ 1,7
septembre	55.695	58.643	+ 2.948	+ 5,3
moyenne mensuelle	47.844	60.577	+ 12.733	+ 26,6

Tableau I - 5

Evolution mensuelle des offres d'emploi non satisfaites au
Luxembourg (1.10.1961 - 30.9.1962 /1.10.1962 - 30.9.1963)

Situation à la fin du mois	1961	1962	différence	
			en chiffres	en %
octobre	995	964	- 31	- 3,1
novembre	995	929	- 66	- 6,6
décembre	1.071	878	-193	-18,0
	1962	1963		
janvier	1.182	1.012	- 170	-14,4
février	1.428	906	- 522	-36,5
mars	1.266	1.054	- 212	-16,7
avril	1.263	1.168	- 95	- 7,5
mai	1.152	1.180	+ 28	+ 2,4
juin	1.067	1.160	+ 93	+ 8,7
juillet	1.015	1.191	+ 176	+17,3
août	1.064	1.304	+ 240	+22,5
septembre	1.061	1.239	+ 178	+16,8
moyenne mensuelle	1.130	1.082	- 48	- 4,2

Tableau I - 6

Evolution mensuelle des offres d'emploi non satisfaites aux Pays-Bas (1.10.1961 - 30.9.1962/ 1.10.1962 - 30.9.1963)

Situation à la fin du mois	1961	1962	différence	
			en chiffres	en %
octobre	121.232	119.718	- 1.514	- 1,2
novembre	114.023	109.741	- 4.282	- 3,7
décembre	107.783	103.033	- 4.750	- 4,4
	1962	1963		
janvier	108.243	101.184	- 7.059	- 6,5
février	110.424	99.864	-10.560	- 9,6
mars	115.977	107.817	- 8.160	- 7,0
avril	120.978	115.003	- 5.975	- 4,9
mai	129.711	125.998	- 3.713	- 2,9
juin	141.860	141.734	- 126	- 0,1
juillet	144.100	145.223	+ 1.123	+ 0,8
août	134.804	137.601	+ 2.797	+ 2,1
septembre	126.993	130.663	+ 3.670	+ 2,9
octobre				
moyenne mensuelle	123.011	119.798	- 3.213	- 2,6

Tableau I - 7

Evolution mensuelle des offres d'emploi non satisfaites dans
la Communauté (1.10.1961 - 30.9.1962 / 1.10.1962 - 30.9.1963)

Situation à la fin du mois	1961	1962	différence	
			en chiffres	en %
octobre	719.708	751.637	+ 31.929	+ 4,4
novembre	657.757	667.769	+ 10.010	+ 1,5
décembre	573.822	587.039	+ 13.217	+ 2,3
	1962	1963		
janvier	664.061	608.492	- 55.569	- 8,4
février	721.006	645.341	- 75.665	-10,5
mars	763.007	735.103	- 27.904	- 3,6
avril	758.416	729.744	- 28.672	- 3,8
mai	788.839	752.313	- 36.526	- 4,6
juin	819.267	801.777	- 17.490	- 2,1
juillet	815.565	813.658	- 1.907	- 0,2
août	798.449	806.260	+ 7.811	+ 1,0
septembre	780.817	810.660	+ 29.843	+ 3,8
moyenne mensuelle	738.392	725.815	- 12.577	- 1,7

Tableau I - 8

Offres d'emploi non satisfaites en Belgique, par groupes de professions à la fin des mois de mars, juin et septembre des années 1962 et 1963.

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 63		fin juin 1962	fin juin 63		fin sept. 1962	fin sept. 1963	
		en chef -fres	en % sur le total	en chef	en % sur le tot.	en chef	en % sur le total		
Agriculture, forêts, chasse, pêche	1.377	664	4,1	85	192	0,9	1.455	924	4,6
Extraction	1.699	1282	8,0	1.555	1.999	9,7	1.447	2.003	9,9
Bâtiments et Travaux Publics	3.219	2675	16,7	3.695	3.862	18,7	3.105	3.272	16,1
Alimentation	163	228	1,4	561	633	3,1	416	503	2,5
Textiles et habillement	1.747	2925	18,2	1.743	3.284	15,9	2.047	3.294	16,2
Cuir et peaux	178	271	1,7	172	210	1,0	218	185	0,9
Bois et ameublement	1.194	1145	7,1	1.366	1.492	7,2	1.287	1.398	6,9
Produits chimiques	80	89	0,6	140	59	0,3	99	92	0,5
Métallurgie de base et transformation métaux	2.193	2074	12,9	2.582	2.881	14,0	2.596	3.151	15,5
Pierre, céramique, verre	392	350	2,2	418	428	2,1	442	420	2,1
Arts graphiques	95	119	0,7	101	119	0,6	97	183	0,9
Papier, carton	82	110	0,7	67	110	0,5	115	102	0,5
Employés de bureau et du commerce	556	588	3,7	636	745	3,6	348	462	2,3
Artistes	16	1	-	2	3	-	11	-	-
Hôtels et restaurants	540	654	4,1	784	854	4,1	561	747	3,7
Transports	513	650	4,0	529	970	4,7	540	929	4,6
Services	640	839	5,2	597	650	3,2	611	677	3,3
Manoeuvres	894	1379	8,6	1.282	2.116	10,3	1.698	1.917	9,4
Autres groupes de professions	23	15	0,1	34	21	0,1	15	30	0,1
TOTAL	15.601	16.053	100,0	16.349	20.628	100,0	17.108	20.289	100,0

Tableau I - 9

Offres d'emploi non satisfaites en R.F.d'Allemagne par groupes de professions à la fin des mois de mars, juin et septembre des années 1962 et 1963.

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 1963	fin juin 1963	fin juin 1962	fin juin 1963	fin sept. 1962	fin sept. 1963		
		en chiffres	en % sur le total		en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	
Agriculture, forêts, chasse, pêche	18.397	14.037	2,6	12.070	10.358	1,8	9.692	8.568	1,4
Extraction	11.223	12.439	2,3	10.493	10.867	1,9	10.588	11.618	1,9
Bâtiments et Trav. Publics	79.026	75.252	13,6	75.749	74.422	13,0	73.545	75.252	12,6
Alimentation	23.862	23.300	4,2	26.676	25.998	4,5	26.453	25.672	4,3
Textiles et habillement	33.376	33.865	6,1	35.405	34.294	6,0	38.868	38.493	6,4
Cuir et peaux	6.700	7.276	1,3	6.826	6.606	1,2	7.700	7.387	1,2
Bois et ameublement	12.673	11.554	2,1	14.074	12.674	2,2	14.415	14.022	2,3
Produits chimiques	5.308	5.019	0,9	7.463	6.821	1,2	6.321	6.797	1,1
Métallurgie de base et transformat. métaux	165.338	85.182	15,4	109.760	98.116	17,1	113.471	112.875	18,8
Electricité	18.123	18.347	3,3	20.390	19.044	3,3	20.842	20.842	3,5
Pierre, céramique, verre	9.377	9.117	1,7	8.012	8.585	1,5	7.646	8.956	1,5
Arts graph.	4.352	4.089	0,7	4.631	4.231	0,7	4.382	4.170	0,7
Papier, carton	4.627	4.337	0,8	5.348	5.378	1,0	5.940	5.600	0,9
Employés de bureau et du commerce	23.181	23.054	4,2	24.722	23.909	4,2	24.330	26.044	4,3
Artistes	828	916	0,2	825	1.025	0,2	864	1.075	0,2
Hôtels et restaurants	9.487	10.418	1,9	10.100	10.501	1,8	8.096	8.661	1,5
Transports	21.205	22.529	4,1	25.286	26.013	4,9	23.439	26.911	4,5
Services	62.733	61.207	11,1	61.948	59.614	10,4	55.588	55.317	9,2
Manoeuvres	58.127	53.063	9,6	58.420	52.205	9,1	54.945	59.128	9,9
Autres groupes de professions	73.362	76.649	13,9	79.334	80.213	14,0	72.835	82.438	13,8
TOTAL	581.305	551.750	100,0	597.532	573.031	100,0	579.960	599.826	100,0

Tableau I .. 10

Offres d'emploi non satisfaites en France, par groupes de professions, à la fin des mois de mars, juin et septembre des années 1962 et 1963

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 1963 en chiffres	en % sur le total	fin juin 1962	fin juin 1963 en chiffres	en % sur le total	fin sept. 1962	fin sept. 1963 en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse pêche	2.724	2.171	3,7	2.394	2.671	4,1	2.558	3.976	6,9
Extraction	2.685	1.829	3,1	2.585	2.383	3,6	2.242	1.866	3,2
Bâtiments et travaux publ.	8.011	10.228	17,5	15.019	15.031	23,0	9.221	11.138	19,0
Alimentation	746	949	1,6	1.184	1.781	2,7	939	1.132	1,9
Textiles et habillement	4.110	7.772	13,3	5.146	7.554	11,6	5.494	8.173	13,0
Cuirs et peaux	324	579	1,0	277	669	1,0	435	615	1,0
Bois et ameublement	1.268	2.157	3,7	2.009	1.941	3,0	1.715	1.909	3,0
Produits chimiques	647	917	1,6	581	741	1,1	668	882	1,5
Métallurgie de base et transformation métaux	11.818	11.908	20,4	12.226	10.361	15,9	13.266	9.606	16,4
Electricité	1.123	1.387	2,4	1.474	1.195	1,8	1.311	1.285	2,2
Pierre, céramique, verre	54	234	0,4	97	186	0,3	133	151	0,3
Arts graphiques	169	373	0,6	225	175	0,3	204	233	0,4
Employés de bureau et du commerce	3.645	3.944	6,8	3.143	3.365	5,2	2.847	2.206	3,9
Artistes	7	4	-	6	2	-	13	9	-
Transports	339	627	1,1	612	783	1,2	580	583	0,9
Services	4.021	5.990	10,3	4.654	5.471	8,4	5.030	5.544	9,4
Manoeuvres	6.245	6.161	10,5	9.897	10.083	15,5	7.925	8.551	14,6
Autres groupes de professions	922	1.194	2,0	930	832	1,3	1.114	769	1,3
TOTAL	48.858	58.424	100,0	62.459	65.224	100,0	55.695	58.643	100,0

Tableau I - 11

Offres d'emploi non satisfaites au Luxembourg, par groupes de professions, à la fin des mois de mars, juin et septembre des années 1962 et 1963

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 1963		fin juin 1962	fin juin 1963		fin sept. 1962	fin sept. 1963	
		en chiffres	en % sur le total		en chiffres	en % sur le total		en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	19	71	6,7	89	45	3,9	53	65	5,3
Extraction	-	-	-	-	2	0,2	-	-	-
Bâtiments et trav. publics	319	227	21,5	253	285	24,6	212	237	19,1
Alimentation	18	12	1,1	20	15	1,3	12	9	0,7
Textiles et habillement	10	10	1,0	15	9	0,8	5	3	0,2
Cuirs et peaux	-	2	0,2	2	2	0,2	1	1	0,1
Bois et ameublement	19	14	1,3	20	24	2,1	21	19	1,5
Produits chimiques	-	6	0,6	3	5	0,4	15	30	2,4
Métallurgie de base et transformation métaux	106	79	7,5	104	91	7,8	103	94	7,6
Electricité	16	13	1,2	11	15	1,3	13	-	-
Pierre, céramique, verre	6	24	2,3	2	46	3,9	23	78	6,3
Arts graphiques	3	6	0,6	1	-	-	2	3	0,2
Employés de bureau et du commerce	51	83	7,9	53	94	8,1	50	50	4,0
Artistes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hôtels et restaurants	87	70	6,6	67	68	5,8	45	34	2,8
Transports	33	24	2,3	32	17	1,5	38	15	1,2
Services	248	217	20,6	228	204	17,6	247	214	17,3
Manoeuvrés	132	170	16,1	115	216	18,6	186	368	29,8
Autres groupes de professions	28	26	2,5	34	22	1,9	35	19	1,5
TOTAL	1.266	1.054	100,0	1.067	1.160	100,0	1.061	1.239	100,0

Tableau I - 12

Offres d'emploi non satisfaites aux Pays-Bas, par groupes de professions, à la fin des mois de mars, juin et septembre des années 1962 et 1963.

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 1963		fin juin 1962	fin juin 1963		fin sept. 1962	fin sept. 1963	
		en chiffres	en % sur le total		en chiffres	en % sur le total		en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	1.710	1.706	1,6	1.724	1.926	1,4	1.504	1.599	1,2
Extraction	920	905	0,8	1.449	1.389	1,0	1.216	1.438	1,1
Bâtiments et travaux publics	10.888	11.356	10,5	17.094	17.957	12,7	15.105	15.887	12,2
Alimentation	4.532	4.259	3,9	5.239	5.265	3,7	5.757	5.059	3,9
Textiles et habillement	14.208	15.452	12,5	14.916	15.574	11,0	14.465	16.083	12,3
Cuir et peaux	2.790	2.251	2,1	2.847	2.525	1,8	2.621	2.525	1,9
Bois et ameublement	3.391	3.224	3,0	4.187	4.323	3,0	4.150	4.135	3,2
Produits chimiques	1.582	1.452	1,3	2.056	1.713	1,2	1.872	1.810	1,4
Métallurgie de base et transformation métaux	34.886	30.088	27,9	43.076	39.624	27,9	39.723	37.964	29,0
Pierre, céramique, verre	2.096	1.715	1,6	2.076	2.038	1,4	2.022	2.002	1,5
Arts graphiques	944	1.033	1,0	1.248	1.317	0,9	1.118	1.256	1,0
Papier, carton	1.053	935	0,9	1.261	1.014	0,7	1.213	985	0,7
Employés de bureau et du commerce	10.461	10.278	9,5	14.759	15.552	11,0	10.023	11.486	8,8
Artistes	148	178	0,2	117	134	0,1	204	227	0,2
Hôtels et restaurants	2.732	2.365	2,2	3.430	3.388	2,4	1.908	2.173	1,7
Transports	3.000	2.661	2,5	3.461	3.341	2,4	2.904	3.119	2,4
Services	10.315	10.550	9,8	11.078	11.767	8,3	9.907	10.088	7,7
Autres groupes de professions	10.321	9.409	8,7	11.842	12.887	9,1	11.281	12.827	9,8
TOTAL	115.977	107.817	100,0	141.860	141.734	100,0	126.993	130.663	100,0

Tableau n° I - 13

Offres d'emploi non satisfaites en R.F. d'Allemagne par régions administratives
(Landesarbeitsamtsbezirke) à la date du 30.9.1963

	Effectifs occupés	Total	Offres d'emploi non satisfaites				
			Taux par rapport à 1000 travailleurs occupés	Hommes	en % sur l'effectif total	Femmes	en % sur l'effectif total
Schleswig-Holstein	843.884	17.157	20	9.948	58,0	7.209	42,0
Hamburg	852.459	22.751	27	13.044	57,3	9.707	42,7
Niedersachsen	2.445.409	55.561	23	35.004	63,0	20.557	37,0
Bremen	306.951	7.249	24	4.122	56,9	3.127	43,1
Nordrhein-Westfalen	6.949.580	178.937	26	114.937	64,2	64.000	35,8
Hessen	1.918.834	62.755	33	37.159	59,2	25.606	40,8
Rheinland-Pfalz-Saarland	1.587.755	33.810	21	21.097	62,4	12.713	37,6
Baden-Württemberg	3.203.174	115.906	36	69.314	59,8	46.592	40,2
Nordbayern	1.679.265	52.120	31	26.411	50,7	25.709	49,3
Südbayern	1.913.819	53.570	28	30.175	56,3	23.395	43,7
Territoire fédéral (Berlin Ouest non compris)	21.701.130	599.826	28	361.211	60,2	238.615	39,8
Berlin (secteur occident.)	894.031	24.712	28	12.064	48,8	12.648	51,2

T. BLEAU N° 11 - 1

EVOLUTION DES DEMANDES D'EMPLOI NON S.ATISFEITES DANS CHAQUE ETAT MEMBRE ET DANS LA COMMUNAUTE
(1.10.1961 - 30.9.1962 1.10.62 - 30.9.1963)

A LA FIN DU MOIS DE	BELGIQUE		R.F. D'ALLEMAGNE		FRANCE		ITALIE		LUXEMBOURG		PAYS-BAS		C.E.E.	
Oct. 1961 et 1962	76.929	67.598	200.910	197.214	102.062	102.721	1.508.051	1.210.028	108	47	35.719	27.042	1.523.799	1.672.650
Nov. 1961 et 1962	84.201	73.687	214.957	223.494	108.094	175.509	1.558.794	1.278.110	93	60	39.553	42.518	2.035.002	1.793.378
Déc. 1961 et 1962	93.739	79.526	316.946	315.519	111.803	160.081	1.677.615	1.401.831	134	102	55.895	57.404	2.256.132	2.034.553
Janv. 1962 et 1963	96.058	85.653	381.666	504.990	122.101	193.694	1.569.168	1.493.068	177	856	56.433	67.409	2.225.603	2.345.690
Févr. 1962 et 1963	89.544	83.218	376.619	524.025	118.794	196.441	1.531.489	1.434.767	131	1.147	52.003	65.891	2.168.580	2.305.489
M. r. 1962 et 1963	85.039	71.767	309.302	329.034	110.688	177.522	1.486.095	1.324.064	95	52	43.061	47.937	2.034.500	1.950.436
Avr. 1962 et 1963	77.183	64.675	232.460	240.090	130.218	157.026	1.335.600	1.179.630	57	36	36.607	36.230	1.792.065	1.685.987
Mai 1962 et 1963	71.264	60.541	207.698	228.554	89.670	141.493	1.251.310	1.118.338	83	34	30.649	26.384	1.650.074	1.575.354
Juin 1962 et 1963	66.969	55.792	194.689	213.202	82.533	109.972	1.178.687	1.046.298	49	44	28.990	29.264	1.551.926	1.464.542
Juil. 1962 et 1963	67.295	56.386	193.319	204.895	86.515	110.412	1.168.151	1.057.076	37	58	34.597	33.484	1.540.914	1.462.311
Août 1962 et 1963	66.654	55.984	192.464	197.621	127.179	119.240	1.144.322	1.027.126	35	51	34.821	33.269	1.503.475	1.424.291
Sept. 1962 et 1963	68.590	57.203	192.430	200.168	147.955	114.230	1.172.587	1.066.706	60	63	35.587	33.007	1.617.209	1.471.385
Moyenne mensuelle	78.872	67.670	250.950	282.236	109.011	153.279	1.381.822	1.219.768	88	215	40.328	42.495	1.860.822	1.765.496

1304/V/64-F

Tableau II - 2

Moyennes mensuelles des demandes d'emploi non satisfaites enregistrées dans chaque Etat membre et leur rapport avec la moyenne mensuelle de celles enregistrées dans la C.E.E.

Etats membres	Moyenne mensuelle 1.10.61 - 30.9.62	%	Moyenne mensuelle 1.10.1962 - 30.9.63	%
Belgique	78.872	4,2	67.670	3,8
R.F. D'Allemagne	250.950	13,5	282.236	16,0
France	109.011	5,9	153.279	8,7
Italie	1.381.822	74,3	1.219.768	69,1
Luxembourg	8	-	215	-
Pays-Bas	40.328	2,1	42.495	2,4
C.E.E.	1.860.822	100,0	1.765.496	100,0

Tableau II - 3

Demandes d'emploi non satisfaites en Belgique, par groupes de professions, à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962 et 1963

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 1963	fin juin 1963	fin juin 1962	fin juin 1963	fin sept. 1962	fin sept. 1963		
		en chiffres	en % sur le total		en chiffres	en % sur le total		en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	3.791	2.581	3,6	2.729	1.604	2,9	2.409	1.467	2,6
Extraction	1.149	772	1,1	976	524	0,9	906	453	0,8
Bâtiments et Trav. Publics	4.500	3.203	4,5	2.618	1.978	3,6	2.547	2.105	3,7
Alimentation	2.288	1.506	2,1	1.290	1.044	1,9	1.146	1.005	1,7
Textiles et habillement	7.457	5.099	7,1	6.083	4.244	7,6	6.102	4.315	7,5
Cuirs et peaux	1.314	992	1,4	1.115	875	1,6	1.017	876	1,5
Bois et ameublement	1.753	1.454	2,0	1.306	1.079	1,9	1.390	1.143	2,0
Produits chimiques	401	311	0,4	339	272	0,5	302	264	0,5
Métallurgie de base et transformation métaux	5.135	5.269	7,3	3.761	3.963	7,1	4.401	4.270	7,5
Pierre, céramique, verre	2.091	2.042	2,8	972	882	1,6	1.013	957	1,5
Arts graphique	389	306	0,4	273	223	0,4	296	284	0,5
Papiers et cartons	200	170	0,2	174	147	0,3	154	153	0,3
Employés de bureau et du commerce	9.099	8.136	11,3	7.645	6.954	11,8	8.665	7.827	13,7
Artistes	758	600	0,8	950	812	1,5	737	643	1,1
Hôtels et restaurants	4.503	3.567	5,0	2.308	1.801	3,2	3.537	2.714	4,7
Transports	4.941	4.234	5,9	3.908	3.363	6,0	3.954	3.363	5,9
Services	2.237	1.910	2,7	2.011	1.625	2,9	2.082	1.666	2,9
Manoeuvres	32.302	29.119	40,7	27.943	24.405	43,7	27.433	23.369	40,8
Autres groupes de professions	731	496	0,7	568	357	0,6	499	329	0,6
TOTAL	85.039	71.767	100,0	66.969	55.792	100,0	68.590	57.203	100,0

TABLÉAU II - 4

Demandes d'emploi non satisfaites et chômage en Belgique à la fin des mois de mars,
juin et septembre 1953

Chômeurs indemnisés	MARS 1963				JUIN 1963				SEPTEMBRE 1963			
	Hommes	Femmes	Total	%(1)	Hommes	Femmes	Total	%(1)	Hommes	Femmes	Total	%(1)
a) Aptitude normale												
Qualifiés	5.397	2.462	7.859	11,8	2.944	1.544	4.488	8,8	3.118	1.824	4.942	9,7
Spécialisés	2.145	3.365	5.510	8,3	1.186	2.274	3.460	6,6	1.400	2.500	3.900	7,7
Manoeuvres spécialisés	1.682	2.827	4.509	6,8	631	1.362	1.993	3,9	556	1.362	1.918	3,8
Manoeuvres ordinaires	1.574	1.279	2.853	4,3	544	668	1.212	2,4	541	613	1.154	2,3
Apprentis	308	205	513	0,7	131	73	204	0,4	127	89	216	0,4
Total	11.106	10.138	21.244	31,9	5.436	5.921	11.357	22,1	5.742	6.388	12.130	23,9
en %	52,3	47,7	100,0		47,9	52,1	100,0		47,3	52,7	100,0	
b) Aptitude réduite	36.136	9.155	45.291	68,1	31.379	8.555	39.933	77,9	30.372	8.271	38.643	76,1
en %	79,8	20,2	100,0		78,6	21,4	100,0		78,6	21,4	100,0	
Total (a + b)	47.242	19.293	66.535	100,0	36.814	14.476	51.290	100,0	36.114	14.659	50.773	100,0
en %	71,0	29,0	100,0		71,8	28,2	100,0		71,1	28,9	100,0	
Demandeurs d'emploi volontairement inscrits	3.642	1.590	5.232		3.081	1.421	4.502		3.969	2.461	6.430	
en %	69,6	30,4	100,0		68,4	31,6	100,0		61,7	38,3	100,0	
TOTAL GENERAL	50.884	20.883	71.767		39.895	15.897	55.792		40.083	17.120	57.203	
en %	70,9	29,1	100,0		71,5	28,5	100,0		70,1	29,9	100,0	

(1) Pourcentages sur le total (a + b)

Tableau II - 5

Situation du chômage en R.F. d'Allemagne, par groupes de professions à la fin de mars, juin, septembre 1962 et 1963.

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 1963		fin juin 1962	fin juin 1963		fin sept. 1962	fin sept. 1963	
		en chiffres	en % sur le total		en chiffres	en % sur le total		en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	27.489	21.258	10,4	1.718	1.777	1,7	1.432	1.535	1,6
Extraction	4.688	5.376	2,6	612	1.307	1,3	642	1.127	1,2
Bâtiments et Trav. Publics	23.718	23.288	11,4	3.021	2.708	2,6	2.250	2.148	2,2
Alimentation	6.255	6.988	3,4	2.832	4.498	4,4	2.313	3.318	3,5
Textiles et habillement	6.249	6.935	3,4	5.246	5.659	5,5	4.570	4.839	5,0
Cuirs et peaux	1.501	1.619	0,8	1.083	928	0,9	793	728	0,8
Bois et ameublement	3.429	4.674	2,3	1.366	1.503	1,5	1.138	1.266	1,3
Produits chimiques	1.192	1.902	0,9	965	1.470	1,4	921	1.431	1,5
Métallurgie de base et transformation métaux	13.782	17.275	8,5	10.410	12.490	12,2	9.864	11.450	11,9
Electricité	1.943	2.600	1,3	1.507	1.894	1,8	1.296	1.718	1,8
Pierre, céramique, verre	7.696	7.931	3,9	835	1.010	1,0	694	766	0,8
Arts graphiques	747	858	0,4	616	710	0,7	642	695	0,7
Papiers et cartons	811	986	0,5	602	725	0,7	589	643	0,7
Employés de bureau et du commerce	7.376	22.380	10,9	5.669	20.162	19,7	5.597	20.305	21,1
Artistes	2.134	2.038	1,0	1.470	1.257	1,2	1.421	1.424	1,5
Hôtels et restaurants	3.234	3.176	1,6	1.134	1.241	1,2	1.492	1.472	1,5
Transports	10.193	14.208	6,9	5.068	5.907	5,8	4.900	5.655	5,9
Services	10.731	12.917	6,3	8.173	10.534	10,3	7.971	10.299	10,7
Manoeuvres	35.685	40.392	19,8	17.492	20.374	19,9	16.219	18.892	19,7
Autres groupes de professions	21.045	7.551	3,7	17.826	6.396	6,2	18.504	6.304	6,0
TOTAL	189.898	204.352	100,0	87.645	102.550	100,0	83.248	96.015	100,0

Tableau II - 6

Demandes d'emploi non satisfaites en France, par groupes de professions, à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962 et 1963

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 1963		fin juin 1962	fin juin 1963		fin sept. 1962	fin sept. 1963	
		en chiffres	en % sur le total		en chiffres	en % sur le total		en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	6.728	10.184	5,7	4.116	5.597	4,7	5.820	4.942	4,3
Extraction	1.284	1.627	0,9	724	988	0,8	913	834	0,7
Bâtiments et Trav. Publics	7.253	9.735	5,5	3.407	4.131	3,4	4.899	3.640	3,2
Alimentation	4.207	5.070	2,8	2.438	3.029	2,5	3.128	2.603	2,3
Textile et habillement	8.079	10.851	6,1	7.043	8.116	6,8	9.497	7.458	6,5
Cuirs et peaux	1.931	1.702	1,0	1.811	1.334	1,1	1.817	1.371	1,2
Bois et mobilier	1.200	2.105	1,2	894	1.198	1,0	1.571	1.126	1,0
Produits chimiques	870	1.254	0,7	722	936	0,8	1.090	912	0,8
Métallurgie de base et transformation métaux	5.517	9.935	5,6	4.211	6.590	5,5	8.469	7.003	6,1
Electricité	1.106	2.767	1,6	874	1.602	1,3	2.151	1.626	1,4
Pierre, céramique, verre	55	129	-	49	95	0,1	97	89	0,1
Arts graphiques	678	1.179	0,7	553	857	0,7	993	809	0,7
Employés de bureau et du commerce	15.435	41.223	23,2	13.059	28.007	23,3	35.041	28.526	25,0
Artistes	2.820	3.171	1,8	2.937	3.053	2,6	2.889	2.794	2,5
Transports	2.074	4.782	2,7	1.276	2.467	2,1	3.486	1.927	1,7
Services	17.739	28.153	15,9	13.048	20.771	17,3	19.061	18.831	16,5
Manoeuvres	30.463	35.389	19,9	22.306	24.983	20,8	24.462	23.818	20,8
Autres groupes de professions	3.441	8.268	4,7	3.035	6.218	5,2	6.416 ⁽¹⁾	5.929	5,2
TOTAL	110.888	177.522	100,0	82.533	119.972	100,0	131.830	114.238	100,0

(1) Il convient en outre d'ajouter à ce total 16.125 demandes d'emploi non satisfaites émanant de Français rapatriés d'Algérie pour lesquelles la répartition par groupe de professions n'a pas été indiquée.

Tableau II - 7

Le chômage en Italie à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962 et 1963, selon les données du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 1963	fin juin 1962	fin juin 1963	fin sept. 1962	fin sept. 1963
	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	282.154	235.998	208.762	154.155	229.427	174.310
Industrie	671.024	601.365	518.880	477.637	496.518	474.803
Transports et communications	19.770	18.371	15.904	14.971	15.334	14.851
Commerce	55.430	55.344	46.752	46.167	43.734	43.877
Crédit, assurance et administration financière	20.821	19.995	22.474	22.020	24.190	24.642
Activités et services divers	103.807	95.961	78.037	72.270	76.112	71.911
Renvoyés des chantiers de travail	22.440	31.450	26.016	30.646	28.505	30.986
Employés et main d'oeuvre générale	141.957	124.010	120.404	107.969	123.298	114.105
TOTAL	1.317.403	1182.494	1.037.229	925.835	1.037.116	949.485

Tableau II - 8

Le chômage en Italie, par branche d'activité, selon les résultats
des enquêtes par sondage effectuées par l'ISTAT

(en milliers)

	Agriculture			Industrie			Autres activités			Dans l'ensemble		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Janvier 1963	81	38	119	285	34	319	65	31	96	431	103	534
Avril 1962	33	26	59	138	44	182	64	27	91	235	97	332
Mai 1963	18	7	25	100	34	134	47	21	68	165	62	227
Juillet 1962	20	19	39	89	25	114	47	23	70	156	67	223
Juillet 1963	13	10	23	69	29	98	36	23	59	118	62	180

Tableau II - 9

Demandes d'emploi non satisfaites au Grand Duché de Luxembourg,
par groupes de professions, à la fin des mois de mars, juin et
septembre 1962
et 1963

Groupes de professions	fin	fin mars 63		fin	fin juin 63		fin	fin sept. 1963	
	mars 1962	en chiffres	en % sur le total	juin 1962	en chiffres	en % sur le total	sept. 1962	en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts chasse, pêche	-			3					
Extraction	-			-					
Batiments et travaux publics	-			-					
Alimentation	-	1	1,9	1					
Textile et habillement	2				1	2,3	1	4	6,3
Cuirs et peaux	-								
Bois et ameublement	-								
Produits chimiques	1								
Métallurgie de base et transformation métaux	-							1	1,6
Electricité	-								
Pierre, céramique, verre	-	1	1,9					2	3,2
Arts graphiques	1			1					
Papiers et cartons	-								
Employés de bureau et du commerce	19	9	17,3	3	6	13,6	4	11	17,5
Artistes	-								
Hôtels et restaurants	1	2	3,9						
Transports	4			3	1	2,3			
Services	13	20	38,5	9	15	34,1	30	24	38,1
Manoeuvres	41	13	25,0	22			24	14	22,2
Autres groupes de professions	13	6	11,5	7	21	47,7	1	7	11,1
TOTAL	95	52	100,0	49	44	100,0	60	63	100,0

Tableau II - 10

Le chômage aux Pays-Bas, par groupes de professions, à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962 et 1963.

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 1963		fin juin 1962	fin juin 1963		fin sept. 1962	fin sept. 1963	
		en chiffres	en % sur le total		en chiffres	en % sur le total		en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse pêche	1.849	3.128	8,6	480	425	2,0	377	408	1,7
Extraction	217	403	1,1	17	27	0,1	37	21	0,1
Bâtiments et trav. publics	1.995	2.761	7,6	507	511	2,5	856	641	2,7
Alimentation	276	320	0,9	104	97	0,5	118	97	0,4
Textile et habillement	278	298	0,8	273	189	0,9	238	196	0,8
Cuirs et peaux	45	74	0,2	44	34	0,2	32	27	0,1
Bois et mobilier	56	89	0,2	32	42	0,2	35	39	0,2
Métallurgie de base et transformation métaux	995	1.544	4,2	680	752	3,6	1.073	1.063	4,4
Pierre, céramique, verre	26	28	0,1	9	16	0,1	9	25	0,1
Employés de bureau et du commerce	3.243	1.364	3,7	2.928	1.028	5,0	5.391	1.435	5,9
Transports	2.677	3.663	10,0	1.105	1.204	5,8	2.372	2.160	9,0
Services	359	3.353	9,2	337	2.644	12,8	822	4.457	18,5
Manoeuvres	14.391	14.234	38,9	12.749	12.061	58,2	13.085	11.385	47,2
Autres groupes de professions	3.196	5.289	14,5	1.648	1.678	8,1	2.341	2.155	8,9
TOTAL	29.603	36.548	100,0	20.913	20.708	100,0	26.786	24.111	100,0

Tableau II - 11

Evolution mensuelle du chômage dans chaque Etat membre et dans la Communautés (1.10.1961-30.9.1962 /
1.10.1962-30.9.1963)

	Belgique		R.F. d'Allemagne		France (1)		Italie		Luxem- bourg (2)		Pays-Bas		C.E.E.	
Oct. '61 et '62	71.618	61.948	98.586	92.914	21.321	17.609	1.318.996	1.074.037	20	2	26.771	27.832	1.537.312	1.274.342
Nov. '61 et '62	78.763	68.225	113.104	120.791	22.717	19.475	1.367.813	1.138.288	21	26	29.816	32.577	1.612.234	1.379.382
Déc. '61 et '62	88.548	74.149	222.502	218.871	24.180	20.911	1.484.360	1.260.128	70	57	44.976	46.612	1.864.636	1.620.738
Janvier '62 '63	90.562	79.844	267.943	392.834	26.614	23.456	1.396.086	1.344.646	68	434	41.781	56.211	1.823.054	1.897.425
Févr. '62 '63	87.437	77.734	257.172	400.835	27.088	25.341	1.361.373	1.287.797	64	746	36.727	54.691	1.769.861	1.847.144
Mars '62 '63	80.102	66.535	189.898	204.352	25.904	24.463	1.317.403	1.182.494	6	143	29.603	36.548	1.642.916	1.514.536
Avr. '62 '63	72.535	59.630	122.104	132.550	24.030	22.842	1.180.279	1.048.817	4	3	25.348	25.813	1.424.300	1.289.655
Mai '62 '63	67.031	55.868	97.947	113.773	21.791	20.856	1.102.147	991.206	4	1	21.814	21.918	1.310.734	1.203.622
Juin '62 '63	62.611	51.290	87.645	102.550	19.693	19.210	1.037.229	925.835	4	3	20.913	20.708	1.228.095	1.119.596
Juil. '62 '63	62.551	51.282	84.874	97.457	18.111	18.303	1.031.771	937.124	3	2	26.657	25.367	1.223.967	1.129.535
Août '62 '63	61.265	50.122	82.974	95.805	17.964	20.232	1.011.739	912.322	1	2	26.689	24.773	1.200.632	1.103.256
Sept. '62 '63	62.905	50.773	83.248	96.016	17.193	21.252	1.037.118	949.485	1	0	26.786	24.111	1.227.251	1.141.637
moyen. mens.	68.609	62.283	142.333	172.396	22.217	21.162	1.220.526	1.087.681	22	119	29.823	33.096	1.488.749	1.376.739

(1) Chômeurs indemnisés.

(2) La désoccupation est pratiquement inexistante.

TABLÉAU III - 1

EVOLUTION DES PLACEMENTS EFFECTUES DANS CHAQUE ETAT MEMBRE ET DANS LA COMMUNAUTE
(1.10.1961-30.9.1962 / 1.10.1962-30.9.1963)

	Belgique		R.F. D'Allema- gne		France		Italie		Luxembourg		Pays-Bas		C.E.E.	
Octobre	20.432	18.249	250.382	248.326	47.977	53.948	507.244	547.141	1.817	2.084	20.485	22.356	348.337	892.104
Novembre	12.526	11.091	224.306	212.018	36.895	40.829	495.880	432.990	2.067	1.909	18.834	18.195	790.508	767.032
Décembre	10.891	8.875	191.306	172.331	30.546	32.760	330.358	334.679	1.287	1.885	14.892	13.471	579.280	564.001
Janvier	16.022	12.021	223.504	202.475	30.926	28.536	442.833	368.093	3.121	2.074	20.215	14.488	736.621	627.687
Février	12.144	9.622	235.362	227.171	34.211	32.007	402.648	337.441	2.786	1.612	17.197	15.368	704.348	623.221
Mars	14.652	14.212	267.791	279.345	34.047	36.421	456.603	539.125	3.790	3.798	18.211	19.269	795.094	892.170
Avril	15.266	14.598	254.485	264.712	38.761	40.423	476.251	528.424	3.515	3.287	15.549	15.862	803.827	867.306
Mai	18.432	14.779	254.389	247.389	41.498	41.836	607.654	609.119	2.799	2.887	20.641	18.207	945.413	934.217
Juin	13.416	11.846	230.368	229.809	35.466	40.167	497.577	533.331	2.241	1.789	14.860	11.244	793.928	828.186
Juillet	11.871	10.766	251.869	256.430	37.288	36.181	664.827	619.048	2.096	2.010	17.893	21.811	985.844	946.246
Août	11.785	9.000	238.628	240.444	29.250	29.443	546.755	519.576	2.055	1.746	24.075	21.812	852.548	822.021
Septembre	12.618	11.737	246.717	240.312	42.429	43.656	504.183	518.736	2.230	2.107	21.512	20.789	829.686	837.334
Moyenne mensuelle	14.171	12.233	239.092	235.063	36.608	38.017	494.401	494.808	2.484	2.266	18.697	17.739	805.453	800.127

Tableau III - 2

Moyennes mensuelles des placements effectués dans chaque Etat membre et leur rapport avec la moyenne mensuelle de ceux effectués dans la C.E.E.

Etats Membres	Moyenne mensuelle 1/10/1961 - 30/9/1962	%	Moyenne mensuelle 1/10/1962 - 30/9/1963	%
Belgique	14.171	1,8	12.233	1,5
R.F. d'Allemagne	239.092	29,7	235.063	29,4
France	36.608	4,5	38.017	4,8
Italie	494.401	61,4	494.808	61,8
Luxembourg	2.484	0,3	2.266	0,3
Pays-Bas	18.697	2,3	17.739	2,2
C.E.E.	805.453	100,0	800.127	100,0

Tableau III - 3

Les placements en Belgique, par groupes de professions,
à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962 et 1963.

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 1963		fin juin 1962	fin juin 1963		fin sept. 1962	fin sept. 1963	
		en chiffres	en %		en chiffres	en %		en chiffres	en %
Agriculture, forêts, chasse, pêche	266	344	2,4	1.125	823	7,0	336	670	5,7
Extraction	235	157	1,1	132	124	1,0	109	46	0,4
Bâtiments et Travaux publics	2.333	2.498	17,6	1.291	1102	9,3	1.343	1.151	9,8
Alimentation	319	483	3,4	642	967	8,2	517	803	6,8
Textiles et habillement	1.322	1.082	7,6	965	744	6,3	1.265	921	7,8
Cuirs et peaux	109	95	0,7	76	54	0,5	72	41	0,4
Bois et ameublement	506	530	3,7	306	286	2,4	373	289	2,5
Produits chimiques	182	112	0,8	92	58	0,5	57	83	0,7
Métallurgie de base et transformation métaux	1.922	1.530	10,3	1.311	1023	8,6	1.821	1.691	14,4
Pierre, céramique, verre	353	530	3,7	274	210	1,8	283	279	2,4
Arts graphique	62	64	0,5	46	27	0,2	67	63	0,6
Pap. et cartons	51	31	0,2	45	28	0,2	49	50	0,4
Employés de bureau et commerce	442	362	2,5	443	379	3,2	454	437	3,7
Artistes	5	6	-	-	-	-	43	31	0,3
Hôtels et restaurants	2.169	2.583	18,2	3.115	3333	28,1	2.422	2.612	22,2
Transports	944	898	6,3	732	709	6,0	951	735	6,3
Services	449	409	2,9	431	282	2,4	486	418	3,6
Manoeuvres	2.778	2.489	17,5	2.384	1695	14,3	1.960	1.400	11,9
Autres groupes de professions	5	9	0,1	6	2	-	10	11	0,1
TOTAL	14.652	14.212	100,0	13.416	11.846	100,0	12.618	11.737	100,0

Tableau III - 4

Les placements en République Fédérale d'Allemagne, par groupes de professions, à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962 et 1963

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 1963		fin juin 1962	fin juin 1963		fin sept. 1962	fin sept. 1963	
		en chiffres	en % sur total		en chiffres	en % sur total		en chiffres	en % sur total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	8.029	6.382	2,3	15.067	15.907	6,9	20.092	17.966	7,5
Extraction	4.181	3.677	1,3	1.971	2.136	0,9	2.947	2.047	0,8
Bâtiments et Trav. publics	25.193	23.065	8,3	15.623	13.298	5,8	13.434	11.502	4,8
Alimentation	7.374	7.625	2,7	8.456	8.603	3,7	8.817	9.232	3,8
Textiles et habillement	7.586	7.238	2,6	5.725	4.799	2,1	7.635	6.714	2,8
Cuirs et peaux	1.866	1.929	0,7	1.085	956	0,4	1.794	1.612	0,7
Bois et ameublement	3.221	3.465	1,2	2.861	2.069	0,9	2.810	2.180	0,9
Produits chimiques	2.876	3.128	1,1	2.950	2.437	1,1	2.910	2.707	1,1
Métallurgie de base et transformation métaux	28.926	25.753	9,2	23.452	20.595	9,0	29.477	25.965	10,8
Electricité	3.488	3.926	1,4	2.887	2.930	1,3	3.637	3.305	1,4
Pierre, céramique, verre	4.995	5.028	1,8	3.030	2.696	1,2	2.825	2.689	1,1
Arts graphique	1.247	1.166	0,4	820	779	0,3	1.017	954	0,4
Pap. et cartons	1.769	1.810	0,7	1.229	1.266	0,6	1.314	1.801	0,7
Employés de bureau et du commerce	5.321	5.570	2,0	4.637	4.940	2,1	5.913	6.178	2,6
Artistes	4.898	4.492	1,6	5.007	4.499	2,0	4.999	4.866	2,0
Hôtels et restaurants	8.182	6.833	2,5	8.516	8.448	3,7	7.282	7.164	2,0
Transports	64.082	81.117	29,0	57.327	62.758	27,3	52.200	56.917	23,7
Services	19.707	24.975	8,9	18.482	18.444	8,0	19.343	18.996	7,9
Manoeuvres	41.923	37.896	13,6	32.439	33.573	14,6	37.128	36.236	15,1
Autres groupes de professions	22.847	24.270	8,7	18.604	18.676	8,1	20.643	21.281	8,9
TOTAL	267.791	279.345	100,0	230.363	229.809	100,0	246.717	240.312	100,0

Tableau III - 5

Les placements en France, par groupes de professions, à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962 et 1963.

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 1963		fin juin 1962	fin juin 1963		fin sep. 1962	fin sept. 1963	
		en chiffres	en % sur total		en chiffres	en % sur total		en chiffres	en % sur total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	1.338	1.123	3,1	2.302	3.189	7,9	1.921	1.757	4,0
Extraction	906	1.185	3,3	1.003	791	2,0	962	1.090	2,5
Bâtiments et Trav. publics	3.929	3.833	10,5	3.924	3.919	9,8	4.210	3.701	8,5
Alimentation	1.017	1.120	3,1	1.450	1.206	3,0	1.509	1.825	4,2
Textiles et habillement	2.717	2.308	6,3	2.806	3.149	7,9	3.978	5.377	12,3
Cuirs et peaux	256	344	0,9	302	287	0,7	348	280	0,6
Bois et ameublement	451	519	1,4	395	464	1,2	687	607	1,4
Produits chimiques	670	636	1,8	578	727	1,8	655	926	2,1
Métallurgie de base et transformation métaux	3.766	3.649	10,0	3.168	3.461	8,6	4.918	4.840	11,1
Electricité	449	617	1,7	383	688	1,7	761	862	2,0
Pierre, céramique et verre	81	109	0,3	80	79	0,2	142	114	0,3
Arts graphique	127	148	0,4	102	173	0,4	201	216	0,5
Employés de bureau et du commerce	3.367	4.035	11,1	3.488	4.507	11,2	4.420	4.352	10,0
Artistes	7	7	-	4	12	-	14	22	-
Transports	619	809	2,2	747	1.005	2,5	840	801	1,8
Services	4.449	4.616	12,7	4.819	4.968	12,4	5.297	4.798	11,0
Manoeuvres	9.430	9.950	27,3	9.492	10.862	27,0	10.999	11.519	26,4
Autres groupes de professions	468	1.413	3,9	423	680	1,7	567	569	1,3
TOTAL	34.047	36.421	100,0	35.466	40.167	100,0	42.429	43.656	100,0

TABLEAU III - 6

Les placements en Italie, à la fin des mois de mars,
juin et septembre 1962 et 1963

	fin mars 1962	fin mars 1963		fin juin 1962	fin juin 1963		fin sep- tem- bre	fin septembre 1963	
		en chiffre	en %		en chiffre	en %		en chiffre	en %
Agriculture, forêts, chas- se, pêche	160.618	191.833	35,6	235.108	265.558	49,8	252.800		
Industrie	206.297	245.262	45,5	161.591	163.642	30,7	164.139		
Transports et communi- cations	6.421	7.370	1,4	6.360	6.536	1,2	5.747		
Commerce	13.844	15.266	2,8	25.270	27.327	5,1	12.191		
Credit, assu- rance et admi- nistration fi- nancière	3.883	3.541	0,6	3.955	3.925	0,7	3.703		
Activités et services di- vers	24.538	30.518	5,7	24.193	24.226	4,6	22.526		
Renvoyés des chantier de travail	5.835	5.380	1,0	6.102	5.183	1,0	4.025		
Employés et main d'œuvre générale	35.117	39.955	7,4	34.998	36.884	6,9	39.002		
TOTAL	456.603	539.125	100,0	497.577	533.331	100,0	504.183		

Tableau III - 7

Les placements au Grand Duché du Luxembourg, par groupes de professions, à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962 et 1963

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 1963		fin juin 1962	fin juin 1963		fin sep. 1962	fin sept. 1963	
		en chiffres	en % sur total		en chiffres	en % sur total		en chiffres	en % sur total
Agriculture, forêt, chasse, pêche	76	65	1,7	54	58	3,2	58	62	3,9
Extraction	2	-	-	1	-	-	2	1	-
Bâtiments et Trav. publics	887	1.023	26,9	240	204	11,4	174	203	9,6
Alimentation	39	41	1,1	35	25	1,4	51	33	1,6
Textiles et habillement	22	27	0,7	8	9	0,5	25	23	1,1
Cuirs et peaux	19	5	0,1	5	1	0,1	5	-	-
Bois et ameublement	9	45	1,2	39	30	1,7	32	16	0,9
Produits chimiques	6	3	0,1	5	6	0,3	48	16	0,8
Métallurgie de base et transformation métaux	223	153	4,0	357	193	10,8	316	273	13,0
Electricité	5	25	0,7	22	10	0,6	28	39	1,8
Pierre, céramique, et verre	291	84	2,2	59	52	2,9	108	98	4,6
Arts graphiques	-	4	0,1	-	2	0,1	6	6	0,3
Pap. et cartons	1	8	0,2	9	18	1,0	9	13	0,6
Employés de bureau et du commerce	85	81	2,1	75	67	3,7	93	132	6,3
Artistes	51	51	1,4	61	62	3,5	64	61	2,9
Hôtels et restaurants	98	112	3,0	166	128	7,2	108	99	4,7
Transports	110	106	2,8	87	76	4,2	83	60	2,8
Services	270	337	8,9	264	186	10,4	312	253	12,0
Manœuvres	1.510	1.574	41,4	716	631	35,3	654	634	30,1
Autres groupes de professions	34	54	1,4	38	31	1,7	54	63	3,0
TOTAL	3.790	3.798	100,0	2.241	1.789	100,0	2.230	2.107	100,0

Les placements dans les Pays-Bas, par groupes de professions,
à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962 et 1963.

Groupes de professions	fin mars 1962	fin mars 1963		fin juin 1962	fin juin 1963		fin sep. 1962	fin sept. 1963	
		en chif-fres	en % sur total		en chif-fres	en % sur total		en chif-fres	en % sur total
Agriculture, forêt, chasse, pêche	1.279	1.416	7,4	920	571	5,1	865	768	3,7
Extraction	153	177	0,9	99	54	0,5	114	76	0,4
Bâtiments et Trav. Publics	2.281	3.261	16,9	1.055	594	5,3	1.699	1.577	7,6
Alimentation	162	114	0,6	161	63	0,6	199	211	1,0
Textiles et habillement	458	391	2,0	399	183	1,6	621	622	3,0
Cuirs et peaux	43	47	0,3	50	29	0,2	84	60	0,3
Bois et ameublement	56	96	0,5	24	24	0,2	109	118	0,6
Produits chimiques	28	24	0,1	28	17	0,1	106	87	0,4
Métallurgie de base et transformation métaux	1.197	1.331	6,9	1.012	679	6,0	2.916	2.960	14,2
Pierres, céramiques, et verres	33	60	0,3	20	8	0,1	36	45	0,2
Arts graphiques	29	31	0,2	29	18	0,2	46	49	0,2
Pap. et cartons	11	19	0,1	17	7	0,1	19	54	0,3
Employés de bureau et du commerce	4.105	3.993	20,7	3.079	2.402	21,3	5.442	5.699	27,4
Transports	4.103	3.954	20,5	4.313	4.271	38,0	4.755	4.319	20,8
Services	810	706	3,7	569	359	3,2	1.146	1.024	4,9
Manoeuvres	1.105	1.083	5,6	942	596	5,3	1.021	913	4,4
Autres professions	2.353	2.566	13,3	2.143	1.369	12,2	2.334	2.204	10,6
TOTAL	18.211	19.269	100,0	14.860	11.244	100,0	21.512	20.786	100,0

TABLEAU IV - 1 : EVOLUTION MENSUELLE ET MOYENNE MENSUELLE DES OFFRES ET DES DEMANDES D'EMPLOI NON SATISFAITES ET DES PLACEMENTS EFFECTUES DANS CHAQUE ETAT MEMBRE ET DANS LA COMMUNAUTE PENDANT LES ANNEES 1.10.1961-30.9.1962 ET 1.10.1962-30.9.1963 (1)

SITUATION A LA FIN DU MOIS	BELGIQUE						R.F. d' ALLEMAGNE						FRANCE					
	1961			1962			1961			1962			1961			1962		
	Offres non satisfaites	Demandes non satisfaites	Placements effectués	Offres non satisfaites	Demandes non satisfaites	Placements effectués	Offres non satisfaites	Demandes non satisfaites	Placements effectués	Offres non satisfaites	Demandes non satisfaites	Placements effectués	Offres non satisfaites	Demandes non satisfaites	Placements effectués	Offres non satisfaites	Demandes non satisfaites	Placements effectués
Octobre	14.815	76.929	20.432	15.162	67.598	18.249	541.528	200.910	250.382	536.771	197.214	248.326	41.138	102.082	47.977	79.022	162.721	53.948
Novembre	13.403	84.201	12.526	13.347	73.687	11.091	487.814	214.957	224.306	469.455	223.494	212.018	41.522	108.094	36.895	74.295	175.509	40.829
Décembre	11.356	93.739	10.891	11.854	79.526	8.875	417.141	316.946	191.306	405.871	315.519	172.331	36.471	111.803	30.546	65.403	180.081	32.760
	1962			1963			1962			1963			1962			1963		
Janvier	11.619	96.058	16.022	10.651	85.653	12.021	505.171	381.666	223.504	436.245	504.960	202.475	37.846	122.101	30.926	59.400	193.694	28.536
Février	12.718	89.544	12.144	11.510	83.218	9.622	553.659	376.619	235.362	477.234	524.025	227.171	42.777	118.794	34.211	55.827	196.441	32.007
Mars	15.601	85.039	14.652	16.058	71.767	14.212	581.305	309.302	267.791	551.750	329.094	279.345	48.868	110.888	34.047	58.424	177.522	36.421
Avril	17.677	77.183	15.266	20.271	64.675	14.598	568.239	232.400	254.485	541.630	248.090	264.712	50.259	100.218	38.761	51.672	157.026	40.423
Mai	17.644	71.264	18.432	20.168	60.541	14.779	584.856	207.698	254.389	551.225	228.554	247.389	55.476	89.970	41.498	53.742	141.493	41.836
Juin	16.349	66.969	13.416	20.628	55.792	11.846	597.532	194.689	230.368	573.031	213.202	229.809	62.459	82.533	35.466	65.224	119.972	40.167
Juillet	14.813	67.295	11.871	18.485	56.386	10.766	601.707	193.319	251.869	591.977	204.895	256.430	53.930	86.515	37.288	56.782	110.412	36.181
Août	15.960	66.654	11.785	18.692	55.984	9.000	598.924	190.464	236.628	600.176	197.621	240.444	47.697	127.179	29.250	48.487	110.240	29.443
Septembre	17.108	68.590	12.618	20.289	57.203	11.737	579.960	192.430	246.717	599.826	200.168	240.312	55.695	147.955	42.429	58.643	114.238	43.656
Moyenne mensuelle	14.922	78.872	14.171	16.426	67.670	12.233	551.486	250.950	239.092	527.932	282.236	235.063	47.844	109.011	36.608	60.577	153.279	38.017
SITUATION A LA FIN DU MOIS	ITALIE						LUXEMBOURG						PAYS-BAS					
	1961			1962			1961			1962			1961			1962		
	Offres non satisfaites	Demandes non satisfaites	Placements effectués	Offres non satisfaites	Demandes non satisfaites	Placements effectués	Offres non satisfaites	Demandes non satisfaites	Placements effectués	Offres non satisfaites	Demandes non satisfaites	Placements effectués	Offres non satisfaites	Demandes non satisfaites	Placements effectués	Offres non satisfaites	Demandes non satisfaites	Placements effectués
Octobre	1.508.051	507.244	3.796	1.210.028	547.141	995	108	1.817	964	47	2.064	121.232	35.719	20.485	119.718	37.042	22.356	
Novembre	1.558.794	495.880	4.299	1.278.110	482.990	995	93	2.067	929	60	1.909	114.023	39.553	18.834	109.741	42.518	18.195	
Décembre	1.677.615	330.358	3.500	1.401.831	334.679	1.071	134	1.287	878	102	1.885	107.783	55.895	14.892	103.033	57.494	13.471	
	1962			1963			1962			1963			1962			1963		
Janvier	1.569.168	442.833	3.949	1.493.068	368.093	1.182	177	3.121	1.012	896	2.074	108.243	56.433	20.215	101.184	67.409	14.488	
Février	1.531.489	402.648	3.991	1.434.767	337.441	1.428	131	2.786	906	1.147	1.612	110.424	52.003	17.197	99.864	65.891	15.368	
Mars	4.268	1.486.095	456.603	5.276	1.324.064	539.125	1.266	95	3.790	1.054	52	3.798	115.977	43.081	18.211	107.817	47.937	
Avril	3.222	1.335.600	476.251	5.298	1.179.830	528.424	1.263	57	3.515	1.168	37	3.287	120.978	36.607	15.549	115.003	36.230	
Mai	3.260	1.251.310	607.654	7.040	1.118.338	609.119	1.152	83	2.799	1.180	34	2.887	129.711	30.649	20.641	125.998	26.394	
Juin	3.514	1.178.687	497.577	6.338	1.046.268	533.331	1.067	49	2.241	1.160	44	1.769	141.800	28.999	14.860	141.734	29.264	
Juillet	4.885	1.168.151	664.827	7.093	1.057.076	619.048	1.015	37	2.096	1.191	58	2.010	144.100	34.597	17.893	145.223	33.484	
Août	2.091	1.144.322	546.755	6.605	1.027.126	519.576	1.064	35	2.055	1.304	51	1.746	134.804	34.821	24.075	137.601	33.269	
Septembre	3.981	1.172.587	504.183	7.712	1.066.706	518.736	1.061	60	2.230	1.239	63	2.107	126.993	35.587	21.512	130.663	33.007	
Moyenne mensuelle	(2)	1.381.822	494.401	(3) 5.408	1.219.768	494.808	1.130	88	2.484	1.082	215	2.266	123.011	40.328	18.697	119.798	42.495	17.739
SITUATION A LA FIN DU MOIS	C. E. E.						SOURCES ET NOTES											
	1961			1962														
	Offres non satisfaites	Demandes non satisfaites	Placements effectués	Offres non satisfaites	Demandes non satisfaites	Placements effectués												
Octobre	719.708	1.923.799	848.337	751.637	1.672.650	892.104												
Novembre	657.757	2.005.692	790.508	667.767	1.793.378	767.032												
Décembre	573.822	2.256.132	579.280	587.039	2.034.553	564.001												
	1962			1963														
Janvier	664.061	2.225.603	736.621	608.492	2.345.680	627.687												
Février	721.006	2.168.580	704.348	645.341	2.305.489	623.221												
Mars	763.007	2.034.500	795.094	735.103	1.950.436	892.170												
Avril	758.416	1.782.065	803.827	729.744	1.685.887	867.306												
Mai	788.839	1.650.974	945.413	752.313	1.575.354	934.217												
Juin	819.267	1.551.926	793.928	801.777	1.464.542	828.186												
Juillet	815.565	1.549.914	985.844	813.658	1.462.311	946.246												
Août	798.449	1.563.475	852.548	806.260	1.424.291	822.021												
Septembre	780.817	1.617.209	829.689	810.660	1.471.385	837.334												
Moyenne mensuelle	738.392	1.860.822	805.453	725.815	1.765.496	800.127												

(1) En ce qui concerne les définitions de base des offres et des demandes d'emploi non satisfaites et les placements effectués voir les notes statistiques introductives.

(2) Cette statistique n'a été établie qu'à partir du mois de mars 1962.

(3) Les données de cette colonne n'ont pas été incluses dans le total de la CEE pour des raisons de comparabilité.

TABLEAU V - 1

Premiers permis de travail délivrés en Belgique aux travailleurs non nationaux,
ventilation par nationalité (période des 1.10.1961 au 30.9.1962 et du 1.10.1962 au 30.9.1963)

Nationalité	Du 1.10.1961 au 30.9.62	En % sur le tot.	Du 1.10.62 au 30.9.63	En % sur le tot.	Différences en chiffres absolus	Différences en %	Sources et notes
Italiens	7.921	40,9	4.633	17,8	- 3.888	- 49,1	Sources: Rapports trimestriels et rapport spécial pour l'établissement du Bilan annuel adressés au Bureau Européen de Coordination de la part du Ministère du travail. Notes: Il s'agit des premiers permis de travail accordés aux travailleurs non nationaux immigrés pendant les périodes du 1.10.61 au 30.9.62 et du 1.10.62 au 30.9.63. Y figurent les travailleurs auxquels a été accordé A) un permis de travail de validité illimitée pour une profession et un employeur déterminés; B) un permis de travail de validité limitée en général à un an.
Français	1.837	9,5	1.235	5,7	552	30,0	
Allemands (R.F.)	490	2,5	511	2,2	+ 21	+ 4,3	
C.E.E. (Benelux non compris)	10.248	52,9	5.829	25,7	- 4.419	- 43,1	
Grecs	2.519	13,0	4.212	18,5	+ 1.693	+ 67,2	
Anglais	331	1,7	343	1,5	+ 12	+ 3,6	
Norvégiens	23	0,1	20	0,1	- 3	- 13,0	
Espagnols	4.139	21,3	6.654	29,3	+ 2.515	+ 60,8	
Turcs	51	0,3	2.604	11,5	+ 2.553	+ 5.006,0	
Portugais	85	0,4	242	1,1	+ 157	+ 184,7	
Autrichiens	51	0,3	43	0,2	- 8	- 15,7	
Divers	1.934	10,0	2.756	12,1	+ 822	+ 42,5	
Pays non membres de la C.E.E.	9.133	47,1	16.874	74,3	+ 7.741	+ 84,8	
TOTAL	19.381	100,0	22.703	100,0	+ 3.322	+ 17,1	

TABLEAU V - 2

Premiers permis de travail délivrés en Belgique aux travailleurs allemands (RF), français et italiens, par groupes de professions et par trimestre (période du 1.10.1962 au 30.9.1963)

	Agriculteurs, etc.	Mineurs, etc.	Professions se rapportant à la construc- tion et aux travaux pu- blics	Travailleurs du bois et assimilés	Travailleurs de la produc- tion et de la transformation des métaux, électriciens	Travailleurs du textile et de l'ha- billemeut	Potiers, conducteurs de fours, etc.	Travailleurs de l'alimen- tation, boissons, tabacs	Travailleurs de l'hôtelle- rie et de la restauration	Travailleurs des transports et des commu- nications	Autres grou- pes de pro- fessions	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Allemagne												
4 ^o trim. 1962			6	2	9	6	5		4	5	56	93
1 ^o trim. 1963	1	4	19		22	4	1		3	3	41	98
2 ^o trim. 1963	1	4	15		26	4	1	3	3	7	82	146
3 ^o trim. 1963			12	1	51	6	1	2	4	10	87	174
Total	2	8	52	3	108	20	8	5	14	25	266	511
France												
4 ^o trim. 1962	3	39	17	1	58	21	15	21	9	3	123	315
1 ^o trim. 1963	1	100	31	1	70	15	5	20	7	10	151	411
2 ^o trim. 1963	1	40	35	2	67	10	6	8	14	10	94	287
3 ^o trim. 1963			26	2	79	10	5	12	15	8	115	272
Total	5	179	109	6	274	56	31	61	45	36	483	1.235
Italie												
4 ^o trim. 1962	11	226	254	13	246	135	195	17	17	4	170	1.260
1 ^o trim. 1963	2	190	198	8	162	88	81	9	16	9	141	904
2 ^o trim. 1963	2	174	331	6	158	74	73	10	18		125	971
3 ^o trim. 1963	1	112	283	4	204	64	81	14	21	1	93	878
Total	16	704	1.066	31	770	361	430	40	72	14	529	4.033
Total	23	891	1.227	40	1.152	437	469	106	131	75	1.278	5.829

Tableau V - 3

Premiers permis de travail délivrés en Belgique aux travailleurs non nationaux
(Période du 1.10.1961 au 30.9.1962 et du 1.10.1962 au 30.9.1963)

	Du 1.10.1961 au 30.9.1962			Du 1.10.1962 au 30.9.1963		
	CEE	Pays tiers	Total	CEE	Pays tiers	Total
Agriculteurs, etc.	84	58	142	23	35	58
Mineurs, etc.	1.785	4.192	5.977	891	10.011	10.902
Professions se rapportant à la construction et aux travaux publics	1.244	488	1.732	1.227	1.395	2.622
Travailleurs du bois et assimilés	96	37	133	40	67	107
Travailleurs de la production et de la transformation des métaux, électriciens	1.871	673	2.544	1.152	1.318	2.470
Travailleurs du textile et de l'habillement	749	333	1.082	437	534	971
Travailleurs de l'alimentation, boissons, tabacs	232	129	361	106	223	329
Travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration	314	186	500	131	113	244
Travailleurs des transports et des communications				75	65	140
Autres groupes de professions	3.873	3.037	6.910	1.747	3.113	4.860
T o t a l	10.248	9.133	19.381	5.829	16.874	22.703

V. les notes du tableau statistique n. V - 1

TABLEAU V - 4

Premiers permis de travail accordés en Belgique aux travailleurs frontaliers non nationaux (période du 1.10.1962 au 30.9.1963)

	Allemands (RF)			Français			T o t a l		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
4e trimestre 1962	23	5	28	64	35	99	87	40	127
1e trimestre 1963	22	3	25	46	25	71	68	28	96
2e trimestre 1963	22	4	26	74	62	136	96	66	162
3e trimestre 1963	24	5	29	145	45	190	169	50	219
Anné 1.10.1962 - 30.9.1963	91	17	108	329	167	496	420	184	604

TABLEAU VI. 1

Premiers permis de travail délivrés en R.F. d'Allemagne aux travailleurs non nationaux permanents, saisonniers et frontaliers (Période du 1.10.1961 au 30.9.1962 et du 1.10.1962 au 30.9.1963)

Nationalité	Du 1.10.1961 au 30.9.1962	en sur le total	Du 1.10.1962 au 30.9.1963	en % sur le total	Différence	
					en chiffres abs.	en %
Belges	3.780	1,0	3.047	0,8	- 733	- 19,4
Français	10.536	2,7	10.213	2,5	- 323	- 3,1
Italiens	157.219 (1)	40,6	152.132 (1)	38,0	- 5.087	- 3,2
Luxembourgeois	176	-	232	-	+ 56	+ 31,8
Néerlandais	30.824	8,0	28.727	7,2	- 2.097	- 6,8
C.E.E.	202.535	52,3	194.351	48,5	- 8.184	- 4,0
Autrichiens	18.025	4,7	17.741	4,4	- 284	- 1,6
Grecs	44.841 (1)	11,6	56.327 (1)	14,1	+ 11.486	+ 25,6
Anglais	3.060	0,8	3.802	0,9	+ 742	+ 24,2
Norvégiens	393	0,1	441	0,1	+ 48	+ 12,2
Portugais	1.040	0,3	1.479	0,4	+ 439	+ 42,2
Espagnols	53.910 (1)	13,9	55.110 (1)	13,8	+ 1.200	+ 2,2
Turcs	14.761 (1)	3,8	19.985 (1)	5,0	+ 5.224	+ 35,4
Divers	48.472	12,5	51.266	12,8	+ 2.797	+ 5,8
Pays non membres de la C.E.E.	184.502	47,7	206.154	51,5	+ 21.652	+ 11,7
T O T A L	387.037	100,0	400.505	100,0	+ 13.468	+ 3,5
dont femmes	71.162	18,4	87.257	21,8	+ 16.095	+ 22,6

(1) Ces chiffres comprennent également les travailleurs recrutés directement par les missions allemandes. L'évolution de ces recrutements est la suivante:

Nationalité	Du 1.10.1961 au 30.9.1962	Du 1.10.1962 au 30.9.1963	Différence	
			en chiffres abs.	en %
Italiens	79.334	36.563	- 42.771	- 53,9
Grecs	29.457	37.113	+ 7.656	+ 26,0
Espagnols	33.531	36.604	+ 3.073	+ 9,2
Turcs	9.165	15.182	+ 6.017	+ 65,6
T O T A L	151.487	125.462	- 27.025	- 17,8

TABLEAU VI - 2

Premiers permis de travail délivrés en R.F. d'Allemagne aux travailleurs non nationaux ventilés par groupe de professions et par nationalité (période du 1.10.1962 au 30.9.1963)

Nationalité	Agriculteur etc.	Mineurs etc.	Travail du bâtim.etc.	Travail de la product. et transf. des métaux	Travail de l'ind. textile et habillem.	Potiers, conduct. de fours etc.	Divers	T o t a l
Belges	18	11	190	467	26	6	675	1.393
Français	41	23	405	848	213	29	2.551	4.110
Italiens	2.214	1.966	53.251	30.912	9.353	6.640	43.348	147.684
Luxembourgeois	7	2	30	42	3	2	92	178
Néerlandais	222	30	2.418	1.008	171	50	2.770	6.669
C.E.E.	2.502	2.032	56.294	33.277	9.766	6.727	49.436	160.034
Grecs	788	3.844	4.242	16.080	5.811	1.840	21.855	54.460
Espagnols	1.376	2.900	6.792	13.807	3.852	1.781	22.871	53.379
Turcs	283	2.877	2.766	6.932	1.270	455	4.812	19.395
Divers	1.508	1.617	14.157	14.440	2.480	673	28.164	63.039
Pays non membres de la C.E.E.	3.955	11.238	27.957	51.259	13.413	4.749	77.702	190.273
T O T A L	6.457	13.270	84.251	84.536	23.179	11.476	127.138	350.307

Tableau VI - 3

Recrutements effectués par les missions allemandes, ventilés par nationalité et par groupes de professions (Période du 1.10.1962 au 30.9.1963)

Nationalité	Agriculteurs, etc	Mineurs, etc	Travailleurs du bâtiment	Travailleurs de la production et de la transformation des métaux	Travailleurs de l'industrie textile et de l'habillement	Pâtisseries conducteurs de fours	Divers	Total
Italiens	846	821	8.257	8.769	495	2.550	14.825	36.563
Allemands	714	3.539	2.450	9.982	3.255	1.620	15.553	37.113
Autres nationalités	1.267	2.624	4.241	9.195	1.918	1.442	15.917	36.604
Turcs	247	2.798	2.015	2.604	636	417	3.465	15.182
Total	3.074	9.782	16.963	33.550	6.304	6.029	49.760	125.462

Tableau VI - 4

Recrutement de travailleurs saisonniers non nationaux par les missions allemandes, ventilés par groupes de professions et par nationalité. (période de 1.10.1962 au 30.9.1963)

Groupes de professions	Italiens	Espagnols	Grecs	Turcs	Total
Agriculteurs, etc.	741	617	9	-	1.367
Mineurs, etc.	351	135	-	-	486
Travailleurs du bâtiment, etc.	6.063	2.024	14	-	8.101
Travailleurs de la production et de la transformation des métaux, électriciens, etc.	224	51	-	-	275
Travailleurs de l'industrie textile et de l'habillement	4	4	-	-	8
Tailleurs de pierre en chantiers, pôtiers, ouvriers de verrerie	1.398	315	-	-	1.713
Travailleurs de l'alimentation, des boissons et des tabacs	1.169	662	--	-	1.831
Manoeuvres et divers	7.634	1.923	14	-	9.571
Total	17.584	5.731	37	-	23.352

Tableau VI - 5

Premiers permis de travail délivrés en R. F. d'Allemagne aux travailleurs frontaliers non nationaux (Périodes du 1.10.1961 au 30.9.1962 et du 1.10.1962 au 30.9.1963)

Nationalité	du 1.10.1961 au 30.9.1962	du 1.10.1962 au 30.9.1963	Différence	
			en chiffres absolus	en %
Belges	2.167	1.437	- 730	- 33,7
Français	5.697	5.741	+ 44	+ 0,8
Italiens	275	671	+ 396	+ 144,0
Luxembourgeois	5	13	+ 8	+ 160,0
Néerlandais	23.306	20.584	- 2.722	- 11,7
Autrichiens	4.678	4.293	- 385	- 8,2
Danois	255	234	- 21	- 8,2
Suisses	59	104	+ 45	+ 76,3
Divers	602	246	- 356	- 59,1
Total	37.044	33.323	- 3.721	- 10,0

Tableau VII - 1

Premiers permis de travail délivrés en France aux travailleurs non nationaux (permanents et saisonniers) - période du 1.10.1961 au 30.9.1962 et du 1.10.1962 au 30.9.1963

Nationalité	du 1.10.1961 au 30. 9.1962	du 1.10.1962 au 30. 9.1963
Belges	5.191	5.103
Allemands (R.F.)	1.496	1.925
Italiens	36.734	23.060
Luxembourgeois	(1)	46
Néerlandais	305	313
C.E.E. (2) en % sur le total	43.726 21,7 %	30.447 14,1 %
Portugais	11.742	24.496
Espagnols	134.396	144.254
Suisses	415	531
Autres nationalités	10.818	16.177
Pays non mem- bres de la C.E.E. en % sur le total	157.371 78,3 %	185.458 85,9 %
Total	201.097	215.905

- (1) Les permis de travail peu nombreux en général délivrés à des Luxembourgeois, sont compris sous la rubrique "autres nationalités" pour la période du 1.10.1961 au 30.9.1962
- (2) Dans le total CEE pour la période du 1.10.1961 au 30.9.1962 les placements de travailleurs luxembourgeois ne sont pas inclus.

Tableau VII - 2

Premiers permis de travail délivrés en France aux travailleurs non nationaux permanents et saisonniers (période du 1.10.1962 au 30.9.1963) ventilation par catégorie et nationalité

Nationalité	Permanents	Saisonniers	Total
Belges	485	4.618	5.103
Allemands	1.916	9	1.925
Italiens	14.893	8.167	23.060
Luxembourgeois	46	-	46
Néerlandais	292	21	313
C.E.E.	17.632	12.815	30.447
Portugais	22.330	2.166	24.496
Espagnols	59.393	84.861	144.254
Suisses	528	3	531
Autres nationalités	16.136	41	16.177
Pays non membres de la C.E.E.	98.387	87.071	185.458
Total	116.019	99.886	215.905

Tableau VII - 3

Premiers permis de travail délivrés en France aux travailleurs permanents non nationaux (Périodes du 1.10.1961 au 30.9.1962 et du 1.10.1962 au 30.9.1963)

Nationalité	du 1.10.1961 au 30. 9.1962	du 1.10.1962 au 30. 9.1963
Belges	561	485
Allemands (R.F.)	1.490	1.916
Italiens	22.226	14.893
Luxembourgeois	(1)	46
Néerlandais	297	292
C.E.E. (2) en % sur le total	24.574 23,2 %	17.632 15,2 %
Portugais	10.264	22.330
Espagnols	60.104	59.393
Suisses	415	528
Autres nationalités	10.721	16.136
Pays non membres de la C.E.E. en % sur le total	81.504 76,8 %	98.387 84,8 %
Total	106.078	116.019

(1) Voir la note (1) du tableau n° VII - 1

(2) Voir la note (2) du tableau n° VII - 1

Tableau VII - 4

1604/V/64-F

Premier permis de travail délivrés en France aux travailleurs permanents non nationaux, ventilés par groupes de professions et par nationalité (Période du 1.10.1962 au 30.9.1963)

Groupes de professions	Belges	Allemands (R.F.)	Italiens	Luxembour- geois	Néerlandais	C.E.E.	P.T.	Total
Agriculteurs, etc.	47	61	923	2	30	1.063	9.434	7.044 3.453
Minours, etc.	-	-	-	-	-	-	6.422	6.422
Travailleurs du bâtiment et des travaux publics	50	114	6.733	6	12	6.915	39.013	45.928
Travailleurs de la pro- duction des métaux	72	345	3.095	12	27	3.551	18.345	5.334
Travailleurs de la trans- formation des métaux								16.562
Travailleurs du textile et de l'habillement	16	69	734	-	5	824	25.173	31.276
Travailleurs des servi- ces en général	300	1.327	3.408	26	218	5.279		
Divers	300	1.327	3.408	26	218	5.279		
Total	485	1.916	14.893	46	292	17.632	98.387	116.019

Tableau VII - 3

V/1304, '64-F

travailleurs permanents non nationaux qui ont reçu en France un premier permis de travail et travailleurs dont la situation a été régularisés (Période du 1.10.1961 au 30.9.1962 et du 1.10.1962 au 30.9.1963)

Nationalité	du 1.10.1961 au 30.9.1962			du 1.10.1962 au 30.9.1963		
	Total des travailleurs permanents	Travailleurs dont la situation a été régularisée		Total des travailleurs permanents	Travailleurs dont la situation a été régularisée	
		en chiffres absolus	en %		en chiffres absolus	en %
Belges	561	362	64,5	485	335	69,1
Allemands (R.F.)	1.490	1.244	83,5	1.916	1.711	89,3
Italiens	22.226	10.886	49,0	14.893	10.075	67,6
Luxembourgeois	(1)	(1)		(1)	(1)	
Néerlandais	297	198	66,7	292	216	74,0
C.E.E. (2)	24.574	12.690	51,6	17.586	12.337	70,2
Portugais	10.264	4.606	44,9	22.330	13.492	60,4
Espagnols	60.104	32.574	54,2	59.393	37.490	63,1
Suisses	415	290	69,9	528	429	81,2
Autres nationalités	10.721	5.193	48,4	16.182	9.112	56,3
Pays non membres de la CEE	81.504	42.663	52,3	98.443	60.523	61,5
Total	106.078	55.353	52,1	116.019	72.860	62,8

(1) Voir la note (1) du tableau VII - 1

(2) Voir la note (2) du tableau VII - 1

Tableau VII - 6

Premiers permis de travail délivrés en France aux travailleurs
saisonniers non nationaux (Périodes du 1.10.1961 au 30.9.1962
et du 1.10.1962 au 30.9.1963)

Nationalité	du 1.10.1961 au 30. 9.1962	du 1.10.1962 au 30. 9.1963
Belges	4.630	4.618
Allemands (P.F.)	6	9
Italiens	14.508	8.167
Luxembourgeois	(1)	-
Néerlandais	8	21
C.E.E. (2)	19.152	12.815
en % sur le total	20,2 %	12,8 %
Portugais	1.478	2.166
Espagnols	74.292	84.861
Suisses	-	3
Autres nationalités	97	41
Pays non membres de la C.E.E. en % sur le total	75.867 79,8 %	87.071 87,2 %
Total	95.019	99.886

(1) Voir la note (1) du tableau n° VII - 1

(2) Voir la note (2) du tableau n° VII - 1

Tableau VII - 7

Premiers permis de travail délivrés en France aux travailleurs saisonniers, non nationaux. Ventilation par groupes de professions (Périodes du 1.10.1961 au 30.9.1962 et du 1.10.1962 au 30.9.1963)

Groupes de professions	du 1.10.1961 au 30.9.1962		du 1.10.1962 au 30.9.1963	
	en chiffres absolus	en % sur le total	en chiffres absolus	en % sur le total
Agriculteurs, etc..	88.898	93,6	94.414	94,5
Travailleurs forestiers	482	0,5	401	0,4
Minours, etc.	442	0,5	224	0,2
Travailleurs de la production et de la transformation des métaux	37	-	15	-
Travailleurs du bâtiment et des transformations publiques	1.532	1,6	882	0,9
Travailleurs des services en général	77	0,1	25	-
Divers	3.551	3,7	3.925	4,0
Total	95.019	100,0	99.886	100,0

TABLÉAU VIII - 1
Premiers permis de travail délivrés en Italie aux travailleurs permanents et saisonniers des autres États membres (1) (ventilation par groupe de professions)

Pays d'origine des travailleurs (nationalité)	Agriculteurs etc.	Mineurs, etc.	Professions se rapportant à la construc- tion et aux travaux pu- blics	Travailleurs du bois et assimilés	Travailleurs de la produc- tion et de la transformation des métaux, électriciens	Travailleurs du textile et de l'habillem- ent	Potiers, conducteurs de fours, etc.	Travailleurs de l'alimenta- tion, boissons, tabacs	Travailleurs de l'hôtelle- rie et de la restauration	Travailleurs des transports et communi- cations	Autres groupes de professions	Total	dont saisonniers
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Belgique 4 ^o trim. 62					2				1		12	15	
1 ^o trim. 63						1					12	13	
2 ^o trim. 63					3	1		1	2		15	22	
3 ^o trim. 63			1		2						13	19	2
Totale			1		7	2		1	3		52	66	2
dont femmes					1	1					18	19	1
Allemagne 4 ^o trim. 62	2				16	2			8		236	264	
1 ^o trim. 63	1		1		7	3		2	4		220	238	
2 ^o trim. 63	2		5		14	2		3	15		306	350	4
3 ^o trim. 63	1		3		10	3	1	2	12		242	274	32
Totale	6		9		47	10	1	7	39		1.007	1.126	36
dont femmes	1				5	5		1	27		650	684	22
France 4 ^o trim. 62			1	2	12	1			3	1	82	102	
1 ^o trim. 63	1		1		6	1			1	2	61	73	
2 ^o trim. 63			2	1	8	2		2	3		125	143	43
3 ^o trim. 63			2	1	3	2		6	2		108	124	28
Totale	1		6	4	29	6		8	9	3	376	442	71
dont femmes					2	4			8		171	185	23
Luxembourg 4 ^o trim. 62													
1 ^o trim. 63			1								2	3	
2 ^o trim. 63											5	5	
3 ^o trim. 63											1	1	
Totale			1								8	9	
dont femmes											3	3	
Pays-Bas 4 ^o trim. 62					2						23	25	
1 ^o trim. 63	2				1				3		28	34	
2 ^o trim. 63	4				2	3			16		67	92	7
3 ^o trim. 63	3								2		50	55	30
Totale	9				5	3			21		168	206	37
dont femmes	1					1			7		98	107	23
Totale générale	16		17	4	88	21	1	16	72	3	1.611	1.849	146
dont femmes	2				2	11		1	42		940	998	69

(1) Tous les permis sont délivrés sur la base d'une offre nominative

TABLEAU VIII - 2
Demandes d'emploi mises en compensation internationale per l'Italie

	Agriculteurs, etc.	Mineurs etc.	Professions se rapportant à la construc- tion et aux travaux pu- blics	Travailleurs du bois et assimilés	Travailleurs production et transforma- tion des mé- taux, élec- triciens	Travailleurs du textile et de l'habil- lement	Potiers, conducteurs de fours, etc.	Travailleurs alimentation boissons et tabacs	Travailleurs de l'hôtelle- rie et de la restauration	Travailleurs des transports et des commu- nications	Autres groupes de professions	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
4e trimestre 1962												
Total	391	105	2.232	171	578	84	73	76	71	134	3.347	7.262
dont femmes						4	1	3	6		55	69
1er trimestre 1963												
Total	433	117	2.400	187	617	78	72	93	80	124	3.288	7.489
dont femmes	22					2			4		68	96
2e trimestre												
Total	145	75	1.960	177	556	61	60	62	46	112	2.598	5.854
dont femmes						1		1			54	55
3e trimestre												
Total	130	48	1.295	442	532	54	60	104	46	97	2.244	5.052
dont femmes	2					1					52	55

TABLEAU IX - 1

Premiers permis de travail délivrés au Grand-Duché de Luxembourg à des travailleurs allemands, français et italiens - Période du 1.10.1962 au 30.9.1963

Pays d'origine des travailleurs (nationalité)	Agriculteurs, etc.	Mineurs, etc.	Professions se rapportant à la construction et aux travaux publics	Travailleurs du bois et assimilés	Travailleurs de la production et de la transformation des métaux, électriciens	Travailleurs du textile et de l'habillement	Professions de tours, etc.	Travailleurs de l'alimentation, boissons, tabacs	Travailleurs de l'hôtellerie, et de la restauration	Travailleurs des transports et des communications	Autres groupes de professions	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Allemagne 4 ^o trim. 1962	16	2	19	3	28	1		12	14	7	130	232
1 ^o trim. 1963	25	1	16	2	12	14		17	10	11	76	187
2 ^o trim. 1963	29		63	1	20	3		19	23	8	116	262
3 ^o trim. 1963	21		23	2	61			10	13	7	136	288
Total	91	3	136	8	121	18		58	60	33	458	965
dont femmes	12					17			29		319	376
France 4 ^o trim. 1962			4	1	13	1		8	14	9	79	129
1 ^o trim. 1963			10	2	7	1		7	10	5	75	118
2 ^o trim. 1963			15		11	1		3	22	7	75	134
3 ^o trim. 1963	1		15		26			10	30	6	66	154
Total	1		44	3	57	3		28	76	28	295	535
dont femmes						2			37		291	290
Italie 4 ^o trim. 1962	9	1	196	7	18	12		1	24	16	167	451
1 ^o trim. 1963	5	20	1.188	1	72	20		5	34	16	126	1.487
2 ^o trim. 1963	12	11	2.033	15	40	12		3	28	31	187	2.372
3 ^o trim. 1963	2	7	373	10	62	2			27	19	115	616
Total	28	39	3.790	33	192	46		9	113	81	595	4.929
dont femmes	3					41		58			445	517
Total général	120	42	3.970	44	370	67		95	249	142	1.348	6.447
dont femmes	15					60		123			965	1.163

TABLEAU IX - 2

Premiers permis de travail délivrés au Grand Duché de Luxembourg
à des travailleurs non nationaux - Ventilation par nationalité (Années 1958-1963)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Belgique	818	753	700	715	851	306
dont: hommes					688	335
femmes					163	31
Pays-Bas	128	221	208	130	186	65
dont: hommes					134	40
femmes					52	19
France	482	463	561	630	528	810
dont: hommes					295	409
femmes					233	311
R.F. d'Allemagne	3.166	3.106	3.137	2.370	1.242	1.250
dont: hommes					797	675
femmes					445	375
Italie	8.736	8.194	8.111	9.823	5.427	4.911
dont: hommes					4.847	4.371
femmes					580	540
Royaume-Uni	21	18	21	33	22	97
dont: hommes					19	80
femmes					3	17
Autres pays européens) ..) ..) ..) ..) ..	(1.526
dont: hommes)))))	(1.242
femmes)))))	(284
Etats-Unis et Canada) 344) 268) 431) 523) 779	(76
dont: hommes))))) 610	(63
femmes))))) 169	(13
Autres pays non européens) ..) ..) ..) ..) ..	(45
dont: hommes)))))	(29
femmes)))))	(17
Apatrides	67	52	48	73	71	50
dont: hommes					60	31
femmes					11	19
Sous-total hommes	11.677	11.073	11.308	12.115	7.450	7.573
Sous-total femmes	2.085	2.032	1.998	2.182	1.656	1.625
Total général	13.762	13.105	13.307	14.297	9.106	9.199

(estimations en ce qui concerne les travailleurs belges et néerlandais)

TABLEAU IX - 3

Premiers permis de travail délivrés au Grand-Duché de Luxembourg
à des travailleurs non nationaux - Ventilation par branche d'activité
(Années 1958 à 1963)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Agriculture	673	502	379	346	268	228
dont: hommes					253	212
femmes					15	16
Extraction	91	81	89	98	62	60
dont: hommes					62	59
femmes					-	-
Alimentation	(voir	sub. autres	industries	manufac.)	78	153
dont: hommes					77	147
femmes					1	6
Textile et vêtement:	(voir	sub. autres	industries	manufac.)	88	92
dont: hommes					64	13
femmes					24	79
autres ind. manif. et artisanat en général	(2.185	1.906	2.155	2.591)	1.035	1.093
dont: hommes					940	992
femmes					95	101
Construction	8.009	8.042	8.050	8.726	5.363	5.132
dont: hommes					5.363	5.132
femmes					-	-
Transports	198	201	197	168	115	213
dont: hommes					115	213
femmes					-	-
Industrie hôtelière	492	462	483	515	351	407
dont: hommes					182	187
femmes					169	220
Bureaux et commerce	185	172	287	332	242	418
dont: hommes					134	304
femmes					108	114
Musiciens, artistes	603	620	543	552	366	625
dont: hommes					227	290
femmes					139	335
Services en général	1.246	1.119	1.124	969	1.138	779
dont: hommes					33	24
femmes					1.105	755
Sous-total hommes	11.677	11.073	11.309	12.115	7.450	7.573
Sous-total femmes	2.005	2.032	1.998	2.182	1.656	1.626
Total général	13.762	13.105	13.307	14.297	9.106	9.199

(estimations en ce qui concerne les subdivisions 1958-1960)

Tableau X - 1

Premiers permis de travail délivrés aux Pays Bas
aux travailleurs non nationaux (Périodes
du 1.12.1961 au 31.8.1962 et du 1.9.1962 au 31.8.1963)

Nationalité	Période 1.12.1961 31.8.1962	En % sur le total	Période 1.9.'62 - 31.8.'63			En % sur le total
			M	F	T	
	1	2	3	4	5	6
Italiens	2.460	23,3	2.131	346	2.477	17,6
Français	287	2,7	152	41	193	1,4
Allemands (R.F.)	1.576	15,0	1.058	344	1.402	10,0
CEE (exclu Benelux)	4.323	41,0	3.341	731	4.072	29,0
Autrichiens	357	3,4	141	66	207	1,5
Grecs	202	1,9	890	103	993	7,1
Anglais	734	7,0	842	126	968	6,9
Portugais	67	0,6	191	16	207	1,5
Espagnols	2.640	25,0	4.250	264	4.514	32,1
Suédois	40	0,4	38	13	51	0,4
Suisses	180	1,7	161	57	218	1,5
Autres nationalités	2.008	19,0	2.404	411	2.815	20,0
Pays non membres de la CEE	6.228	59,0	8.917	1.056	9.973	71,0
T o t a l	10.551	100,0	12.258	1.787	14.045 (1)	100,0

(1) Sont compris les premiers permis de travail accordés à des travailleurs non nationaux déjà résidant aux Pays Bas.

Tableau X - 2

Premiers permis de travail délivrés aux Pays Bas aux travailleurs non nationaux; ventilés par branches d'activité (Périodes du 1.12.1961 au 31.8.1962 et du 1.9.1962 au 31.8.1963 (1))

Branches d'activité	Du 1.12.1961 au 31.8.1962			Du 1.9.1962 au 31.8.1963		
	C.E.E	P.T.	Total	C.E.E.	P.T.	Total
Agriculture	49	57	106	61	90	151
Extraction	125	33	158	321	1.185	1.506
Bâtiment	138	278	416	179	334	513
Bois	20	26	46	48	57	105
Métallurgie	1.494	2.135	3.629	1.392	2.529	3.921
Textile et habillement	567	346	913	758	987	1.745
Céramique et verre	257	96	353	411	485	896
Alimentation et tabacs	137	98	235	208	339	547
Transports	407	517	924	434	644	1.078
Divers	1.129	1.263	2.392			
T o t a l	4.323	4.849	9.172	5.057	8.738	13.795

(1) A l'exclusion des permis de travail délivrés aux travailleurs non nationaux déjà résidant aux Pays Bas